



Fraternité - Travail - Progrès



Etude diagnostique du dispositif de Formation Agricole et Rurale du Niger

Etude réalisée par :

- M. Magloire Kodjo Agbegnido, Consultant International,
- Dr Mahaman Moustapha ADAMOU, Consultant National.

Septembre 2018

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Remerciements..... | 4 |
| Liste des abréviations..... | 5 |
| Liste des figures | 6 |
| Liste des tableaux | 6 |
| Résumé technique | 7 |
| Introduction | 9 |
| PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE..... | 10 |
| Chapitre 1 : Cadre général | 11 |
| I. Problématique et justification de l'étude..... | 11 |
| II. Objectifs et résultats attendus de l'étude..... | 12 |
| 2.1. Objectif général | 12 |
| 2.2. Objectifs spécifiques | 12 |
| 2.3. Les résultats attendus | 13 |
| III. Démarche méthodologique..... | 13 |
| PARTIE 2 : RESULTATS DE L'ETUDE | 19 |
| Chapitre 2 : Analyse du secteur agricole du Niger..... | 20 |
| 2.1. Généralités sur le Niger | 20 |
| 2.1.1. Zonage agro-écologique du Niger | 20 |
| 2.1.2. Situation de l'emploi | 22 |
| 2.1.3. L'alphabétisation au Niger | 24 |
| 2.2. Secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique au Niger | 25 |
| 2.2.1. Généralités sur le secteur agro-sylvo-pastoral | 25 |
| 2.2.2. Structuration du secteur agricole et du profil de l'exploitant agricole du Niger | 26 |
| 2.3. Défis actuels et potentialités du secteur agricole | 29 |
| 2.3.1. Défis du secteur agricole | 29 |
| 2.3.2. Potentialités du secteur | 32 |
| 2.4. Les sous-secteurs en pleine expansion | 33 |
| 2.5. Besoins qualitatifs en ressources humaines par filières | 35 |
| 2.6. Besoins quantitatifs | 38 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre 3 : État des lieux de la FAR | 44 |
| 3.1. Acteurs du dispositif de la FAR au Niger | 45 |
| 3.1.1. Les services publics de l'État | 45 |
| 3.1.2. Les Organisations Paysannes | 47 |
| 3.1.3. Les ONG | 48 |
| 3.1.4. Le secteur privé | 48 |
| 3.2. Analyse fonctionnelle : les institutions et les différents niveaux de formation du dispositif | 51 |
| 3.2.1. La formation continue | 51 |
| 3.2.2. Formation non formelle | 52 |
| 3.2.3. Formation formelle moyenne | 53 |
| 3.2.4. Formation formelle supérieure | 54 |
| 3.3. Financement de la Formation agricole et rurale | 56 |
| 3.4. Analyse des Forces Faiblesses Opportunités et Menaces du dispositif de formation du Niger | 58 |
| 3.4.1. Les forces du dispositif de formation agricole et rurale | 58 |
| 3.4.2. Les faiblesses du dispositif de formation agricole et rurale | 60 |
| 3.4.3. Les opportunités pour le dispositif de formation agricole et rurale ... | 62 |
| 3.4.4. Les menaces au dispositif de formation agricole et rurale | 66 |
| Chapitre 4 : Plan de rénovation de la FAR | 70 |
| 4.1. Objectif du plan de rénovation | 73 |
| 4.2. Les axes de la rénovation | 73 |
| 4.2.1. Axe 1 : Développement de la capacité de pilotage institutionnel et de gouvernance stratégique | 75 |
| 4.2.2. Axe 2 : Amélioration de l'efficacité interne de la FAR | 78 |
| 4.2.3. Axe 3 : Efficacité externe | 81 |
| 4.2.4. Axe4 : Action stratégique et positionnement | 83 |
| Chapitre 5 : Structuration de la Plateforme Nationale | 92 |
| Conclusions et perspectives | 93 |
| Annexe : | 94 |
| TERMES DE REFERENCE | 100 |
| Bibliographie | 104 |

Remerciements

L'étude n'aurait pas aboutie sans la volonté manifeste des différents acteurs impliqués dans la conception, le financement et la mise en œuvre des activités dans le sous-secteur de la formation agricole et rurale et dans le développement de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger. Ils ont accepté volontiers, malgré leur emploi du temps chargé, de s'entretenir avec nous. Nous ne pouvons pas citer nommément tous ceux que nous avons rencontrés pour les remercier, mais certains parmi eux méritent une reconnaissance spéciale.

Nous voulons remercier particulièrement M. Pierre Blaise Ango, et M. Khalid Belarbi, respectivement Président du réseau international FAR et Secrétaire Exécutif du Réseau International FAR (RI-FAR), ainsi que toute l'équipe du Secrétariat du RI-FAR, pour la confiance, les conseils, les orientations, les appuis techniques apportés pour la réalisation de l'étude et les moyens mis à notre disposition pour la bonne conduite de l'étude. Que chacun d'entre vous trouve ici nos sincères mots de gratitude et de reconnaissance.

Nous voulons également remercier les cadres des différents Ministères visités lors de la phase des entretiens au Niger, notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) et le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEP/T). Nos remerciements vont aussi à l'endroit des partenaires techniques et financiers œuvrant dans la formation agricole et rurale au Niger, parmi lesquels l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération luxembourgeoise, la Coopération Suisse, la Coopération technique Allemande (GIZ). Nous remercions aussi les acteurs directs du système de la FAR au Niger, les faïtières des organisations des producteurs et les personnes ressources, pour leur disponibilité, leur engagement et leurs multiples conseils. Nous avons été témoins de l'engagement des uns et des autres à accompagner la réalisation de l'étude, principalement dans sa phase de terrain. Les acteurs se sont approprié la méthodologie et ont montré un professionnalisme dans les moindres détails de cette étude. Nous avons été émerveillés de les avoir connus et d'avoir travaillé avec chacun d'eux pour le plein aboutissement de cette étude.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des centres de formation, des cabinets spécialisés dans l'accompagnement des jeunes, des entrepreneurs agroalimentaires, des institutions de financement et à toutes les personnes ressources qui ont été sollicitées de près ou de loin dans la réalisation de cette étude.

Une reconnaissance spéciale au Haut-commissariat à l'Initiative 3N (« les Nigériens Nourrissent les Nigériens ») qui, dès le lancement de l'étude, a appuyé les consultants dans l'établissement des contacts avec les acteurs étatiques de la FAR.

Que chacun trouve ici, l'expression de notre sincère reconnaissance pour les contributions diverses et multiples apportées à l'atteinte des résultats de l'étude.

Liste des abréviations

| | |
|----------------|---|
| AFD | Agence Française de Développement |
| ANFICT | Agence de Financement des Collectivités Territoriales |
| APCA | Agence de Promotion du Conseil Agricole |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| CFAR | Centre de Formation Agricole et Rurale |
| CFPT | Centre de Formation Professionnelle et Technique |
| CMCAN | Centre du Métier de Cuir et d'Art du Niger |
| CPS | Centres de Services Privés |
| CRA | Chambre Régionale d'Agriculture |
| CRS | Contrat de Réforme Sectorielle |
| FAFPA | Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage |
| FAR | Formation Agricole et Rurale |
| FISAN | Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| FOPROR | Formation Professionnelle Rurale |
| GIZ | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit |
| HCI3N | Haut-commissariat à l'Initiative 3N |
| IDH | Indice de Développement Humain |
| I3N | Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » |
| LuxDev | Lux-Development |
| MAG/EL | Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage |
| MEP/T | Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques |
| OP | Organisation de Producteurs / paysannes |
| PADEFPT | Programme d'Appui à l'Enseignement et à la Formation Professionnelle et Technique |
| RECA | Réseau National des Chambres d'Agriculture |
| RI-FAR | Réseau International de la Formation Agricole et Rurale |
| PRODEC | Projet de Développement des Compétences pour la Croissance |
| SNCA | Système National du Conseil Agricole |
| SNFAR | Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale |
| SNP | Service National de Participation |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1: Démarche méthodologique..... | 13 |
| Figure 2: Schéma détaillé de la méthodologie adoptée..... | 18 |
| Figure 3: Répartition de la population de 15 ans d'âge et plus par région et selon le milieu de résidence | 24 |
| Figure 4: Panorama des métiers sur des filières porteuses | 36 |
| Figure 5: Panorama des métiers d'appui aux sous-secteurs ASP | 37 |
| Figure 6: Schéma descriptif de l'analyse de l'état des lieux de la FAR au Niger..... | 44 |
| Figure 7: Cartographie des acteurs et des différents niveaux de formation au Niger..... | 50 |
| Figure 8: Structuration du plan de rénovation | 74 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1: Liste des métiers agricoles dans les filières cibles..... | 15 |
| Tableau 2 : Caractéristiques des zones agro écologiques du Niger | 20 |
| Tableau 3: taux d'alphabétisation suivant la tranche d'âge..... | 24 |
| Tableau 4: Besoin en conseillers de gestion pour l'encadrement agricole..... | 29 |
| Tableau 5: Répartition des ménages agricoles par filières prioritaires | 38 |
| Tableau 6: Répartition des ménages par segments de filière | 39 |
| Tableau 7: Nombre de jeunes ruraux et urbains à former dans les métiers ASP | 40 |
| Tableau 8: Répartition des jeunes à former par filières prioritaires..... | 40 |
| Tableau 9: Répartition des jeunes à former par maillon pour chacune des filières retenues..... | 41 |
| Tableau 10: Taux de couverture du conseil agricole au Niger | 51 |
| Tableau 11: Situation générales des centres de formation non formelle au Niger | 52 |
| Tableau 12: Répartition des structures EFTP (non-formel) fonctionnelles par région..... | 53 |
| Tableau 13: Situation générale des centres de formation formelle moyenne | 54 |
| Tableau 14: Situation générale des centres de formation formelle supérieure | 54 |
| Tableau 15: Nombre total de formés dans le dispositif FAR au Niger..... | 55 |
| Tableau 16: Analyse FFOM du dispositif FAR du Niger | 68 |
| Tableau 17: Plan de rénovation du dispositif de la FAR au Niger..... | 87 |
| Tableau 18: Coût du plan de la rénovation | 89 |

Résumé technique

La présente étude s'inscrit dans l'appui du réseau international FAR et de l'AFD à la rénovation du dispositif de formation agricole et rurale du Niger, dans le cadre du programme ADEX -FAR 2¹.

L'étude a permis de réaliser un état des lieux du dispositif de formation agricole, public et privé du Niger et de proposer un plan d'action visant à améliorer le dispositif FAR du Niger.

La méthodologie utilisée a consisté à faire : (i) l'analyse diagnostique, sur la base d'une revue bibliographique, du secteur agricole et du système actuel de formation agricole et rurale; (ii) des entretiens avec des personnes ressources, au niveau des services publics, privés, des projets, des ONG et des structures impliquées dans la formation agricole et rurale aussi bien formelles qu'informelles ;(iii) des interviews avec les bénéficiaires, notamment les jeunes, les femmes et les organisations de producteurs des différentes filières du secteur rural soutenant la vision du développement du secteur.

L'étude a été réalisée du 1^{er} mai au 31 juillet 2018, par une équipe composée d'un consultant international et d'un consultant national, appuyée par plusieurs personnes ressources dont l'équipe technique du Secrétariat Exécutif du réseau international FAR.

Au terme de l'étude, l'analyse diagnostique montre que le secteur agricole au Niger fait face à plusieurs défis à savoir : i) assurer la sécurité alimentaire pour une population qui croît à un taux annuel de 3,9 % ; ii) satisfaire les besoins alimentaires d'un cheptel qui croît à un taux de 2,9 % par an ; iii) atténuer les effets du changement climatique pour un pays aux $\frac{3}{4}$ désertique ; iv) augmenter le revenu des producteurs dont 63 % vivent en dessous du seuil de la pauvreté et 34 % sont extrêmement pauvres; v) intégrer le marché céréalière régional ; (vi) former 81,4 % d'actifs non qualifiés dans le secteur agricole ; vii) assurer l'insertion socio professionnelle des jeunes de 15-35 ans, pour qui le taux de chômage est de 23,7 %.

À l'état actuel, le dispositif de la formation agricole et rurale fait intervenir plusieurs acteurs dont :

- le secteur public représenté par le Ministère des Enseignements Techniques Professionnels (METP), le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ;
- le secteur privé représenté par les Organisations de Producteurs (OP) et leurs faitières, le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) et ses démembrements régionaux, les Prestataires de Services Privés (PSP), les Groupes d'Intérêts Économiques (GIE).

Le dispositif de la FAR au Niger est subdivisé en quatre (4) niveaux de formation :

- la formation supérieure diplômante, dispensée dans les Facultés d'Agronomie des Universités publiques et dans les instituts supérieurs privés;
- la formation formelle diplômante, pour les jeunes ayant un diplôme minimum de Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), qui se déroule dans les Centres de Formation Technique et Professionnelle (CFTP), les lycées agricoles (privés et publics) et l'Institut Pratique de Développement rural (IPDR de Kollo);
- la formation professionnelle non formelle, sanctionnée par un certificat de fin de formation, pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés vivant en milieu rural. Elle se déroule dans les Centres de Formation aux Métiers (CFM), les Sites Intégrés de

¹ADEX 2 (Projet d'Appui au Développement de l'Expertise de la FAR, phase 2).

Plus de détail sur le projet ADEX FAR sur ce site http://www.reseaufar.com/fileadmin/user_upload/reseau/2008-Projet-ADEX-FAR.pdf

- Formation Agricole (SIFA), le Service National de Participation (SNP) et sur les sites de formation agricole communautaires touchant en moyenne 50 000 jeunes par an;
- la formation continue qui concerne annuellement en moyenne 2 millions de producteurs agricoles.

La formation formelle et la formation non formelle concernent majoritairement les jeunes de 15 à 35 ans ; elles couvrent 1,7 % de la population potentielle des jeunes à former. La formation continue touche 13 % des actifs agricoles à former.

L'analyse a démontré que la FAR au Niger a des forces : i) l'existence d'un dispositif public et privé de formation émaillant le territoire ; ii) la capacité de certaines structures à proposer des offres de formation adaptées au besoin du marché ; iii) la capacité des OP à autofinancer leurs formations.

Les faiblesses de la FAR sont entre autres : i) le sous-dimensionnement global du dispositif ii) l'inadéquation entre l'offre et la demande de formation ; ii) le manque de coordination institutionnelle et de pilotage entre les acteurs ; iii) l'insuffisance de fonctionnement du mécanisme du financement de la formation agricole et iv) l'absence d'un système de contrôle qualité du dispositif.

Malgré les faiblesses constatées, il existe d'énormes opportunités pour la FAR au Niger, entre autres : i) l'existence d'une orientation politique et de soutien à la relation « formation-emploi », ce qui se traduit par la multiplication des centres et sites de formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés ; ii) le renforcement des partenariats autour de la formation professionnelle pour la rénovation de la FAR ; iii) l'harmonisation et l'élargissement du paysage de la finance rurale.

Le dispositif de la FAR au Niger fait face à certaines menaces à savoir : i) la majeure partie des financements provient des partenaires extérieurs, ce qui peut poser un problème de durabilité des actions et de leurs financements à long terme; ii) les centres de formation ne disposent ni d'outils pédagogiques adéquats, ni de stratégies de mobilisation de ressources; iii) les besoins de formation ne sont pas clairement traduits dans les documents de stratégies et de politiques ; et iv) l'existence de foyers de conflits armés peuvent entraver le développement agricole dans certaines régions du pays.

Sur la base de l'analyse diagnostique du secteur agricole et de l'état des lieux, un plan de rénovation a été proposé autour des principaux axes ci-après :

- Axe 1 : Développement de la capacité de pilotage institutionnel et d'harmonisation des interventions des acteurs ;
- Axe 2 : Amélioration des curricula et mise à niveau des formateurs ;
- Axe 3 : Amélioration du fonctionnement des mécanismes de financement et d'appui à l'installation et à l'insertion des jeunes formés ;
- Axe 4 : Renforcement des capacités des producteurs en lien avec la création de richesse dans les filières agro-sylvo-pastorales ;
- Axe 5 : Renforcement des partenariats, des actions de communication et de marketing autour de la formation agricole et rurale ;
- Axe 6 : Identification de mécanismes de prospection et d'innovation durables de la FAR.

Introduction

Le développement d'une agriculture compétitive, inclusive et rentable en Afrique passe désormais par la formation de ressources humaines qualifiées et équipées. Et pour cela, la rénovation des systèmes de formation, d'éducation et d'apprentissage est un passage obligé pour répondre aux besoins de développement dans les secteurs économiques. La formation professionnelle, porteuse de compétitivité par le développement de compétences utiles au tissu économique, apparaît comme l'un des instruments les plus pertinents d'une politique de croissance équitable. Fort de ce constat, plusieurs acteurs, à l'instar du Réseau International de la Formation Agricole et Rurale (RI-FAR), accompagnent les pays africains dans la rénovation de leur système de formation agricole et rurale.

Depuis plus de douze (12) ans, le RI-FAR a mis en place sur demande des pays membres un processus d'accompagnement. Ce dernier consiste à accompagner les pays membres du réseau à la restructuration/rénovation de leur dispositif de formation. En fonction des besoins exprimés par les acteurs nationaux, le RI-FAR peut aussi appuyer les pays dans la mise en place d'une plateforme nationale fonctionnelle capable d'impulser le déploiement efficace du système de formation agricole et rurale.

Le Niger a fait sa demande d'adhésion au Réseau International Formation Agricole et Rurale lors de l'atelier international² qui s'est tenu à Montpellier en décembre 2016. L'adhésion fut actée lors de l'Assemblée Générale du réseau FAR tenue à Conakry (Guinée) du 04 au 06 juillet 2017. A cette occasion, le Niger a fait sa demande d'appui auprès du RI-FAR, pour la rénovation de son dispositif de FAR.

Dans ce cadre, et dans celui du projet ADEX FAR 2, le Réseau International FAR, avec l'appui financier de l'AFD, a lancé une étude au Niger, d'une part pour réaliser un diagnostic exhaustif du dispositif de la Formation Agricole et Rurale (FAR), sur la base de l'analyse des besoins du secteur et d'autre part, afin de proposer un plan d'action permettant de mobiliser tous les acteurs dans la rénovation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale. Par ailleurs, les résultats du travail serviront d'éléments de base pour la structuration de la future plateforme nationale FAR du Niger.

L'étude a été conduite en étroite collaboration avec les Secrétaires généraux du Haut-commissariat à l'Initiative 3N et du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Cette présente étude a été participative et impliquant un large éventail d'acteurs de la FAR au Niger (acteurs publics et privés). Elle a permis à la fois de poser un certain nombre de constats partagés entre les différents acteurs, d'identifier sur fond de consensus les axes de travail à impulser, mais aussi de positionner le Niger comme tête de pont de la série des pays membres du réseau international FAR disposant d'un plan complet de rénovation de la FAR, en lien avec la vision de structuration et de développement économique de l'agriculture du pays.

Le présent rapport est structuré en deux parties. La première partie présente le contexte général de l'étude, et la deuxième partie expose les résultats des analyses, les conclusions et les perspectives de l'étude.

² Cet atelier a porté sur la thématique suivante : « Ancrage territorial des dispositifs de formation et d'insertion agricoles »

PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE

Chapitre 1 : Cadre général

I. Problématique et justification de l'étude

Le Niger s'étend sur une superficie de 1 267 000 km² dont les trois quarts sont constitués d'un désert chaud. Selon une étude sur le cadre de la revue des dépenses publiques du secteur de l'Éducation et de la Formation au Niger réalisée en 2018 par le Consortium DFC³ pour le compte de l'Union Européenne (UE), la population du Niger est estimée à 20 millions d'habitants et est majoritairement jeune (66 % des Nigériens ont moins de 25 ans et près de 52 % ont moins de 15 ans). Plus de 80 % de la population est rurale et occupée par les activités agricoles. Le secteur primaire représente 48,8 % de la richesse nationale.

Selon l'Institut National de la Statistique du Niger (INS, 2017), et sur la période 2012-2016, le taux de croissance annuel du Niger est passé de 11,8 % en 2012 à 5 % en 2016 avec un taux moyen de 6,7 %. Ce taux est proche du niveau de 7 % jugé nécessaire par la Banque Mondiale (2015) pour permettre un essor réel de l'économie nigérienne et réduire significativement le niveau de pauvreté. Toutefois, cette moyenne masque le caractère erratique de la croissance économique, dû à différents facteurs : au poids de l'agriculture, secteur encore peu mécanisé et très vulnérable aux chocs climatiques, aux fluctuations des cours des matières premières, notamment les principaux produits d'exportation (l'uranium et le pétrole), à la faible diversification de l'économie et aux besoins sécuritaires. Aussi, cette croissance apparaît insuffisante pour faire face aux besoins sociaux importants liés à l'accroissement démographique.

En considérant les données de la fiche pays publiée le 8 août 2017 par « Atlas des populations et pays du monde⁴ », le taux de croissance démographique intercensitaire du Niger est de 3,9 % par an. Le Niger connaît ainsi une augmentation très élevée de sa population. Selon la même source, cette forte croissance démographique est essentiellement engendrée par une fécondité élevée : 7,6 enfants par femme en moyenne. Ce rythme d'accroissement de la population du Niger est synonyme d'un doublement de la population tous les 18 ans. Ainsi, en 2030, la population du Niger dépassera 34 millions d'habitants et en 2050, elle atteindra 68 millions d'habitants. Ce qui induit des besoins énormes de dépenses publiques dans les secteurs de base (santé, éducation, infrastructures, etc.). Le taux de croissance économique actuelle ne pouvant soutenir ces besoins, on assiste à une accentuation de la précarité des conditions de vie.

Sur le plan de l'emploi, le Niger a enregistrées dernières années des progrès notables au niveau de la réduction des inégalités. Cependant Le taux de pauvreté de la population de 45,41 % (Banque Mondiale, 2014) se trouve lié à la configuration du marché de l'emploi qui constitue un des défis majeurs pour le pays. Le taux de chômage global a connu une hausse, passant de 13 % en 2011 à 17 % en 2014 (ENISED, 2016). L'incidence du chômage est plus marquée chez les jeunes, avec un taux de chômage de 23,7 % pour la tranche d'âge des 15-29 ans (ECVMA, 2011).

Cette importance du sous-emploi est globalement liée à la place du secteur informel qui représente plus de 60 % du PIB et est constitué d'entreprises de petite (voire très petite)

³ <http://www.thedfcgroup.com/>

⁴ <https://www.populationdata.net/pays/niger/>

taille, dont l'artisanat. Une telle situation présente des défis majeurs en termes de faiblesse de la protection sociale, de pertes de recettes fiscales et de précarité de l'emploi.

Une autre contrainte dans le domaine de l'emploi reste la faible participation du secteur privé dans l'offre d'opportunités. Selon le document du Profil pays du Niger 2016 de la CEA⁵, le secteur public a créé en 2014 trois fois plus d'emplois permanents que le secteur privé, soit 76 % contre 24 %. Cette situation dénote la nécessité de promouvoir les Très Petites Entreprises (TPE) et Moyennes Entreprises (PME) pour créer davantage d'emplois productifs et du travail décent pour tous.

Le développement agricole doit faire face à des problèmes de fond : i) faible productivité des sols et du travail agricole ; ii) forte variation climatique ; iii) difficulté de la maîtrise de la gestion de l'espace rural ; iv) difficulté d'insertion professionnelle des nouvelles générations ; v) faible accès aux marchés internationaux, etc. Face à ces problématiques, les modes d'apprentissages traditionnels agricoles ne parviennent plus à suivre les évolutions techniques modernes. Les dispositifs de formation agricole et rurale sont en difficulté et souvent dans l'incapacité de préparer les jeunes à affronter les enjeux des 25 prochaines années. Avancer sur tous ces thèmes majeurs exige des dispositifs de formation performants et une organisation adaptée.

La Formation Agricole et Rurale (FAR) est dispensée à différents niveaux (paysan, cours élémentaire, moyen et supérieur) et portée par quatre (4) ministères : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère de la Formation Professionnelle et Technique, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique. Elle est aussi portée par des acteurs privés (Réseau des chambres d'agriculture, les Fédérations et Unions des producteurs, les services privés d'appui-conseil agricole, etc.). En outre, on note l'émergence des organisations paysannes faitières (y compris le Réseau des chambres d'agriculture – RECA) proches des producteurs ruraux, qui appuient fortement ces derniers dans le renforcement des capacités et le contact avec le monde extérieur. Les projets et les ONG de développement renforcent aussi les capacités des producteurs ruraux à travers des formations thématiques, comme les champs-écoles paysans et les voyages d'études. Le dispositif d'encadrement de proximité des producteurs sera bientôt coordonné par l'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA) ancrée au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Le financement de ce dispositif de Conseil agricole sera mobilisé à travers le Système National du Conseil Agricole porté par le Haut-commissariat à l'Initiative 3N.

II. Objectifs et résultats attendus de l'étude

2.1. Objectif général

Il s'agit de réaliser un état des lieux du dispositif de formation agricole et rural, public et privé de la République du Niger, et de proposer les grandes lignes d'un plan d'action visant à améliorer le dispositif FAR du Niger.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont entre autres :

⁵ Commission Economique pour l'Afrique

- Analyser les enjeux et les défis de l'agriculture pour identifier les métiers et les besoins en compétences du secteur agricole ;
- Réaliser l'inventaire complet des acteurs et des différentes formations agricoles et rurales du pays ;
- Recenser les niveaux, les spécialités, les diplômes, dans les secteurs public, privé, associatif ou confessionnel ;
- Dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du dispositif de la FAR au Niger ;
- Esquisser les grandes lignes d'un plan d'action ;
- Indiquer les activités pour la mise en place d'un réseau FAR national et proposer les modalités de son fonctionnement.

2.3. Les résultats attendus

Au terme de l'étude, les résultats ci-dessous sont obtenus :

- une analyse du contexte de l'agriculture et de la FAR du Niger ainsi que des enjeux et des défis est réalisée;
- une liste complète des compétences et besoins en formations des différents acteurs du secteur est établie et quantifiée ;
- un état des lieux du dispositif FAR public et privé actuel est réalisé ;
- une analyse des facteurs de réussite et des facteurs d'échec est réalisée;
- une liste des mesures d'accompagnement complémentaires nécessaire est dressée ;
- un plan stratégique d'appui au dispositif de formation au Niger est esquissé ;
- une feuille de route pour la structuration d'un réseau FAR national du Niger est élaborée.

III. Démarche méthodologique

L'approche méthodologique générale utilisée pour la conduite de la mission est une approche concertée, participative, multi-acteurs et inclusive déclinée en 5 étapes comme suit :

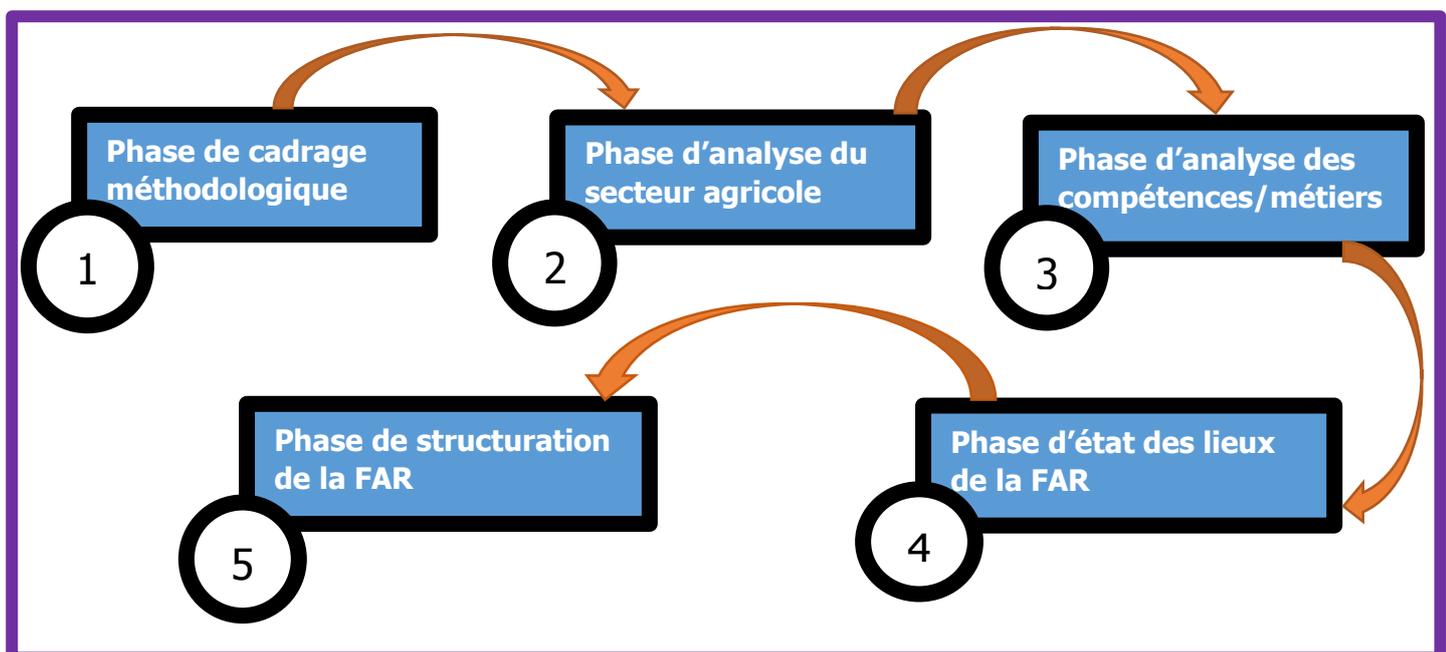


Figure 1: Démarche méthodologique

Phase 1 : Cadrage méthodologique

La phase de cadrage méthodologique a servi aux commanditaires et aux consultants à se mettre au même niveau de compréhension des objectifs et du contenu du résultat final de l'étude.

De manière précise, le cadrage a permis de valider la méthodologie de conduite de l'étude notamment les différentes phases, les outils à utiliser, le mode d'analyse des données, les informations utiles à faire figurer dans les rapports, le canevas du rapport final et le mode de validation du rapport.

Elle s'est faite prioritairement avec l'équipe technique du Secrétariat Exécutif du Réseau International FAR, le Consultant National et les points focaux des Ministères du Niger impliqués dans la mise en œuvre du dispositif de la FAR.

Elle a permis de finaliser les outils et les diverses fiches à exploiter, le chronogramme de l'étude ainsi que les responsabilités des différents intervenants.

Phase 2 : Analyse du secteur agricole

Au Niger, les interventions politiques dans le secteur agricole ciblent certains sous-secteurs clés ; ceci dans le but de répondre aux besoins alimentaires et d'augmentation des revenus des producteurs. Il s'agit des sous-secteurs de céréales, du bétail, des oléagineux, des légumineuses, des fruits et légumes⁶, etc. Dans chaque sous-secteur, la priorité est accordée à certaines filières. Ainsi, les céréales regroupent les filières mil, sorgho, riz ; le bétail comprend le bétail-viande, les cuirs, les peaux et le lait ; l'oignon pour le sous-secteur légumes ; le niébé pour le sous-secteur des légumineuses ; et enfin l'arachide pour le sous-secteur des oléagineux.

Sur la base des orientations politiques décrites plus haut, nous avons :

- identifié et analysé les défis et les perspectives de croissance du secteur agricole au Niger dans sa globalité, en faisant le lien avec la dynamique de développement de la FAR ;
- quantifié les métiers et besoins en ressources humaines sur chaque filière ciblée pour évaluer le besoin global par rapport auquel le dispositif de formation doit être ajusté.

En rappel, les filières agricoles, qu'elles soient animales ou végétales sont structurées en un ensemble d'activités. Ces activités vont de l'approvisionnement en intrants à la consommation des produits finis, en passant par la production, la transformation et la commercialisation. Dans la liste des filières ciblées du pays, figurent les activités spécifiques ci-après (voir tableau 1).

⁶ Plan D'action 2016-2020 de l'Initiative 3N

Tableau 1: Liste des métiers agricoles dans les filières cibles

| Filières | Métiers agricoles |
|-----------------------|--|
| Les céréales | Production de céréales, fabrication de produits à base de céréales (farine, pain et pâtisserie, biscuits, semoules, couscous, aliments pour animaux d'élevage) et petite restauration. |
| Les oléagineux | Production de coton, de sésame et d'arachide, fabrication d'huiles, de produits cosmétiques. |
| Les fruits et légumes | Production de mangue, de sésame, d'arachide, conditionnement, stockage et fabrication de produits alimentaires ou de préparations à base de fruits, ou légumes (jus, confitures, fruits séchés). |
| Le bétail et le lait | Élevage, abattage du bétail et/ou de la volaille, boucherie, charcuterie et petite restauration. Traite du lait, fabrication du beurre, des yaourts, des fromages. |

En dehors des activités attachées au maillon spécifique, il y a des activités d'appui et de soutien aux filières telles que le conseil, l'accès au crédit, etc. Elles sont classées selon les domaines d'intervention suivants :

- **technique** : l'appui-conseil concerne les aspects techniques au niveau de la production, de la transformation, de la santé animale et phytosanitaire, de la qualité et l'hygiène, de l'entretien et la maintenance des équipements et matériels de production, de la transformation et de la mise en circulation, de l'irrigation, de l'environnement (gestion, recyclage, valorisation des effluents et des déchets, protection et gestion des ressources naturelles, etc.), de l'innovation, c'est-à-dire des liens avec les structures de recherche ;
- **organisationnel** : l'appui-conseil concerne l'organisation de chaque unité de production, l'organisation et la structuration des acteurs afin de renforcer la coordination horizontale et la coordination verticale, l'identification, la documentation et la recherche de solutions aux problèmes pour les acteurs d'un même maillon ou ceux des différents maillons des filières ciblées ;
- **gestion et gouvernance** : l'appui-conseil se rapporte à la gestion et la direction d'entreprise, la planification des activités en fonction des marchés (plan d'affaires, comptabilité, développement des liens d'affaires entre les acteurs directs des filières (producteurs, transformateurs, commerçants, transporteurs, etc.) et les acteurs indirects (structures de formation, institutions de recherche, institutions de financement, services techniques de l'État, etc.) ;
- **financement** : l'appui-conseil porte notamment sur la mise en place des services financiers adaptés aux besoins et spécificités des acteurs des filières, l'accompagnement des acteurs à structurer leurs demandes de services financiers, etc. ;

- **commercialisation** : l'appui conseil pour le développement des services conduit à une connaissance et reconnaissance des produits et des professions, sur les marchés tant national, sous régional, qu'international, l'accompagnement des acteurs pour améliorer leur accès aux différents marchés et à l'information stratégique, etc. ;
- **juridique** : l'appui-conseil conduit, entre autres, à améliorer la qualité des contrats entre les acteurs des filières et leurs clients, etc.

Phase 3 : Analyse des compétences et métiers existants

La phase d'analyse exploratoire des compétences et métiers existants s'est faite concomitamment avec la phase précédente (**Analyse du secteur agricole**). Elle a permis d'avoir une première lecture du dispositif de formation des ressources humaines dans le pays.

Pour ce faire, un inventaire de tous les métiers et compétences existants dans le secteur agricole a été établi.

Au-delà de la liste des compétences et métiers agricoles, le besoin en ressources humaines dans chaque filière ciblée a été estimé. Pour y arriver, deux agrégats ont été calculés. Il s'agit : (i) du nombre de ménages agricoles et (ii) du pourcentage de ménages agricoles exerçant dans chaque filière.

- *Le nombre de ménages agricoles représente l'ensemble des familles qui vivent et exercent dans le secteur agricole au Niger. Le calcul est fait à partir des données de la population totale (Population totale X % des actifs agricoles) ;*
- *Le nombre de ménages agricoles dans une filière agricole donnée est la quantité des ménages agricoles nigériens qui exercent dans telle ou telle filière.*

Le calcul de ces données a été fait sur la base des résultats des enquêtes de références sur les organisations des professionnels dans les filières et les membres de leurs ménages réalisés par le Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro-Sylvo-Pastoral (ProDEX)⁷.

Phase 4 : État des lieux de la FAR

Cette phase a permis de comprendre le dispositif actuel de formation agricole et rurale au regard des analyses précédentes et en vue de définir des actions de renforcement pertinentes pour le dispositif. Cet état des lieux a été mené en rapport avec les besoins en compétences relevées dans les filières et sous-secteurs identifiés.

L'analyse de l'état des lieux a porté sur les axes jugés pertinents ci-dessous :

- **axe institutionnel** : c'est l'analyse du système de pilotage et de gouvernance stratégique du dispositif. Il s'est agi de mieux comprendre les forces et les faiblesses du cadre institutionnel et juridique actuel, en vue de proposer un schéma pour un meilleur pilotage du dispositif de formation agricole et rurale. L'analyse a impliqué les points focaux des ministères et des partenaires clés de la FAR ;

⁷ Projet de Développement des exportations et des Marchés Agro- Sylvo-Pastoraux (PRODEX), 2015

- **axe technique** : cet axe a traité de manière détaillée l'offre de formation en matière de FAR. Les modes d'élaboration des curricula de formation, les infrastructures et équipements de formation, les formateurs, le système d'insertion des formés, etc. ont été analysés. Des séances de travail technique ont été organisées avec les responsables des centres clés de formation publique et privée, des acteurs du secteur privé, pourvoyeur d'insertion pour les sortants des centres de formation, et les autres acteurs de la FAR. Des entretiens individuels ont été conduits pour approfondir certains points clés.
- **axe du financement du dispositif** : il s'est agi d'analyser les modes de financement, de gestion, l'affectation budgétaire de l'État à la FAR, la contribution d'autres acteurs tels que les parents et les partenaires techniques et financiers.
- **axe du suivi du dispositif** : il a été question d'évaluer de manière sommaire le système de suivi et de traçabilité des apprenants ainsi que la capacité d'adaptabilité du dispositif au regard des évolutions actuelles du marché de l'emploi.

La phase de l'état de lieux a permis d'identifier des axes concrets de définition d'un plan d'action de la FAR au Niger, en prenant en compte les différents domaines d'analyse.

Phase 5 : Structuration de la FAR

La phase de structuration de la FAR au Niger a consisté à définir une feuille de route pour la mise en place d'un réseau FAR dans le pays.

Sur la base des analyses précédentes et des solutions proposées au niveau des différents axes de l'analyse de l'état des lieux de la FAR, une liste d'activités a été élaborée. Le mode de fonctionnement a été discuté avec certains partenaires et acteurs clés.

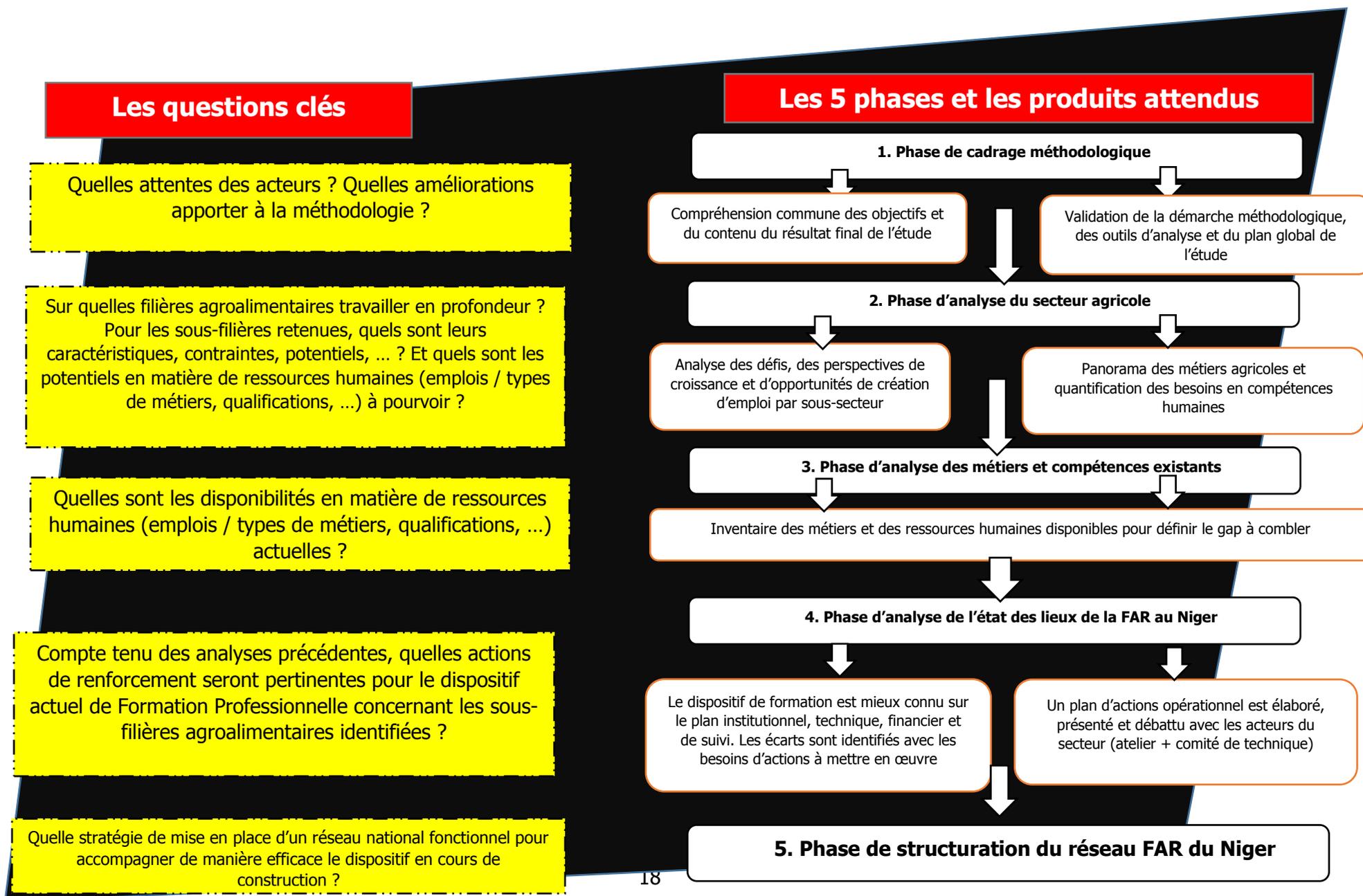


Figure 2: Schéma détaillé de la méthodologie adoptée

PARTIE 2 : RESULTATS DE L'ETUDE

Chapitre 2 : Analyse du secteur agricole du Niger

2.1. Généralités sur le Niger

2.1.1. Zonage agro-écologique du Niger

Pays sahélien enclavé, le Niger s'étend sur 1 267 000 km². Sa frontière la plus proche du littoral est à plus de 600 km du Golfe de Guinée. Les trois quarts de cette superficie sont situés dans la zone septentrionale, en désert chaud du Sahara. Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria et le Bénin et à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali. L'environnement naturel, austère, est marqué par un régime climatique caractérisé par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, avec des températures élevées qui accentuent son aridité.

Sur la base des précipitations annuelles, on distingue cinq (5) zones agro climatiques au Niger⁸: i) **la zone saharienne** qui couvre 74 % du pays ; ii) **la zone saharo-sahélienne** qui représente 10 % de la superficie du pays et est adaptée à l'élevage transhumant ; iii) **la zone sahélienne** couvre 8 % du pays et se caractérise par l'agropastoralisme ; iv) **la zone sahélo-soudanienne** qui représente environ 7% de la superficie totale; elle est propice à la production agricole et animale; et v) **la zone soudanienne** qui couvre 1% de la superficie. Le tableau 2 présente les caractéristiques de chacune des zones.

Tableau 2 : Caractéristiques des zones agro écologiques du Niger

| Zone climatique | Description | Pourcentage du territoire |
|-----------------|---|---------------------------|
| Saharienne | <ul style="list-style-type: none">• Pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 200 millimètres.• Zone caractérisée par un climat aride ou semi-aride avec des températures moyennes élevées et des températures extrêmes très contrastées, une humidité relative très basse et des précipitations rares et extrêmement irrégulières.• La densité de la population est généralement très basse (< 10 hab/Km²) et elle est consacrée à l'élevage (caprins et camélins) et aux activités non agricoles (artisanat, tourisme, exploitation du sous-sol, commerce).• L'élevage (petits ruminants, caprins en particulier) est la principale ressource économique des populations.• Le système de production est le plus souvent mixte : élevage intégré avec la production d'autres céréales (mil, riz, etc.). | 74% |

⁸ Synthèse de la note préparée par le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) à partir des travaux de diagnostic et d'analyse des systèmes de production rédigés dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR (septembre 2004).

| Zone climatique | Description | Pourcentage du territoire |
|---------------------------|--|---------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture irriguée est présente dans les oasis et représente une importante source de revenus. | |
| Saharo-sahélienne | <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 200 et 300 millimètres. • Zone de transition entre le Sahara et le Sahel, avec des précipitations aléatoires, mais, qui en année favorable, permettent le développement de l'agriculture pluviale (essentiellement basé sur le mil). Elle se présente comme un grand espace pastoral dans sa partie Nord et comme une zone parsemée de cultures dans sa partie méridionale. • La dégradation des ressources naturelles est en constante progression (perte de la couverture végétale, érosion et perte de fertilité des sols.). • L'élevage se fait de façon extensive en suivant les couloirs de transhumance, qui vont des pâturages septentrionaux aux champs de cultures et au retour vers les pâturages naturels. | 10% |
| Sahélienne | <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 300 et 400 millimètres. • Zone de grande production agricole. Elle fournit la moitié des productions céréalières du Niger. On y cultive surtout les céréales (mil, sorgho, niébé, arachide) en pure ou en association avec les légumineuses. Dans les zones plus humides des vallées, les activités importantes de maraîchage et d'arboriculture sont développées. • L'élevage est aussi très répandu, en système extensif transhumant ou agropastoral. Elle est une zone densément peuplée surtout dans le centre du pays | 8% |
| Sahélo-soudanienne | <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 600 millimètres. • La végétation est constituée de savane arborée ou boisée qui de plus en plus recule face à la croissance démographique et à l'extension agricole. • C'est une zone de fortes potentialités agricoles tant en culture pluviale qu'en culture irriguée. La céréaliculture y est pratiquée avec des systèmes plus évolués dans les plaines de l'Est, où la densité de population est particulièrement forte. L'élevage est intensif et la végétation | 7% |

| Zone climatique | Description | Pourcentage du territoire |
|--------------------|---|---------------------------|
| | naturelle est limitée aux terres marginales avec la disparition généralisée de la jachère. <ul style="list-style-type: none"> • La pression anthropique est tellement forte que l'agriculture, l'élevage et les forêts doivent partager le même espace, induisant ainsi une profonde mutation. Ceci engendre un système intégré où les ressources naturelles sont complètement aménagées et leur exploitation devient rationnelle. | |
| Soudanienne | <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 600 millimètres. • Cette zone est caractérisée par des potentialités agricoles encore peu exploitées, surtout dans l'agriculture irriguée et la culture pluviale de spéculations de rente. • L'exploitation du bois est particulièrement intense, due aussi à la proximité de la ville de Niamey qui reste une zone encore riche en forêts naturelles. | 1% |

Figure 2 : Zones agro climatiques du Niger

Concernant la localisation géographique des ménages agricoles, une analyse des données de ECVMA collectées en 2011 révèle que selon la zone agro écologique, 60% des ménages agricoles sont localisés dans la zone agricole, suivie respectivement de la zone agropastorale 24,3%, la zone pastorale 8,7%, les autres zones urbaines 6,2% et Niamey 0,9%.

Malgré les contraintes naturelles, le secteur rural emploie près de 87 % de la population active (INS, 2016) et contribue à 41 % à la formation du PIB (Consortium DFC, 2018).

2.1.2. Situation de l'emploi

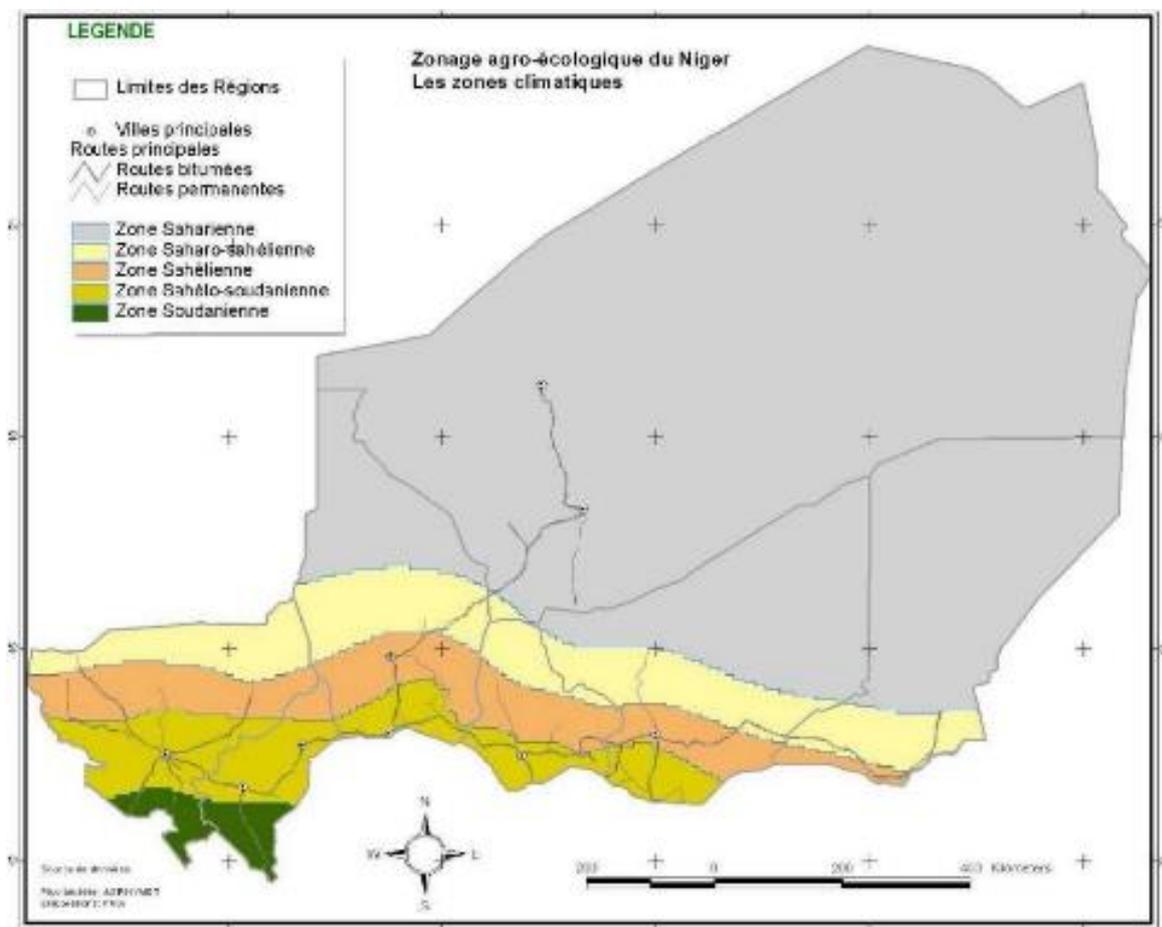
A partir de la classification des pays du monde selon l'Indice de développement humain (IDH) des Nations Unies, en 2015, la République du Niger occupe la 188^{ème} position sur 188 pays. Le Niger fait ainsi partie des pays les moins développés du monde. Il a enregistré ces dernières années des progrès notables au niveau de la réduction des inégalités⁹. Cependant, le taux de pauvreté de la population reste encore très élevé (45,41 %) et se trouve lié à la configuration du marché de l'emploi, qui constitue un des défis majeurs pour le pays. Les analyses faites sur l'emploi font apparaître une situation de crise caractérisée par l'amplification du chômage et du sous-emploi en milieu urbain. Le taux de chômage général est de 17 %. Il est plus élevé en zone urbaine avec un taux de 19,4 % contre 15,18 % en zone rurale (INS, 2012).

Le taux de chômage global du Niger est en hausse, passant de 13 % en 2011 et 17 % en 2014 (ENISED, 2016). L'incidence du chômage est plus forte chez les femmes que chez les

⁹ Plan de Développement Economique et Social du Niger : 2017-2021 (page 37)

hommes, avec des niveaux respectifs de 28,9 % et 4,4 % en 2014. Elle est aussi plus marquée chez les jeunes, avec un taux de chômage de 23,7 % pour la tranche d'âge des 15-29 ans (ECVMA, 2011). Le sous-emploi affecte, quant à lui, 34,6 % de la population active (ENBC, 2007, 2008) et sévit principalement en milieu rural, où il touche 86,3 % des actifs.

Une autre contrainte dans le domaine de l'emploi reste la faible participation du secteur privé dans l'offre d'opportunités. Selon le document du Profil pays du Niger 2016 de la CEA, le secteur public a créé en 2014 trois fois plus d'emplois permanents que le secteur privé, soit 76 % contre 24 % des créations d'emplois. Cette situation dénote la nécessité de promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour créer davantage d'emplois productifs, ainsi que du travail décent pour tous. Ces dernières années, la République du Niger est devenue l'un des principaux pays de transit des migrants et migrantes d'Afrique de l'Ouest en partance pour l'Afrique du Nord et l'Europe. Les régions d'Agadez et de Zinder se trouvent sur les principaux axes migratoires. Cette nouvelle économie de la migration a créé des emplois directs.



Zonage Agroécologique du Niger, AGRYMET 2008

2.1.3. L'alphabétisation au Niger

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en 2012 par l'*Institut National de la Statistique du Niger*, montrent un taux d'alphabétisation de 30,11% au niveau national dont 22,10% pour les femmes et 38,64% pour les hommes. Selon le milieu de résidence ce taux se situe à 58,51% pour le milieu urbain et 23,68% pour le milieu rural. La comparaison avec les résultats du recensement de 2001 fait ressortir un doublement du taux d'alphabétisation sur la période intercensitaire (14,4% en 2001 contre 30,11 %).

L'analyse des données révèle une prépondérance de la population n'ayant aucun niveau d'instruction (55,61%) dans l'effectif total et un niveau d'instruction dans le système formel d'éducation inférieur à celui du non formel qui s'explique par le poids de l'enseignement coranique (9,87% de la population totale) qui s'impose comme une tradition au Niger.

Tableau 3: taux d'alphabétisation suivant la tranche d'âge

| Indicateurs | Urbain | Rural | Masculin | Féminin | Total |
|-------------------------------|--------|-------|----------|---------|-------|
| Taux d'alphabétisation | 58,51 | 23,68 | 38,64 | 22,10 | 30,11 |
| Tranche d'âge | | | | | |
| 15 – 24 ans | 74 | 31,51 | 48,71 | 31,69 | 39,89 |
| 25 – 59 ans | 54,31 | 21,11 | 35,85 | 18,69 | 27,06 |
| 60 ans et + | 27,95 | 12,43 | 21,03 | 8,53 | 14,65 |

Source : INS, 2012

La figure suivante donne le taux d'alphabétisation selon le milieu de résidence.

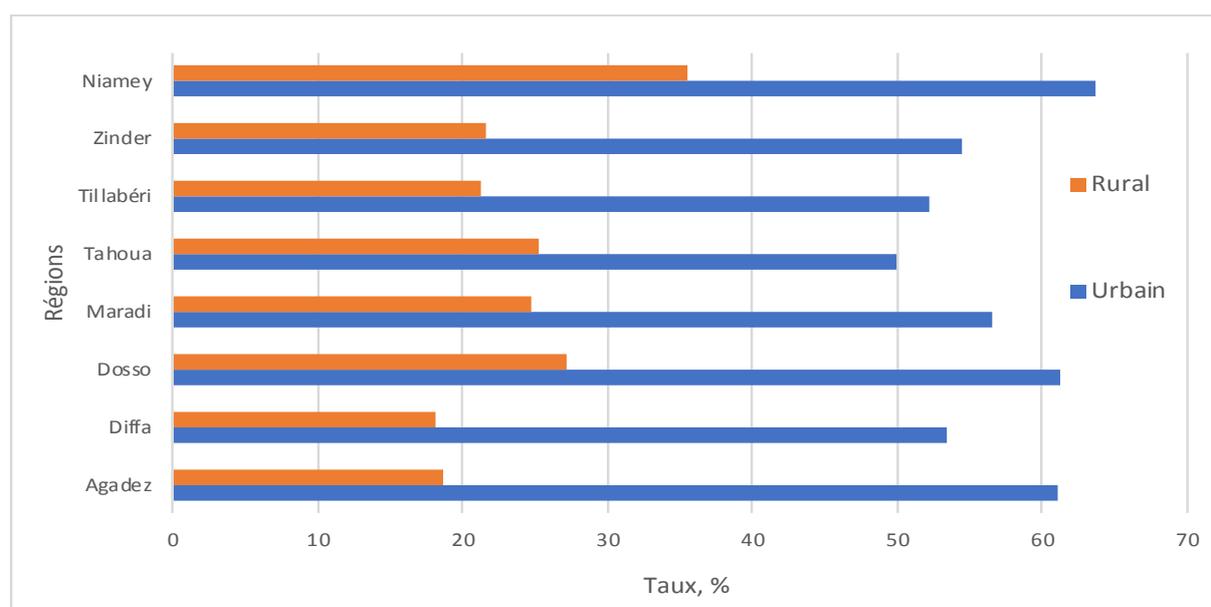


Figure 3: Répartition de la population de 15 ans d'âge et plus par région et selon le milieu de résidence

Comme on le voit le taux d’alphabétisation est en général faible sur toutes les régions. Il existe une nette disparité selon le milieu de résidence : la population active en milieu rural est à plus de 75% analphabète.

Ainsi, en milieu, la formation agricole et rurale doit être précédée par un programme d’alphabétisation à même de préparer les cibles de la FAR.

2.2. Secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique au Niger

2.2.1. Généralités sur le secteur agro-sylvo-pastoral

Le secteur agro-sylvo-pastoral (ASP) représente la principale source d’activités économiques du Niger. Il occupe plus de 87 % de la population active. Sur la période 2011-2016, sa contribution à l’économie nationale est estimée en moyenne à 42 % du PIB, dont près de 29 % pour le sous-secteur de l’agriculture, 9,4 % pour l’élevage et la chasse, 2 % pour la sylviculture et l’exploitation forestière et près de 1,88 % pour la pêche, la pisciculture et l’aquaculture. Ces sous-secteurs jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, la création d’emplois et constituent la principale source de revenus de la plupart de la population rurale (Ministère du Plan du Niger, 2017).

Sur la période 2012-2015, et ce, grâce à l’initiative 3N, la production céréalière qui représente 68,7 % de la production vivrière a progressé de 13,9 %, contribuant ainsi à une augmentation globale de 9,3 % de la production vivrière moyenne annuelle sur la même période. En effet, la production vivrière est passée de 6 864 099 tonnes en 2012 à 7 266 723 tonnes en 2015. Dans le cadre de la même initiative, les actions entreprises en vue de l’augmentation de la production sous irrigation ont permis d’atteindre des résultats notables. En effet, la part des productions agricoles sous irrigation par rapport à la production agricole totale est passée de 8,56 % en 2011 à 10,36 % en 2013 (RMO, 2015). Rapportées en équivalent céréales, les productions sous irrigation (céréales, légumineuses, fruits et légumes) ont plus que doublé en passant de 169 106 tonnes en 2011 à 442 331 tonnes en 2014. Toutefois, ce résultat reste loin de la cible des 30 % visés. Ainsi, près de 90 % de la production est sous irrigation pluviale, ce qui contribue fortement à la vulnérabilité des ménages ruraux.

Dans le domaine des productions animales, le Niger dispose d’un potentiel important. L’effectif du cheptel est estimé à 12 059 952 de têtes pour les bovins, 11 496 872 de têtes pour les ovins et 15 478 901 de têtes pour les caprins. Les taux de croissance respectifs sont 6 %, 3,4 % et 4 %. Toutefois, ce secteur reste essentiellement traditionnel, dominé par la transhumance et avec des rendements qui restent faibles. Aussi, la transformation est relativement faible, laissant ce grand potentiel encore faiblement valorisé. Des problèmes liés à la commercialisation, à l’alimentation du bétail, aux conflits agriculteurs - éleveurs, à la santé animale pèsent également sur les performances de ce sous-secteur.

Dans le domaine des productions forestières et halieutiques, le Niger dispose de : i) 12 millions d’hectares de terres forestières qui produisent en moyenne plus de 9 millions de m³ de bois de chauffe par an ; ii) plusieurs biotopes riches d’une biodiversité exceptionnelle représentée par 3 200 espèces animales dont les derniers spécimens de girafes d’Afrique de l’Ouest ; iii) 410 000 hectares de plans d’eau qui produisent en moyenne 40 000 tonnes de poissons par an. En dépit des contraintes climatiques et démographiques, une importante

marge existe pour une augmentation et une meilleure valorisation des productions halieutiques, sylvicoles et fauniques.

Les bonnes performances citées plus haut cachent toutefois des insuffisances. En effet, l'agriculture nigérienne est de type extensif, c'est-à-dire, une agriculture basée sur l'augmentation des superficies. Les rendements restent encore faibles. Ainsi donc, la production agricole connaît de fortes variations en rapport avec la pluviométrie, ce qui a limité la croissance économique et affecté sa durabilité. En moyenne, les producteurs ressortent avec 456 kg/ha pour le mil, 357 kg/ha pour le sorgho, 1 348 kg/ha pour le riz paddy et 753 kg/ha pour le maïs¹⁰ (MAGEL, 2013). Cette faiblesse des rendements est en grande partie liée à la faible mécanisation agricole, à l'insuffisante disponibilité des semences améliorées et à leur utilisation relativement faible et d'autres facteurs techniques et sociaux

2.2.2. Structuration du secteur agricole et du profil de l'exploitant agricole du Niger

Une étude du profil de l'exploitant agricole du Niger réalisée par l'Institut National des Statistiques du Niger en 2014, avec l'appui de l'Union Européenne, sur la base des données de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (ECVMA, 2011), a abouti aux conclusions ci-dessous :

- La classification des groupes d'exploitants agricoles montre qu'il existe deux groupes d'exploitants au Niger ;
 - le premier groupe rassemble les pauvres indifféremment de leur sexe. Ils représentent 45% des ménages agricoles ; ils sont en grande majorité sans aucun niveau scolaire (86,4%). Dans la pratique agricole (production), près de 64,7% des ménages de ce groupe utilisent peu d'engrais ; et du matériel de type traditionnel tels que la hilaire utilisent.
 - Le second groupe rassemble les non pauvres dont le niveau d'instruction varie entre le niveau primaire (10,2%), et le secondaire premier cycle (4,9%). Ils sont pour la plupart des propriétaires. Cette catégorie d'exploitants est aussi celle qui utilise le plus des équipements modernes dans l'exploitation des terres agricoles tels que la charrue. Ils représentent 35,3% des ménages agricoles.
- le niveau de vie et la localisation géographique des exploitants agricoles :
 - Les ménages agricoles non pauvres sont plus localisés à Tahoua (23,7%), Zinder (23,6%), Maradi (17,8%), Tillabéri (14,5%) et Dosso (12,3%);
 - les ménages agricoles pauvres se retrouvent principalement à Maradi (24,3%), Zinder (21,5%), Tahoua 19,1%, Tillabéri (17,7%) et Dosso (13,4%).
 - Selon la zone agro écologique, 60% des ménages agricoles sont localisés dans la zone agricole, suivie respectivement de la zone agropastorale 24,3%, la zone pastorale 8,7%, les autres zones urbaines 6,2% et Niamey 0,9%.
- La taille des exploitations agricoles :

Sur les quelques 2,7 millions d'hectares de terre arable, seuls 40 000ha sont irrigués, ce qui limite de fait les cultures de contre-saison et impose la dépendance à la pluviométrie. Cette

¹⁰ Selon les données du JAICAF, 2008, les rendements potentiels des céréales principales au Niger sont : mil (2,5t/ha) ; sorgho (2,5 à 3,5 t/ha) ; riz (5-6,5t/ha) ; maïs (4-5t/ha)

situation fait diminuer la productivité dans le secteur agricole et parallèlement le revenu agricole.

- Les exploitations agricoles de petite taille sont les plus dominantes. La taille moyenne des exploitations agricoles est de 5 ha pour environ douze (12) personnes, dont 6 actifs agricoles.
 - L'analyse de l'exploitation des terres montre que 19% des ménages exploitent des terres dont la superficie est inférieure à 0,15 ha, 41% ont leurs superficies comprises entre 0,15 et 0,50ha et enfin 40% des ménages agricoles exploitent des superficies supérieures à 0,5 ha. Les grandes surfaces se situent dans l'ordre de 0,5 à 8,8ha voire plus, pour 38% pour les non pauvres contre 43% pour les ménages pauvres.
- Statut du chef d'exploitation et de l'exploitant agricole
- Concernant le genre du chef de ménage, l'enquête fait ressortir que 92,2% des chefs de ménages agricoles sont constitués des hommes contre seulement 7,8% de femmes. En effet l'accès de la terre était longtemps considéré comme un privilège accordé principalement aux hommes.
- L'observation de la taille du ménage montre que 41% des ménages ont un effectif compris entre 1 à 5 personnes, 40% ont un effectif de 6 à 9 personnes, et enfin 18% des ménages dénombrent en leur sein 10 personnes ou plus.
 - De la classification socioéconomique, il se dégage que 79,7% des chefs de ménages sont des indépendants agricoles et 10,2% d'indépendants non agricoles, 2,3% sont des salariés des secteurs publics et privés ; 5,5% sont des salariés privés individuels et enfin 2,3% des chefs de ménage sont sans emploi
 - L'analyse du statut d'occupation montre que la majorité des chefs de ménages agriculteurs sont propriétaires de leurs terres avec 87,4% ; 8,6% d'entre eux empruntent les terres qu'ils cultivent, 2,1% sont locataires et enfin 1,1% exploitent des terres hypothéquées ;
- Exploitant agricole et la prédominance des activités agro-sylvo-pastorales
- L'analyse des données montre que 20,8% des ménages agricoles ne possèdent aucun bétail, 45,5 % des ménages possèdent entre 1 et 9 têtes, 16,5% des ménages ont de plus de 30 têtes de bétail et seulement 2,6% disposent de plus de 50 têtes.
 - Relativement au produit cultivé, l'analyse montre que les ménages agricoles nigériens cultivent majoritairement du mil (90%), du sorgho (44%), du niébé (55%) et cultivent seulement du riz (à 1%) et l'oignon (à 4%).
- Les besoins en formations des organisations paysannes
- Les besoins sont multiples et s'accroissent avec la modernité à laquelle le secteur agricole est soumis ;
 - L'agriculture pratiquée au Niger est essentiellement familiale et consiste en une multitude d'activités comprenant des cultures céréalières (maïs, mil, sorgho, riz...), des oléo-protéagineux (niébé, arachide, sésame...), des fruits et légumes, l'élevage de ruminants (ovins, bovins, caprins) et de volaille, la pêche, l'aquaculture, la cueillette, mais aussi d'autres activités non agricoles telles que le commerce, la pratique de métiers divers surtout en saison sèche.

A l'analyse de tout ce qui précède, le secteur agricole du Niger présente d'énormes insuffisances. Pour remédier à ces déficits et promouvoir le développement du secteur, L'Etat Nigérien a élaboré un nouveau plan d'investissement de l'Initiative 3N de 2016-2020 pour

prendre en compte les insuffisances relevées sur le plan technique, mais aussi assurer la mise à disposition du capital humain adéquat pour les besoins du secteur. C'est ainsi qu'un plan de formation des ressources humaines dans le domaine du conseil agricole a été défini en 2017 par l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), pour mieux réorganiser le conseil agricole. Le plan inclut les services publics et privés du conseil agricole.

| Dispositif | Type de Conseiller | 2017 | | dans 5 ans | dans 10 ans | dans 15 ans |
|--|---|-----------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | Hypothèse haute | Hypothèse basse | X2 pour les dispositifs privés | X3 pour les dispositifs privés | X4 pour les dispositifs privés |
| Dispositifs privés | Paysans relais | 1500 | 1000 | 3000 | 4500 | 6000 |
| | Auxiliaires d'élevage | 600 | 300 | 1200 | 1800 | 2400 |
| | Animateurs endogènes OP | 200 | 150 | 400 | 600 | 800 |
| | Ingénieurs et techniciens d'OP | 50 | 50 | 100 | 150 | 200 |
| | Ingénieurs et techniciens d'GSC ¹¹ | 100 | 80 | 200 | 300 | 400 |
| | Assistants vétérinaires SVPP | 30 | 30 | 60 | 90 | 120 |
| | Vétérinaires SVPP | 17 | 17 | 34 | 51 | 68 |
| Dispositifs publics | Agents terrains des ministères techniques | 750 | 250 | 550 | 550 | 250 |
| | Directeurs des périmètres ONAHA | 70 | 70 | 70 | 70 | 70 |
| Nombre total de conseillers | | 3317 | 1947 | 5614 | 8111 | 10308 |
| Ménages agricoles (en milliers); (croissance 2,1%) | | 1929 | 1929 | 2140 | 2375 | 2635 |
| Taux de couverture (nombre de ménages agricoles par conseiller) | | 582 | 991 | 381 | 293 | 256 |

Tableau 4: Besoin en conseillers de gestion pour l'encadrement agricole

Source : HCI3N, SNCA, août 2017

2.3. Défis actuels et potentialités du secteur agricole

2.3.1. Défis du secteur agricole

(i) Couvrir les besoins alimentaires d'une population en constante croissance et en urbanisation

L'insécurité alimentaire chronique touche 80 % de la population essentiellement rurale, dans des proportions de 10 à 30 % de la population dont la couverture alimentaire annuelle ne dépasse pas plus de 50 % des besoins céréaliers (source principale de la ration calorique des ménages). La production céréalière nette par personne atteint 160 kg par an, contre un besoin de 250 kg, soit un déficit annuel net de 36 % des besoins céréaliers globaux. Cette production est très dépendante du climat, et donc fluctuante. En plus des faibles revenus agricoles qui sont à la base des difficultés d'accessibilité aux produits alimentaires de base, l'insécurité alimentaire se retrouve aggravée par une population sans cesse croissante. Selon les statistiques de l'INS, à l'horizon 2020, la population du Niger sera de 20 490 294 habitants dont 25 % (5 122 574) et 75 % (15 367 721) vivant respectivement en milieu urbain et en milieu rural. Cette croissance démographique entraînerait une insuffisance

¹¹GSC : Groupement de Services et Conseils

alimentaire. Il faut pour cela produire des biens alimentaires en quantité et en qualité suffisante, en mettant l'accent sur l'utilisation des technologies modernes adaptées aux zones agro écologiques, et en intégrant dans les différents systèmes de production des techniques de protection et de préservation des ressources naturelles.

(ii) Satisfaire les besoins d'un cheptel qui croît rapidement

Le cheptel du Niger est estimé à 36 millions de têtes réparties auprès de 87 % des ménages. Selon les zones agro-écologiques, on distingue trois grands systèmes d'élevage : les deux tiers (66 %) du cheptel se trouvent dans la zone agricole (élevage dit sédentaire), 18 % dans la zone subdésertique à désertique (élevage nomade) et 16 % sont dans un système de transhumance Nord-Sud et Nord-Ouest (élevage transhumant). Les terres pâturables représentent 62 millions d'hectares (soit 45 % du territoire). Elles sont réparties entre les zones pastorales, agropastorales et agricoles. Le cheptel du Niger, malgré l'immensité de l'espace pastoral est confronté, au moins une année sur deux, à un problème alimentaire que les éleveurs essaient de résoudre en exploitant les aires protégées, empiétant sur les espaces encore en culture, traversant les frontières et/ou, procédant à un déstockage forcé. La difficulté majeure de la pratique de l'élevage réside dans la disponibilité et l'accès à l'eau et aux pâturages. Son caractère essentiellement extensif, sa dépendance exclusive des facteurs climatiques, le problème foncier qui continue d'être au centre de plusieurs conflits sanglants et le faible dynamisme des organisations des producteurs sont autant de défis qui entravent le plein développement de l'élevage. Ainsi donc, assurer une alimentation régulière et de qualité à un cheptel en forte croissance dans un contexte de forte vulnérabilité climatique et de dégradation des ressources naturelles (sécheresses, déforestation, surpâturage, organisation défectueuse de l'occupation de l'espace pastoral, etc.) est assurément un défi majeur pour le Niger. À ce premier défi, s'ajoute celui des groupes pastoraux qui sont tributaires des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Aussi l'insécurité foncière et le faible revenu du paysan empêchent toute initiative allant dans la réalisation des investissements garants de la réussite des opérations en zones pastorale et agricole.

Le sous-secteur de l'élevage représente un atout majeur pour le pays (11 % du PIB national et 35 % du PIB agricole¹²) pour contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire à travers notamment l'augmentation des revenus et la création d'emplois en faveur des jeunes scolarisés ou non actuellement sans perspectives. Le Niger se doit donc d'améliorer la productivité de son agriculture et de son élevage, de sécuriser sa production contre les aléas climatiques, pour bénéficier de l'opportunité que lui offre ce sous-secteur.

(iii) S'adapter au changement climatique

Pays au ¾ désertique, le Niger est confronté depuis plusieurs décennies à une baisse tendancielle de la pluviométrie. Le déficit pluviométrique dépasse dans certains cas des valeurs supérieures à 30 % pour une moyenne nationale de 20 %. Le climat se caractérise par l'insuffisance des précipitations et leur grande variabilité spatio-temporelle. Les températures annuelles moyennes très élevées, oscillent entre 27° et 29°C. Le rabattement des niveaux d'eau est de l'ordre de 2 à 3 mètres. Déficit qui ne peut pas être compensée par une faible pluviométrie variant du sud au nord dans des moyennes comprises, entre 800 et

¹²<http://news.aniamey.com/h/1178.html>

100 mm. Les isohyètes ont connu un glissement vers le sud, provoquant une perturbation des systèmes de production ruraux qui se caractérise par une baisse des rendements culturels. Au total, seulement 11 % des terres sont aptes à l'agriculture ; mais les terres cultivables sont de plus en plus soumises à divers processus érosifs. L'exploitation abusive des sols, à laquelle s'ajoute l'aridité climatique sur près de 89 % du territoire national affecte dangereusement le potentiel productif des terres de culture. L'agriculture nigérienne étant essentiellement pluviale connaît une décroissance des principales cultures aggravée par les changements climatiques.

Face aux effets du changement climatique, le Niger doit intégrer dans les diverses formations (formelle et non formelle) les questions liées à : i) la gestion des ressources naturelles ; ii) la conservation des systèmes traditionnels d'aménagement et de protection des ressources naturelles ; iii) l'utilisation raisonnable des pratiques d'exploitation du milieu pour les productions agro-sylvo-pastorales et industrielles, etc.

(iv) Assurer un prix rémunérateur aux producteurs

Selon la Banque Mondiale, le Niger se classe sixième au palmarès des pays produisant le moins de richesse en 2018, avec un produit intérieur brut de 447 dollars US par habitant. Ce qui vient confirmer les résultats de 2006 sur le profil de pauvreté. En effet, les résultats d'analyse de l'étude du profil de pauvreté réalisée en 2006 montrent qu'au Niger, 63 % de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté monétaire de la Banque mondiale (un dollar US par personne et par jour) et 34 % sont extrêmement pauvres. Le seuil de pauvreté monétaire a été fixé en zone rurale à 50 000 FCFA¹³ par personne et par an (75 000 FCFA en ville) et le seuil d'extrême pauvreté à 35 000 FCFA (50 000 FCFA en ville). À ce niveau, la situation actuelle n'est guère reluisante en milieu rural : 66 % des ruraux sont pauvres et 36 % extrêmement pauvres. En outre 86,4 % des pauvres du Niger vivent dans les zones rurales où les conditions sont de plus en plus précaires. Or, les ruraux pauvres sont directement ou indirectement tributaires de l'agriculture comme source d'emploi et de revenu. Les actions à mener pour lutter contre la pauvreté doivent être renforcées autour des activités génératrices de revenus pour réduire l'exode des populations rurales vers les centres urbains. Ces actions doivent transparaître dans tous les modules de développement de compétences. Il faut aussi travailler à la valorisation des produits agricoles à travers la maîtrise des techniques sur la gestion post-récolte et la transformation agro-alimentaire pour réduire les pertes et maximiser les bénéfices de la vente des produits agricoles.

(v) Construire un marché céréalier national tourné vers le niveau régional et international

Le Niger a libéralisé le commerce des céréales au début des années 80 dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, et plus récemment en 2015 dans le cadre des unions régionales et des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les principales faiblesses des marchés actuels résident dans les fortes fluctuations des prix qui réduisent l'accessibilité financière des ménages les plus vulnérables aux produits alimentaires de base. Cette instabilité des prix est surtout liée aux fortes variations saisonnières, à l'étroitesse des marchés locaux, à la faiblesse du stockage marchand, aux difficultés de

¹³La moyenne des cours du dollar pour septembre 2018 est 1 USD= 563,11 FCFA

transport et au problème de commercialisation des produits agricoles en dehors de leur zone habituelle.

Au vu de ce qui précède, le secteur agricole du Niger doit répondre à des besoins de production quantitative et qualitative alimentaire pour nourrir d'une part sa population, et d'autre part satisfaire les besoins alimentaires d'un cheptel grandissant. Aussi le secteur doit-il faire face aux défis du changement climatique ; l'amélioration du niveau de vie des populations agricoles par l'augmentation de leur revenu, car 63 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de la pauvreté et 34 % sont extrêmement pauvres. Le Niger a besoin de repositionner son secteur céréalier (surtout le sorgho et le mil) sur l'échiquier sous régional, car bénéficiant d'un avantage comparatif. Enfin, le secteur agricole du Niger doit développer un dispositif de formation agricole mieux adapté au besoin de renforcement de capacités des actifs agricoles, incluant l'alphabétisation fonctionnelle, pour les aider à améliorer la production de leur exploitation agricole ; et à assurer l'insertion socio professionnelle des jeunes qui s'engagent dans les productions agro-sylvo-pastorales

Au-delà des défis qui freinent l'élan de développement du secteur agricole nigérien, il existe des potentialités qui peuvent servir de point de modernisation et de redéploiement efficace du secteur, en prenant en compte tous les acteurs et leurs aspirations respectives, à travers des cadres concertés et participatifs.

Face à tous ces défis, le Niger a besoin d'agriculteurs et d'éleveurs mieux formés qui seront capables d'entreprendre la modernisation progressive des productions agro-sylvo-pastorales pour sortir du système agricole peu performant actuel et valoriser ainsi le potentiel existant. Car, selon Jacques Giri cité par Zakary RHISSA (FAO, 2010), les terres sahéliennes sont capables de produire dix fois plus. La cause n'est donc pas perdue d'avance, à condition de prendre les dispositions utiles et agir avec conviction. Des pistes de solutions existent (adoption des nouvelles techniques de production et des technologies climato-sensibles, etc.) des marges d'accroissement de la productivité sont certaines. La formation agricole et rurale jouera un rôle prépondérant dans la professionnalisation du secteur dans son ensemble. Le Niger pourra donc s'appuyer sur les énormes potentialités qui existent dans le secteur agricole.

2.3.2. Potentialités du secteur

Le Niger dispose d'atouts majeurs sur lesquels s'appuyer pour relever les défis du développement de son secteur agricole. Prioritairement, les terres cultivables sont estimées à 15 000 000 d'hectares (11 % de la superficie du pays) dont 5 000 000 d'hectares emblavés en cultures pluviales chaque année et 270 000 hectares de terres irrigables, exploitées à 20 %. Cet important potentiel de production bénéficie d'un environnement économique et institutionnel favorable au développement du secteur agricole, et peut s'appuyer sur un ensemble de facteurs pour se déployer.

Les facteurs les plus déterminants sont les suivants :

- ▶ L'émergence d'une nouvelle catégorie de grands producteurs ayant des capacités importantes d'investissement est une véritable source de modernisation de l'agriculture et d'augmentation de la valeur ajoutée du secteur ;

- ▶ La mise en œuvre de plusieurs réformes de nature à stimuler une croissance agricole durable se traduira par une meilleure organisation et une meilleure valorisation des systèmes de production surtout pour l'agriculture familiale ;
- ▶ Les acquis technologiques en matière de lutte contre la désertification, de gestion intégrée des ressources naturelles et de modernisation des pratiques culturales ;
- ▶ Les politiques et stratégies de développement du secteur agricole pour les actions futures. L'ordonnance n° 92-030 du 08/07/92 et le décret n°99-531 du 21/12/99 constituent le cadre de référence de ces politiques et stratégies ;
- ▶ L'organisation des producteurs et des circuits d'information et d'intervention des chambres d'agriculture ;
- ▶ L'installation d'un nouveau système de Crédit Agricole décentralisé ;
- ▶ Le développement des cultures irriguées ;
- ▶ La modernisation des techniques culturales ;
- ▶ Le développement de la recherche agronomique et le transfert des technologies ;
- ▶ La gestion des ressources naturelles sur une base participative.

2.4. Les sous-secteurs en pleine expansion

L'économie du Niger est essentiellement agricole. L'agriculture participe pour 42 % au PIB et pour 17 % aux recettes d'exportation. Elle repose sur, d'une part, la production de céréales, d'oléagineux, de fruits et légumes, et d'autre part, sur l'élevage.

Les céréales (sorgho, mil, maïs, riz), principales cultures du Niger, avec un secteur de transformation en plein développement.

Les céréales constituent **les principales cultures du pays en termes de superficie et de populations** concernées par leur production. Elles occupent près de 10 millions d'hectares cultivés et près de 93 % de la population rurale. Elles contribuent pour 10 % à la formation du PIB. En 2014, en moyenne 4,2 millions de tonnes de céréales toutes catégories confondues ont été produites. Le mil reste la céréale la plus dominante en termes de superficie et de production, avec une production annuelle de 2,9 millions de tonnes.

La filière occupe de nombreux métiers et emplois, du producteur au commerçant en passant par les transformateurs, les courtiers et les métiers d'appuis (voir panorama des métiers agricoles)

La transformation des céréales est assurée par les petites unités artisanales qui de loin sont les plus nombreuses. Elles produisent des farines, des couscous, des produits roulés, des boissons, des aliments pour enfants et du fonio précuit.

En dépit des difficultés que rencontre le secteur céréalier, **le secteur de la transformation des céréales est en plein développement.**

Oléagineux et corps gras : une forte proportion de ménages nigériens concernés

Cette filière comprend le coton, le sésame, l'arachide, le niébé et le karité.

Sésame. Il est cultivé par 42,5 % des ménages agricoles (RGA, 2014). **En 5 ans, la production de sésame a été multipliée par cinq**, passant de 11 700 tonnes en 2005 à 56 000 tonnes en 2010. Une bonne partie de la production du sésame bio est exportée vers

les pays asiatiques et européens. La portion restante est transformée localement en biscuits et en huile alimentaire. Il est noté qu'en 2010¹⁴, 500 000 à 600 000 tonnes de sésame ont été exportés.

Arachide. La culture de l'arachide occupe **70,8 % de la population agricole**. Sa production est passée de 245 000 tonnes en 2005 à 330 000 tonnes en 2010, soit un accroissement global de plus de 34 %. Localement, le produit est transformé en huile par les femmes transformatrices ou en poudre pour l'assaisonnement des mets locaux. Certains groupements de femmes à l'instar du groupement Tatali bénéficient des subventions pour s'équiper avec des pressoirs manuels, décortiqueuses, broyeurs, bruloirs, moulin et son abri. Ils bénéficient aussi des formations en comptabilité simplifiée.

Karité. La culture du Karité est pratiquée par 45,4 % des ménages agricoles au plan national. Il existe aujourd'hui la fédération **des productrices de beurre de Karité du Niger (FNPK/Boulanga)** qui fabrique du beurre de karité pur, ainsi qu'une pommade et du savon de karité avec sa propre **marque « KARINIA »**. La Fédération compte 359 femmes actives qui se sont professionnalisées dans la chaîne de valeur karité et 122 hommes dits « ressources » qui travaillent dans les ateliers de production, sur les machines, ou en tant que « brigadiers de protection » du karité.

✚ **Fruits et légumes :** la filière fruits et légumes comprend la mangue, la tomate et l'oignon.

Mangue. Près d'un million de ménages sont producteurs de mangues dans le pays. Les productions de mangue occupent une superficie de près de 120 000 ha pour un rendement moyen de 4 tonnes à l'hectare selon les données de l'annuaire statistique du Niger.

La production brute de mangues au Niger s'évalue à environ 500 000 tonnes par an. Les pertes post-production représenteraient au moins 30 % du volume produit. Elles sont dues essentiellement à la mouche de fruit, aux mauvaises pratiques de récolte, aux emballages et conditions de transport inadaptées et à la faible transformation de la mangue. La mangue fraîche du Niger est commercialisée aussi bien sur le marché local (consommateurs directs, transformateurs, revendeurs) qu'à l'exportation dans la sous-région, en Europe, au Proche et Moyen-Orient.

Légumes (tomates et oignons). Plus de 60 % des ménages agricoles pratiquent le maraîchage. Il contribue assez substantiellement à la formation du PIB. La valeur marchande d'oignons a été estimée à 37 milliards de FCFA. En partant de l'hypothèse qu'un ménage agricole compte 8 personnes, la **population concernée par cette activité serait d'environ 6.680.000 personnes**.

✚ **Bétail et lait : une contribution de 12 % au PIB et 25 % du but des ménages**

¹⁴Toutes les données sur le sésame sont tirées du rapport bilan du RECA, 2010 : **bilan des études des filières rurales au Niger analyses sommaires de 9 filières**

Le Niger compte environ 36 millions de têtes réparties auprès de 87 % des ménages. D'un point de vue de leur contribution à la balance commerciale, les ressources animales représentent la deuxième source de revenus d'exportation du pays juste après les ressources minières. Elles représentent en effet 62 % des recettes d'exportation des produits du secteur rural et 21 % de l'ensemble des produits d'exportation. D'après la Direction du Commerce Extérieur en 2014, **le Niger a exporté près de 30 milliards de bétails sur pieds**. La commercialisation et la transformation des produits « viande de petits ruminants, viande de volailles, lait et œufs de consommation » interviennent pour 40 % dans le chiffre d'affaires total de la filière. La sous-filière bovine assure plus de 50 % du chiffre des exportations, **jouant ainsi un véritable rôle de « locomotive sectorielle »**. Les systèmes agropastoraux occuperaient à eux seuls l'équivalent d'environ **3 200 000 personnes «temps plein »**. Au niveau de la commercialisation et de la transformation, 200 000 et 600 000 personnes tireraient directement leurs revenus de ces activités.

2.5. Besoins qualitatifs en ressources humaines par filières

La présente rubrique aborde le besoin qualitatif en ressources humaines pour soutenir le développement du secteur agricole. Il s'agit essentiellement d'identifier les métiers agricoles, ceci permettra de mieux dimensionner qualitativement le dispositif de formation, mais aussi de mieux orienter la formation vers les besoins réels des acteurs, sachant que le système de formation est un outil de développement.

En rappel, les filières agricoles, qu'elles soient animales ou végétales, sont structurées en un ensemble d'activités dans les maillons ou segments des chaînes ou filières agricoles. Ces activités vont de l'approvisionnement en intrants jusqu'à la consommation des produits finis, en passant par la production, la transformation et la commercialisation. En parcourant les activités d'amont en aval, les différentes occupations professionnelles présentes ou à venir dans le secteur agricole ont été identifiées.

Deux schémas illustratifs ont été réalisés :

- Le premier schéma présente les métiers et emplois clés agricoles ;
- Le second présente les métiers d'appui au développement des filières, ce sont des métiers réalisés par des acteurs au niveau méso.

Panorama des métiers d'appui aux sous-secteurs ASP

Appui Conseil / Innovation

Santé animale et phytosanitaire

Conseiller en innovation des produits et des techniques Conseiller en développement rural
Conseiller en organisation des acteurs

Conseiller en gestion d'entreprise (processus, gestion rentabilité, productivité, marché, RH, organisation...) -
Conseiller juridique

Conseiller en gestion des stocks

Technologue/ Conseiller en techniques de transformation
Conseiller en étude et contrôle des réseaux

Agent de santé animale
Agent de protection des végétaux (phytosanitaire)

Conseiller en productions végétales
Conseiller en productions animales

Mécanicien électrique / électronique
Mécanicien

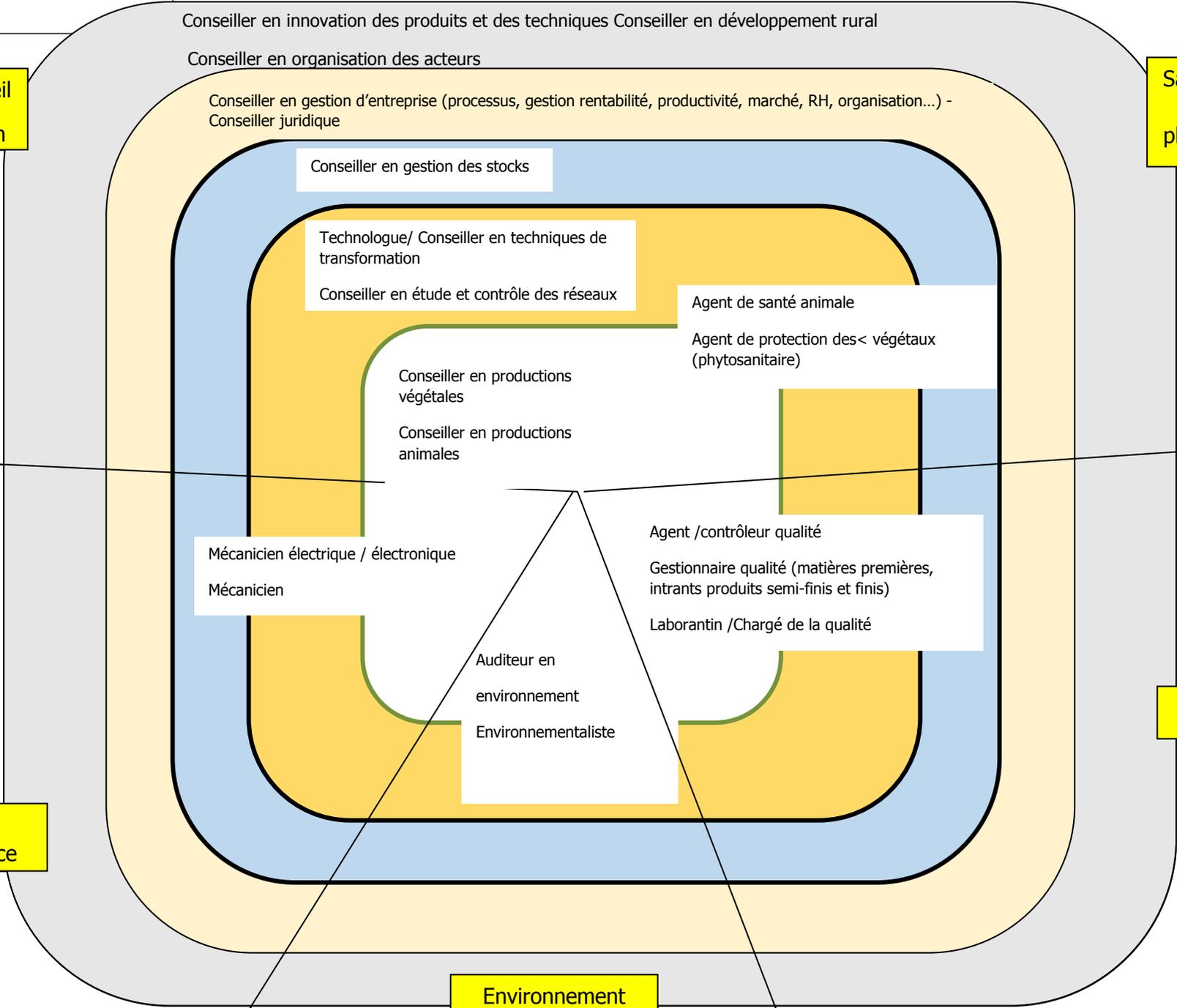
Agent /contrôleur qualité
Gestionnaire qualité (matières premières, intrants produits semi-finis et finis)
Laborantin /Chargé de la qualité

Auditeur en environnement
Environnementaliste

Entretien Maintenance

Qualité

Environnement



2.6. Besoins quantitatifs

Après avoir décrit les besoins qualitatifs, il s'agit maintenant d'évaluer **les besoins quantitatifs, pour connaître le nombre de ménages agricoles à former, et de jeunes à préparer pour la prochaine décennie.**

Groupe des ménages agricoles

Selon les données de l'Institut National de la Statistique, la population agricole nigérienne est de 14 448 915 soit 86,99 % de la population nationale (INS, 2016) dont 89 % cultivent **les céréales** (mil, sorgho, riz) ; 78 % font **l'élevage** (bétail-viande-cuir, peaux et lait) ; 58,47 % cultivent les **légumes** (oignons) ; 28,7 % cultivent les **légumineuses** (niébé) et 28 % exercent dans la production des **oléagineux** (arachide).

Tableau 5: Répartition des ménages agricoles par filières prioritaires

| % de ménages produisant/cultivant / pratiquant | | | | | | |
|--|-------------|------------------|------------------------------------|-----------|--------------|------------|
| | Total Niger | Céréales | Élevage | Légumes | Légumineuses | Oléagineux |
| | | Mil, sorgho, riz | Bétail-viande - cuir-peaux et lait | Oignon | Niébé | Arachide |
| % de ménages | | 89% | 78% | 58,47 | 28,7 | 28% |
| Nombre de ménages agricoles | 14 448 915 | 12 859 534 | 11 270 154 | 8 448 281 | 4 146 839 | 4 045 696 |

Source : INS¹⁵ (2016) complétée par la répartition du RECA¹⁶

NB :

- *Le nombre de ménages agricoles représente l'ensemble des familles qui vivent et exercent dans le secteur agricole au Niger ;*
- *Le pourcentage des ménages représente la part des ménages agricoles nigériens qui exercent dans telle ou telle filière ; ainsi sur 100 % de ménages agricoles (14 448 915 ménages),, 89 % exercent dans la filière céréales = 12 859 534 ménages.*

Le tableau 4, ci-dessous, montre le nombre de ménages exerçant au niveau de chaque maillon par filières sélectionnées. Ces données ont été obtenues à partir des résultats des enquêtes de références sur les organisations des professionnels dans les filières et les membres de leurs ménages réalisées par le Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro-Sylvo-Pastoral (ProDEX)¹⁷ mis en œuvre par l'Etat Nigérien. Les résultats obtenus permettent de connaître au niveau de chaque maillon le nombre d'actifs à former.

¹⁵ Institut National de la Statistique du Niger, Tableau de Bord, Edition 2016

¹⁶ Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger

¹⁷ Projet de Développement des exportations et des Marchés Agro- Sylvo-Pastoraux (PRODEX)

Tableau 6: Répartition des ménages par segments de filière

| | | Céréales | Élevage | Légumes | Légumineuses | Oléagineux |
|-------------------------------------|-------------|------------|------------|-----------|--------------|------------|
| % effectifs par filière | | 89% | 78% | 58,47 | 28,7 | 28% |
| Effectif par filières | 14 448 915 | 12 859 534 | 11 270 154 | 8 448 281 | 4 146 839 | 4 045 696 |
| | Clé maillon | | | | | |
| | % | | | | | |
| Production végétale | 45% | 5 786 790 | | 3 801 726 | 1 866 077 | 1 820 563 |
| Production animale | 29,50% | | 3324 695 | | | |
| Transformation | 2,50% | 321 488 | 281 754 | 211 207 | 103 671 | 101 142 |
| Commercialisation | 20% | 2 571 907 | 2 254 031 | 1 689 656 | 829 368 | 809 139 |
| Transport et Conditionnement | 0,60% | 77 157 | 67 621 | 50 690 | 24 881 | 24 274 |
| Gestion, organisation | 1,40% | 180 033 | 157 782 | 118 276 | 58 056 | 56 640 |
| Métiers d'appui | 4,60% | 591 539 | 518 427 | 388 621 | 190 755 | 186 102 |

Sources : Données produites à partir des résultats de l'étude de ProDEX

Sur la base des calculs obtenus, près de 6 millions de producteurs céréaliers et 3,3 millions d'éleveurs doivent être formés. Ces chiffres montrent que le défi de la formation continue est très grand et que le pays doit être très ambitieux en termes de modernisation de son dispositif de formation.

Le dispositif de la formation doit pouvoir former si possible l'ensemble de ces actifs qui travaillent aujourd'hui dans le secteur ASP, mais aussi **préparer leur relève en faisant entrer dans le système de nouvelles générations** mieux formées.

Pour cela, il convient d'estimer le nombre de jeunes qui potentiellement pourraient se diriger vers les filières ASP. Ces jeunes ont un âge compris entre 15 et 24 ans. Car c'est à partir de 15 ans que se fait l'entrée sur le marché de l'emploi et c'est à ce moment qu'il faut les former aux métiers professionnels.

Groupe des jeunes à préparer

Les données sur les jeunes pouvant être orientés vers les métiers ASP ont été déjà calculées par l'INS dans l'étude sur la situation des jeunes et des enfants en 2001. Mais, pour des raisons d'actualisation, les pourcentages de répartition utilisés dans l'étude mentionnée ont été appliqués aux chiffres actuels.

Tableau 7: Nombre de jeunes ruraux et urbains à former dans les métiers ASP

| | |
|--|-------------------|
| Population Nationale (PN) totale (2016) | 19 865 066 |
| Jeunes de 15-35 ans (18,1 % de la PN) | 3 595 577 |
| Nombres de jeunes ruraux (81,7 %) | 2 937 586 |
| Nombres de jeunes urbains (18,7 %) | 672 373 |
| Nombre de jeunes ruraux dans l'ASP (91,8 %) | 2 696 704 |
| Nombre de jeunes urbains dans l'ASP (31 %) | 208 436 |
| | |
| Nombre de jeunes à former dans les filières ASP | 2 905 140 |

Source : données calculées à partir des données d'INS, 2016

À l'analyse du tableau 7 le nombre de jeunes à former pour rentrer dans les métiers ASP est de 2 905 140.

Le tableau 8 ci-dessous nous donne une idée globale du nombre de jeunes à former par filières et par maillon.

Tableau 8: Répartition des jeunes à former par filières prioritaires

| | | Céréales | Élevage | Légumes | Légumineuses | Oléagineux |
|------------------------------------|--------------------|-------------------|-----------------------------------|----------------|---------------------|-------------------|
| | Total Niger | mil, sorgho, riz. | bétail-viande-cuirs-peaux et lait | oignons | niébé | arachide |
| | | 89% | 78% | 58,47 | 28,7 | 28% |
| Nombre de ménages agricoles | 2 905 140 | 2 585 574 | 2 266 009 | 1 698 635 | 833 775 | 813 439 |

Source : données calculées à partir des clés de répartition par filières

Tableau 9: Répartition des jeunes à former par maillon pour chacune des filières retenues

| | | Céréales | Élevage | Légumes | Légumine uses | Oléagineu x |
|---|----------------|-----------|-----------|-----------|------------------|----------------|
| % effectifs par filière | | 89% | 78% | 58,47 | 28,7 | 28% |
| Effectif par filières | 2905140 | 2 585 574 | 2 266 009 | 1 698 635 | 833 775 | 813 439 |
| | Clé maillon | | | | | |
| | % | | | | | |
| Production végétale | 45% | 1 163 509 | | 764 386 | 375 199 | 366 048 |
| Production animale | 29,50% | | 668 473 | | | |
| Transformation | 2,50% | 64 639 | 56 650 | 42 466 | 20 844 | 20 336 |
| Commercialisation | 20% | 517 115 | 453 202 | 339 727 | 166 755 | 162 688 |
| Transport et Conditionnement | 0,60% | 15 513 | 13 596 | 10 192 | 5 003 | 4 881 |
| Gestion, organisation | 1,40% | 36 198 | 31 724 | 23 781 | 11 673 | 11 388 |
| Métiers d'appui | 4,60% | 118 936 | 104 236 | 78 137 | 38 354 | 37 418 |

Source : données calculées à partir des clés de répartition des actifs par maillon des filières

La production, la commercialisation et les métiers d'appui sont les maillons qui demandent plus de formations. Les résultats rejoignent les conclusions des analyses du diagnostic du Système National du Conseil Agricole qui démontrent que l'effectif des formés dans les métiers en amont et en aval doit être relevé, surtout dans les métiers d'appui (notamment le Conseil de Gestion Spécifique).

Selon le tableau 9, les besoins de formation se chiffrent ainsi à près de 1 163 500 personnes pour la production et 500 000 personnes pour la commercialisation (céréales). Cela ne signifie pas que ce public doit être formé à tous les emplois d'un métier¹⁸, mais pour le moins, cette population est concernée par un ou plusieurs emplois appartenant à ces métiers. En outre, cette même population est également occupée dans d'autres filières dans des emplois proches ou différents (des personnes peuvent alors être aussi comptabilisées dans les estimations de besoins de formation d'autres filières). Un même jeune peut travailler en même temps dans plusieurs filières (exploitation pratiquant plusieurs cultures, emplois saisonniers successifs).

Ces effectifs montrent bien l'immense défi que devra relever la formation professionnelle des jeunes durant les prochaines années dans les filières ASP. Il est d'autant plus important que :

- la population croisse de 3,9 % par an (INS RGDH 2016) ;
- un même individu puisse recevoir ou reçoive une formation dans un ou plusieurs maillons d'une ou de plusieurs filières, car il est rare qu'un même individu ne soit concerné que par les activités d'une filière.

¹⁸ Confère panorama des métiers agro-sylvo-pastoraux

Les proportions sont susceptibles d'évoluer, en fonction notamment de la demande des produits sur le marché et des changements technologiques. À titre d'exemple, la mécanisation agricole fera reculer (à long terme) le nombre d'actifs dans le maillon production. La dégradation de l'environnement et une mauvaise gestion des ressources naturelles pourraient affecter également la production, voire provoquer l'arrêt de certaines cultures. L'amplification des exportations vers les pays du nord pourrait favoriser le développement des emplois fortement qualifiés dans le maillon conditionnement.

Ces centaines de milliers de jeunes iront travailler durant les prochaines années dans les filières agro-sylvo-pastorales. **C'est une réalité et une nécessité économique**, du point de vue des ménages et du développement des filières ASP.

Sur le plan quantitatif les filières agro-sylvo-pastorales auront besoin de cette main-d'œuvre abondante pour se développer, car :

- la production est faiblement mécanisée et cela ne changera pas immédiatement, surtout par contraintes liées au foncier (petites parcelles) ;
- les productions sont dispersées sur le plan géographique (atomisées, par exemple le maïs, le petit élevage, le sorgho, le souchet) ;
- la transformation artisanale repose sur un grand nombre de micro entreprises très adaptées à la production de petites quantités de biens à bas prix trouvant preneur sur les marchés locaux de proximité (ces mêmes productions sont achetées en gros pour alimenter les marchés urbains) ;

Sur le plan qualitatif, dans un marché ouvert où la compétition est rude (compétition sous régionale, internationale), et compte tenu des contraintes très fortes sur les ressources naturelles qui se raréfient, **il est impératif d'améliorer, dans chaque maillon, la productivité des filières ASP**. Cela ne pourrait se faire sans le renforcement du capital humain, principal facteur de production, et la qualification des actifs en recourant notamment à la formation continue donc de masse dans le contexte du pays.

Il est donc opportun pour le développement des filières et l'accroissement des revenus des ménages de former les jeunes qui iront travailler dans les filières ASP. Ils y exerceront un ou plusieurs emplois, dans une ou plusieurs filières, dans un ou plusieurs maillons, à temps partiel ou à temps plein.

Leur nombre est important, mais **ces quantités sont estimées pour une période de dix ans**. Au total, tous les maillons confondus représentent environ 250 000 jeunes par an pour la filière céréales ; 230 000 jeunes par an pour la filière élevage ; 170 000 jeunes par an pour la filière fruits et légumes ; 83 000 jeunes par an pour la filière légumineuse et 81 000 par an pour la filière oléagineux. Il s'agit bien entendu d'un calcul schématique, puisque linéaire, de plus, certains jeunes sont comptés 2 fois, car ils vont suivre des formations dans 2 ou 3 filières, mais cela donne une idée des grandes masses en termes de flux d'élèves à accueillir.

Pour remplir sa mission, **le système de la formation professionnelle devrait donc accueillir chaque année environ 300 000 jeunes en formation initiale pour ceux qui iront, souvent par obligation, travailler dans ces filières, en formation continue pour ceux qui y travaillent déjà**. C'est un enjeu pour le système qui devra se réformer, être financé, gagner en pertinence et en efficacité et accroître ses capacités de formation en diversifiant ses modes d'intervention. En plus de ces jeunes, il y a toute la masse de ménages agricoles qu'il faut encadrer, former et accompagner dans les différentes tâches, activités et spéculations.

Chapitre 3 : État des lieux de la FAR

Pour un pays essentiellement agricole, les politiques de développement doivent ambitionner de prime abord une transformation fondamentale du monde rural en actionnant le levier de l'éducation et de la formation. Car, les faibles résultats générés par les actions "volontaristes" des pouvoirs publics en milieu rural amènent à croire qu'il faut d'abord transformer les hommes pour transformer la nature. Ainsi donc, un système de formation agricole et rurale rénové servira d'une part, à mieux former les acteurs, mais aussi à transformer le dividende démographique que constituent les jeunes en un pouvoir créateur de richesse et de réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, il faudrait redimensionner le dispositif de formation en dressant en premier lieu son état des lieux, puis proposer des pistes d'améliorations susceptibles de le rendre plus performant.

Le présent chapitre est consacré à l'évaluation et à l'analyse complète du dispositif de formation agricole et rurale du Niger. Il est organisé autour de quatre éléments essentiels à savoir i) l'analyse institutionnelle et de la gouvernance du système, nécessaire pour décrire les différents acteurs intervenant dans le fonctionnement du dispositif et leurs rôles ; ii) l'analyse fonctionnelle du dispositif en termes de niveaux de formations et de sanction ; iii) l'analyse du financement et des partenariats, utile pour faire la lumière sur le système de mobilisation des ressources et la place des partenariats dans le financement du dispositif, notamment l'interaction entre le système et les acteurs externes ; et enfin iv) l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du dispositif de la formation au Niger. Le système de traçabilité et de suivi des apprenants aussi a été analysé pour évaluer l'efficacité externe du dispositif et sa capacité d'évolution vis-à-vis de l'environnement socio-économique ainsi que son adaptabilité vis-à-vis des besoins et des demandes des acteurs.

La structure d'analyse est ci-dessous schématisée.

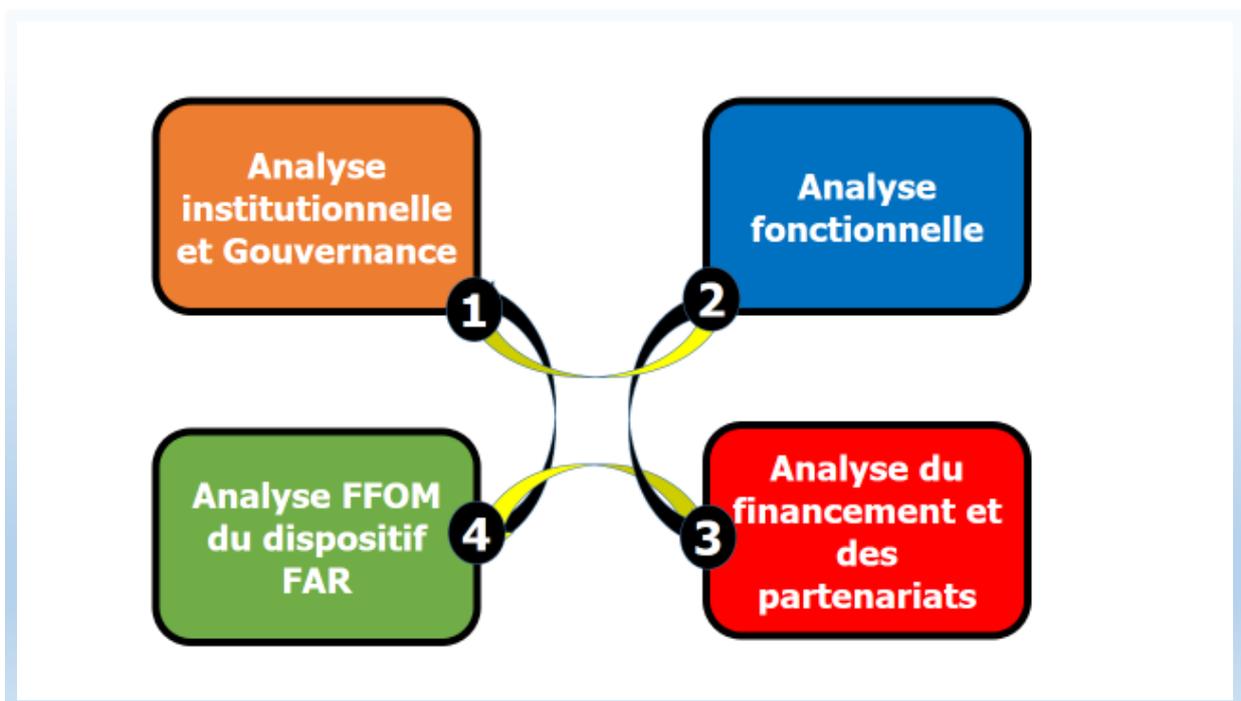


Figure 6: Schéma descriptif de l'analyse de l'état des lieux de la FAR au Niger

3.1. Acteurs du dispositif de la FAR au Niger

Le dispositif de formation agricole et rurale au Niger fait intervenir plusieurs acteurs du secteur public et du privé. Les acteurs publics, sont représentés par les différents ministères de tutelle, notamment le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le ministère de l'Enseignement primaire, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le ministère des Enseignements Techniques et Professionnels. Ces ministères agissent à travers leurs services centraux et déconcentrés. Les acteurs privés sont entre autres les acteurs de la profession agricole et notamment les Organisations Paysannes, les chambres d'agriculture, les interprofessions, le secteur privé, les ONG, les Centres de Formations Agricole et Rurale (CFAR), les collectivités et les communautés de base, etc.

3.1.1. Les services publics de l'État

Au Niger, l'État joue un rôle prépondérant dans l'animation et le fonctionnement du dispositif de la FAR. Il intervient à tous les niveaux de la formation agricole et rurale, à travers plusieurs institutions publiques. De ce fait, la FAR est dispersée entre quatre ministères, à savoir le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de la Formation professionnelle et Technique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de l'Enseignement primaire, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique. Les actions de ces différents ministères sont coordonnées par leurs services centraux et déconcentrés au niveau des régions et des communes.

a. Ministère des Enseignements Techniques et Professionnels (MEPT)

Le Ministère des Enseignements Techniques et Professionnels agit à travers ses Directions centrales et déconcentrées. La Direction Générale des Enseignements et des Formations (DGEF/METFP) et ses démembrements (DEFPT/P, DPEFPT/P, DFPC, DAFPR, DEXCCO, DCP)¹⁹ interviennent dans la formation formelle moyenne.

Le MEPT dispose d'un Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et d'Apprentissage (FAFPA) qui opère aussi bien dans la formation technique que dans la formation non formelle agricole. Les actions de formation agricole se réalisent dans les Centres de Formation et de Métiers (CFM), les Sites Intégrés de Formation Agricole (SIFA), le Service National de Participation (SNP).

Le MEPT veille à la mise en place du cadre réglementaire et juridique créant un environnement favorable à la mise en œuvre des politiques sectorielles et facilitant l'intervention des acteurs privés. C'est ainsi que le MEPT a œuvré à la mise en œuvre d'un ensemble de textes et lois régissant le secteur de la formation, à savoir entre autres :

- la loi n°98-12 du 1er juin 1998 portant sur l'orientation du système éducatif nigérien ;
- la loi n°2015-22 du 23 avril 2015 déterminant les principes fondamentaux de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle et Techniques au Niger ;
- la Lettre de politique Educative 2013-2020 ;

¹⁹DEFPT/P : Direction de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle Technique Publique ;
DPEFPT/P : Direction de La Promotion de L'Enseignement et de la Formation Professionnelle Techniques ;
DAFPR : Direction de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle Rurale ;
DEXCCO : Direction des Examens, des Concours, de la Certification et de l'Orientation
DCP : Direction des Curricula et des Programmes
DFPC : Direction de la Formation Professionnelle Continue

- le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation 2017-2021 (PSEF) ;
- la Politique Sectorielle de l'Enseignement et de la Formation Professionnelles Et Techniques du 16 mars 2006.

Sur le plan institutionnel, l'action publique dans le domaine de la formation est pilotée par les conseils communaux comme l'exige l'I3N. La commune est à la fois la porte d'entrée et de mise en œuvre de toutes les actions de développement.

Il faut rappeler que la Direction de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle Rurale, (DAFPR) logée dans le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, en charge de la gestion des établissements et centres de formation professionnelle, est subdivisée en trois directions à savoir :

- Division de la Formation Professionnelle Continue des Acteurs du Secteur Privé ;
- Division de la Promotion et du Développement de l'Apprentissage ;
- Division de la Gestion des Dispositifs de Formation de Type Rural ;

Les observations sur le terrain montrent clairement que la formation rurale formelle moyenne et non formelle est portée majoritairement par le MEPT.

b. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL)

Le Ministère de l'Agriculture intervient à deux niveaux de la formation agricole et rurale. Il accompagne les organisations de producteurs, les faïtières et les producteurs individuels à travers le dispositif du conseil agricole qui est assumé par la direction de la vulgarisation et la Direction de l'action Coopérative. Près de 567 agents participent aux missions d'appui-conseil sur l'ensemble du pays, dont 340 agents (soit près de 59 %) relevant de services dont la mission essentielle est l'appui-conseil.

Près de 1 200 agents de la direction de l'Élevage dont près de 25 % (308) sont situés entre le niveau central et la Communauté Urbaine de Niamey (CUN). Le ratio d'encadrement est d'1 cadre supérieur pour 44 324 UBT, et d'1 agent pour 1 000 producteurs. Le conseil agricole concerne donc la formation continue des producteurs en vue de l'augmentation de la production et de la productivité. Suivant le découpage administratif, la formation est assurée en majeure partie par les services centraux des départements chargés de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de l'environnement et de l'assainissement, et leurs structures déconcentrées au niveau régional, local, les offices, les projets et programmes de développement rural.

Le MAGEL dispose également de centres de formation agricole et rurale formelle où sont formés des cadres supérieurs (BAC+2) et moyens (de niveau BAC) en agriculture. Il s'agit de l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) de Kollo et l'École des Surveillants d'Élevage de Maradi. Ces deux structures sont directement rattachées au MAGEL qui y recrute les cadres du Ministère.

Il est important de rappeler que, depuis août 2017, l'État a créé par décret présidentiel (2017- 664 du 2 août 2017) un Système National de Conseil Agricole (SNCA) qui doit réorganiser le dispositif de Conseil Agricole. Les opérations techniques de ce nouveau système seront mises en œuvre par l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) qui est le bras technique du SNCA. Tous les dispositifs seront coordonnés par cette agence qui jouera un rôle d'orientation, de stratégie et de coordination. L'APCA sera déployée dans les divisions administratives régionales, départementales et communales. L'agence est

actuellement en cours de maturation mais les premières actions ont déjà débuté avec des diagnostics territoriaux pour identifier tous les dispositifs de formation et les besoins en compétence des acteurs du secteur agricole.

c. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Le MESRI intervient au niveau de la formation supérieure pour la formation des cadres supérieurs en système LMD (Licence, Master et Doctorat). Il existe au Niger des Universités Publiques et des Instituts Privés d'Enseignement Agricole. Il s'agit : i) des Facultés d'Agronomie des Universités Publiques de Niamey, Maradi, Tahoua, Diffa et Tillabéri ; ii) du Département des productions végétales et du génie rural de l'École Supérieure de Management, de Droit et de Développement Rural (ESIMAD) ; et enfin, iii) de l'Institut Supérieur privé des techniques agricoles de Maradi.

3.1.2. Les Organisations Paysannes

La configuration actuelle au Niger se caractérise par une grande diversité d'OP affiliées à des organisations faitières différentes et concurrentes (FCMN-Niyya, FUGPN-Mooriben, Plateforme paysanne, etc.). Certaines fédérations ont un champ géographique limité (une à deux régions). Les résultats de l'enquête effectuée dans le cadre du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel en 2016 ont corroboré les estimations de la DAC/POR qui donnent environ 30 000 OP sur l'ensemble du pays. La majorité d'entre elles ne sont pas opérationnelles. Sur les 29 462 OP recensées, seules 10 079 d'entre elles (soit 34,6%), %, sont fonctionnelles. Les producteurs et leurs organisations ou associations ont plusieurs positionnements dans le dispositif de formation. Ils sont surtout les bénéficiaires de la formation et de l'appui-conseil provenant des structures publiques. Cependant, quelques-unes des organisations des producteurs interviennent comme prestataires de services en appui-conseil. La caractéristique dominante la plus partagée est la faiblesse en termes de capacités institutionnelles, humaines et financières. Leurs insuffisances en matière d'organisation et le caractère récent de leur constitution en structures faitières est un des facteurs qui expliquent leur absence en tant que prestataire en formation, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays de la sous-région comme le cas du Sénégal.

Les organisations paysannes ont exprimé le besoin d'un renforcement de capacités, d'un meilleur accès aux ressources pour l'acquisition et d'utilisation des innovations techniques (notamment l'utilisation des semences améliorées, l'irrigation goutte à goutte, les techniques de transformation des produits alimentaires, et la lutte contre les pertes post récolte).

Les questions de productivité, de la qualité des produits et de la rentabilité globale de l'exploitation constituent aussi une préoccupation majeure.

Au niveau des faitières des OP, les besoins en renforcement des capacités institutionnelles, le développement d'actions stratégiques, la prise en charge financière de leurs projets d'initiatives, de prestation de service en direction notamment de leurs membres pour améliorer la maîtrise de l'amont et de l'aval de la production sont autant de questions importantes à régler.

3.1.3. Les ONG

À côté des services publics, les ONG représentent un acteur essentiel intervenant dans le secteur de la formation agricole et rurale. Le Niger compte 783 Associations de Développement (AD) et d'ONG dont près de 60 % (457) interviennent dans le secteur du développement rural (agriculture, élevage, Environnement et hydraulique) soit en moyenne trois par commune. Près de 82% des ONG/AD sont représentées à l'intérieur du pays. Seule une ONG/AD sur quatre (25%) est active (CIPSDR, 2010).

Les ONG/AD présentent presque des structurations similaires pour exercer la mission l'appui conseil. Un segment administratif et financier responsable de la coordination et de la gestion des interventions, un (1) segment opérationnel composé d'agents recrutés ou de contractuels placés dans la zone d'intervention sur le terrain, des groupements de producteurs relais et/ou des paysans relais constituent souvent le maillon le plus délocalisé de la chaîne. Près de 60 % des ONG interviennent dans le secteur du développement rural (agriculture, élevage, environnement et hydraulique) et y jouent plusieurs rôles dont la formation et l'appui-conseil. Il n'existe pas de mécanismes établis ou de systèmes formels d'échange et de partage des informations et expériences ni entre les ONG elles-mêmes, ni entre les ONG et les services de l'État. Mais il n'en demeure pas moins vrai que la contribution des ONG est significative dans l'appui au monde rural.

Pour exercer leur mission de formation, les ONG confient très souvent les activités de formation à des prestataires externes non membres permanents de l'ONG (consultants, privés, agents de l'État) sur la base d'accords ou de contrats. Rares sont les ONG qui disposent d'un personnel propre pour mener cette tâche. Les ONG interviennent dans tous les domaines du développement rural. Il n'y a pratiquement aucune ONG spécialisée dans la formation ou l'appui-conseil. Beaucoup d'entre elles font appel à une expertise externe (pouvant même être constituée d'agents de l'Etat) en fonction des sujets sur lesquels elles sont appelées à travailler. Grâce au financement reçu auprès de leurs partenaires, elles peuvent intervenir comme agents d'exécution ou comme prestataires de services.

Les relations entre les ONG sont de nature concurrentielle en termes d'intervention et de recherche de financement. Très peu de relations synergiques sont développées.

3.1.4. Le secteur privé

Au Niger, selon des enquêtes de l'INS en 2014, le secteur privé nigérien est composé d'un secteur moderne de taille moyenne et d'un secteur informel large et dynamique. Le secteur formel, essentiellement composé de Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) en majorité Unipersonnelles, contribue, avec le secteur public, pour 30 % au PIB. Quant au secteur informel avec sa capacité d'adaptation au contexte d'instabilité tant économique que politique, il contribue pour près de 70 % à l'économie nationale. Sa conversion vers le secteur privé formel permettra donc de booster l'économie nigérienne. Car le secteur privé constitue une composante majeure de l'économie nationale qu'il importe de prendre en considération dans la création des emplois et des revenus, toutes deux nécessaires à la réduction de la pauvreté.

En matière de formation agricole et rurale, il n'existe pas de secteur privé structuré qui fasse une formation en direction du monde rural. L'intervention des acteurs privés dans le développement rural porte beaucoup plus sur des activités de transformation de produits agricoles, des activités à caractère commercial (Groupements d'Intérêt Economique [GIE],

sociétés), d'étude (bureaux et cabinets d'études, entreprises de BTP et d'hydraulique rurale) ou semi-industriel (fabrication de matériels et équipements aratoires et de transport). Certaines entreprises agroalimentaires servent de cadre de formation, de stage et de perfectionnement des jeunes issus des centres de formation ou des niveaux de formations supérieures.

3.1.5. Les Partenaires Techniques et Financiers au développement

Plusieurs partenaires techniques et financiers interviennent dans la formation et l'éducation au Niger, avec des stratégies et des approches différentes. Les projets se focalisent sur la création d'emplois et de revenus pour la population, en particulier pour les jeunes femmes et hommes.

- L'Agence Française de Développement (AFD) intervient dans les régions d'Agadez et de Tahoua en appuyant surtout les filières d'acteurs économiques qui concourent à produire, transformer, distribuer et consommer des produits agricoles. Il est attendu que ces filières améliorent l'approvisionnement en produits agricoles et les perspectives économiques de la population sur place. Un nouveau projet sur la formation agricole et rurale est en préparation pour la région de Tillabéri. Ce projet reproduira le modèle de LuxDev en matière d'appui-formation-installation des jeunes.
- L'Agence luxembourgeoise de Développement (LuxDev) intervient dans la formation non formelle. Elle cible essentiellement les jeunes âgés de 15 à 35 ans, qu'elle forme et accompagne à l'installation, en leur facilitant l'accès au crédit. D'autres services d'accompagnement sont prévus pour que le jeune démarre son activité. Les interventions sont ciblées sur des filières porteuses notamment le riz, le niébé, l'arachide, le maraîchage et le moringa, dans les zones d'intervention.
- À travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique mis en place par l'Union Européenne (FFUE), la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) met en œuvre le Plan d'Impact Economique Rapide dans la Région d'Agadez (PAIERA), entre autres par la réalisation des mesures HIMO/ « Cash for Work ».
- La Coopération Suisse se concentre sur deux projets de formation agricole, mais aussi sur le renforcement des Plateformes d'orientation professionnelle surtout pour les jeunes des régions de Diffa, de Tahoua, de Tillabéri et d'Agadez. Elle développe particulièrement les SIFA dans ses zones d'intervention.
- La Banque Mondiale et LuxDEV apportent un soutien au Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique (MEP/T) pour la formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés.

Tous les partenaires interviennent sur la formation non formelle auprès des jeunes déscolarisés et non scolarisés. Mais les actions de certains partenaires, et notamment LuxDev s'étendent vers les jeunes du niveau supérieur se situant dans la tranche d'âge de 18-35 ans.

Le descriptif des différents projets sus mentionnés se trouve à [l'annexe 4](#).

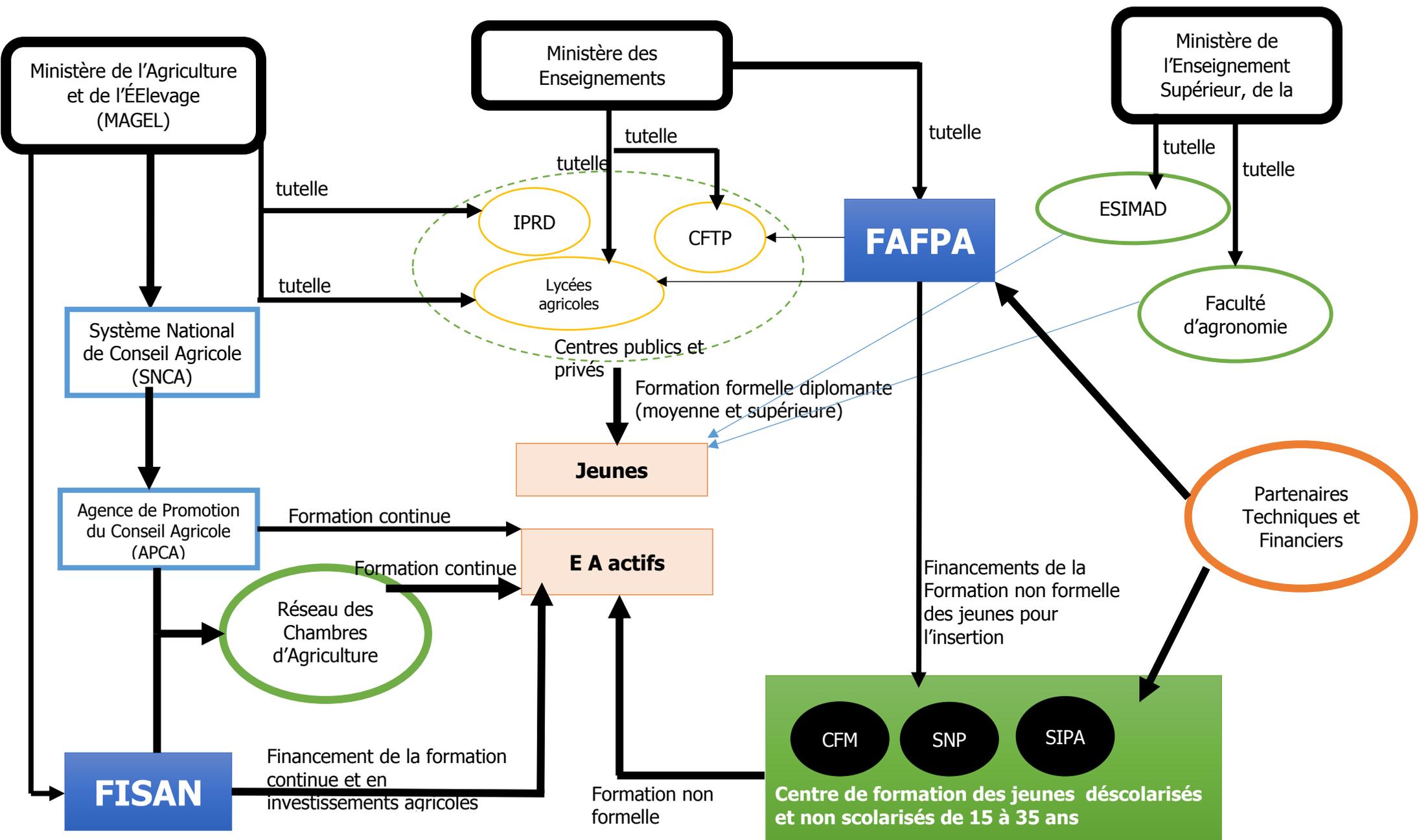


Figure 7: Cartographie des acteurs et des différents niveaux de formation au Niger

3.2. Analyse fonctionnelle : les institutions et les différents niveaux de formation du dispositif

Le dispositif de formation agricole et rurale au Niger se répartit à 4 niveaux (voir figure 6)

3.2.1. La formation continue

La formation continue s'adresse aux exploitants agricoles actifs. Elle est assurée majoritairement par les conseillers agricoles qui relèvent de la direction de la vulgarisation, le secteur privé, entre autres : les Chambres Régionales d'Agricultures (RECA et CRA), les faïtières des OP, les Centres de Services Privés (CPS), les O etc. Mais ces dernières années, et surtout grâce à l'I3N, l'État en train de redynamiser le conseil agricole en mettant en place le SNCA, avec un système de coordination et d'harmonisation des dispositifs existants, l'APCA. Les études qui ont conduit à la mise en place du SNCA ont montré que près de 2 millions de producteurs sont encadrés par 3 317 conseillers, soit une couverture de 1 conseiller agricole pour 582 producteurs (SCNA, 2017). Ces chiffres montrent que le dispositif de la formation de masse est encore faible pour accompagner les 14 millions de producteurs nigériens, sans compter les jeunes déscolarisés et non scolarisés qui vont s'ajouter après leur formation dans les centres de formation.

Tableau 10: Taux de couverture du conseil agricole au Niger

| Dispositif | Type de Conseiller | En 2017 | |
|--|---|-----------------|-----------------|
| | | Hypothèse haute | Hypothèse basse |
| Dispositifs privés | Paysans relais | 1500 | 1000 |
| | Auxiliaires d'élevage | 600 | 300 |
| | Animateurs endogènes OP | 200 | 150 |
| | Ingénieurs et techniciens d'OP | 50 | 50 |
| | Ingénieurs et techniciens d'GSC | 100 | 80 |
| | Assistants vétérinaires SVPP | 30 | 30 |
| | Vétérinaires SVPP | 17 | 17 |
| Dispositifs publics | Agents terrains des ministères techniques | 750 | 250 |
| | Directeurs des périmètres ONAHA | 70 | 70 |
| Nombre total de conseillers | | 3317 | 1947 |
| Ménages agricoles (en milliers); (croissance 2,1%) | | 1929 | 1929 |
| Taux de couverture (nombre de ménages agricoles par conseiller) | | 582 | 991 |

Source : SNCA, 2017

3.2.2. Formation non formelle

La formation non formelle est le type de formation organisée à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu de travail avec un apprentissage important non sanctionné par un diplôme. Au Niger, elle est réalisée à travers des centres de développement communautaires notamment les Centres de Formation aux Métiers (CFM), le Service National de Participation (SNP) qui sont des centres publics à caractère mixte, c'est-à-dire formant aussi bien sur l'agriculture que sur d'autres métiers ruraux et les Sites Intégrés de Formation Agricole (SIFA) qui sont des sites de formation à dominance agricole. Ces centres sont des lieux de formation professionnelle des jeunes scolarisés ou déscolarisés, âgés de 15 à 25 ans. Ils sont sous la tutelle du MEPT. La formation non formelle occupe la grande partie de la formation technique et professionnelle au Niger. Le tableau 10 présente la situation générale des centres et le nombre d'étudiants formés.

Tableau 11: Situation générales des centres de formation non formelle au Niger

| structures de formation | Statut du centre | Nombre | Profil des apprenants | Capacité d'accueil | Diplôme |
|-------------------------|------------------|----------------------------------|---|----------------------|--|
| SNP | Public | 3 dont 1 fonctionnel | Il est ouvert à tous les jeunes nigériens âgés de 18 à 25 ans, déscolarisés ou non scolarisés, sans emploi régulier et sans qualification professionnelle. Le recrutement se fait sur la base d'un quota attribué aux régions au prorata de leurs poids démographiques. | 500/site | Certificat Pratique de Formation Professionnelle |
| CFM | Public | 261 dont 251 fonctionnels | Le CFM est plus concentré sur les enfants qui demeurent en marge du système scolaire: enfants déscolarisés, non scolarisés ou sur orientation après le primaire. | 80/centre | |
| SIFA | Privé | 24 dont 12 en phase de démarrage | Il est ouvert à tous les jeunes nigériens âgés de 18 à 25 ans, déscolarisés ou non scolarisés, sans emploi régulier et sans qualification professionnelle. La commune organise les recrutements sur une base concertée avec les OP abritant le site de formation | 150 apprenants/ Site | |

Source : données de l'étude

Les formations sont sanctionnées par des certificats de formation qui ne sont pas encore certifiés par l'État. Mais des textes de loi seront bientôt mis en vigueur pour une reconnaissance officielle de ces certificats en équivalence des Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP).

Le tableau 12 montre la répartition géographique des centres non formels sur l'étendue du territoire.

Tableau 12: Répartition des structures EFTP (non-formel) fonctionnelles par région

| RÉGION | CFM (fonctionnels) | SNP | SIFA | Total |
|--------------|--------------------|----------|-----------|------------|
| AGADEZ | 11 | 0 | 1 | 12 |
| DJIFFA | 12 | 0 | 0 | 12 |
| DOSSO | 43 | 0 | 11 | 54 |
| MARADI | 41 | 0 | 10 | 51 |
| NIAMEY | 5 | 1 | | 6 |
| TAHOUA | 31 | 0 | 1 | 32 |
| TLABERI | 31 | 0 | 1 | 32 |
| ZINDER | 43 | | | 43 |
| TOTAL | 217 | 1 | 24 | 242 |

Source : DSI/MEP/T, Annuaire statistique, édition 2017

Comme le montre le tableau 12, le Niger dispose de 242 centres de formation non formelle. A part les ONG et associations qui sont des prestataires de services, 70 % des centres sont dominés par les CFM, les SIFA et les SNP. Au total, 217 CFM sont fonctionnels sur les 256 déclarés ; 24 SIFA sont fonctionnels dont 12 sont en phase de démarrage. Sur les 3 SNP enregistrés 1 est fonctionnel. Ces centres forment la majorité des jeunes déscolarisés ou non scolarisés. Cela justifie le soutien financier accordé à ces centres par les partenaires techniques et financiers à cause du groupe cible (jeunes déscolarisés et non scolarisés) et témoigne de la facilité de reproductibilité des modèles qui y sont développés. La coopération luxembourgeoise, par exemple, développe des sites de formation au sein des communautés et accompagne les jeunes dans l'installation avec des facilités d'accès au foncier et au financement avec une subvention du crédit. C'est un accompagnement complet de l'accueil du jeune jusqu'à son installation.

3.2.3. Formation formelle moyenne

La formation moyenne initiale se déroule dans les Centres de Formation Professionnelle et Technique (CFPT), dans les Lycées agricoles et dans les instituts de formation agricole à l'instar de l'IPRD. Au niveau des CFPT, les jeunes y entrent avec le niveau BEPC et y font 2 ans de formation et ressortent avec un diplôme de Brevet d'Études Professionnelles (BEP).

Au niveau des lycées agricoles, ils sont formés pendant 3 ans et sortent avec un niveau qui équivaut au baccalauréat. Les instituts de formation agricole, et notamment l'IPDR, forme en BEP, mais aussi des Conseillers Agricoles (BAC+1) après 4 ans de formation et des Techniciens Supérieurs (TS) d'agriculture qui y entrent avec le niveau BAC et passent 2 ans de formation. Le tableau 12 présente la situation de la formation formelle moyenne. Les CFPT et les lycées agricoles sont sous la tutelle du METFP tandis que l'IPRD est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL).

Tableau 13: Situation générale des centres de formation formelle moyenne

| Structures de formation | Statut du centre | Nombre | Profil des étudiants | Capacité d'accueil | Sanction |
|--|------------------|--------|---|--------------------|--|
| CFTP | Public | 7 | L'ensemble des établissements accueillent les titulaires du Brevet d'Étude de Premier Cycle (BEPC) - 1er cycle secondaire. | 200/centre/an | BEP |
| Lycée agricole (Lami, Téra, Daoura) | Privé et public | 2 | | 60 étudiants/an | BAC +1 |
| Institut de formation agricole de Lami | Privé | 1 | L'institut accueille des brevetés qui sont formés sur 3 ans | 100 étudiants/an | BTS Agricole |
| Institut Pratique de Développement Rural (IPRD) | Public | 1 | L'institut a deux niveaux de formation: un niveau moyen qui accueille des brevetés qui sont formés soit sur 2 ans (généralement formation sur demande), soit sur 4 ans (Conseil agricole); et un niveau supérieur qui reçoit des bacheliers pour une formation de 2ans ou les anciens brevetés formés au niveau moyen qui reviennent compléter leur formation de niveau supérieur | 700 étudiants/an | BEPC +3 ans (Agents techniques) BEPC + 4 ans ou BAC +1 (Techniciens de développement rural TDR ou Conseillers agricoles); |

Source : données de l'étude

3.2.4. Formation formelle supérieure

La formation formelle supérieure concerne le niveau universitaire. Le Niger dispose de quatre (4) universités publiques et de trois universités agricoles privées. Ils recrutent les apprenants à partir du diplôme de Baccalauréat ou équivalent et dispensent des formations de niveau BTS, Licence, Master et Doctorat. Les universités sont toutes placées sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, sauf l'IPDR qui est sous la tutelle du MAGEL.

Tableau 14: Situation générale des centres de formation formelle supérieure

| Institutions et centres correspondants | Statut | Capacité d'accueil | Sanction | Localisation (Région/Ville) |
|--|--------|--------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Faculté d'Agronomie / Université de Niamey | Public | 450 étudiants | Licence, Master, Doctorat | Niamey/Niamey |
| Département des productions végétales, génie rural / ESIMAD | Privé | 200 étudiants | Licence, Master | Niamey/Niamey |
| Faculté des Sciences Agronomiques / Université de Tillabéri | Public | 150 | Licence, Master, Doctorat | Tillabéri/Tillabéri |

| | | | | |
|--|--------|-----|---------------------------|-----------------|
| Faculté des Sciences Agronomiques / Université de Tahoua | Public | 150 | Licence | Tahoua/Tahoua |
| Faculté d'Agronomie et des Sciences de l'Environnement / Université de Maradi | Public | 250 | Licence, Master, Doctorat | Maradi/Maradi |
| Faculté des Sciences Agronomiques / Université de Diffa | Public | 25 | Licence, Master | Diffa/Diffa |
| Institut Privé Agricole LAMI | Privé | 100 | Licence | Niamey/Niamey |
| Institut Pratique de Développement Rural | Public | 700 | Techniciens supérieurs | Tillabéri/Kollo |

Source : données de l'étude.

En somme, 60 000 jeunes sont formés annuellement à travers la formation formelle et non formelle, soit 1,7 % des jeunes ayant besoin de formation professionnelle et d'appui à l'insertion. Le conseil agricole touche en moyenne 2 millions de producteurs soit 13 % des actifs agricoles.

Tableau 15: Nombre total de formés dans le dispositif FAR au Niger

| Dispositif | nombre de formés/an | Potentiel | % |
|--|---------------------|-------------------|--------------|
| Formel | 1 447 | | |
| Non formel | 58 905 | | |
| Niveau supérieur | 600 | | |
| Sous total | 60 952 | 3 595 577 | 1,70 |
| Formation continue (Conseil Agricole) | 2 000 000 | 14 448 915 | 13,84 |

Source : DSI/MEP/T, 2017 et calcul à partir des données collectées

Le tableau 14 montre le besoin énorme de formation à tous les niveaux. Que ce soit la formation formelle, non formelle et le conseil agricole, le dispositif actuel est très faiblement dimensionné. Il doit être appuyé pour se redéployer, vu les besoins énormes et les défis auxquels le secteur est confronté pour amorcer son plein développement.

3.3. Financement de la Formation agricole et rurale

Au Niger, il existe deux fonds de financement de la formation agricole et rurale. Il s'agit du FAFPA et du FISAN.

3.3.1. Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)

Dans le cadre de la Stratégie de l'I3N, le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) a été mis en place, avec comme principal objectif de créer une offre de services financiers appropriée afin de répondre aux différents besoins des producteurs et des entreprises agricoles. Il vise également à établir un cadre de référence harmonisé avec comme but de créer plus de cohérence dans les pratiques de financement des investissements agricoles (publics et privés). Le FISAN s'articule autour de trois facilités, à savoir :

- Facilité 1 : Soutien au Crédit Agricole, basé sur un appui public au financement des investissements de type « privé », à travers des partenariats avec des Institutions Financières (IF) ;
- Facilité 2 : Financement des investissements structurants agricoles de type « public », basé sur les mécanismes de financement mis en place par l'Agence de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ;
- Facilité 3 : Financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement des capacités, dont la gestion est basée sur une coresponsabilité entre l'État et les structures faitières des OP.

La Facilité 3 du FISAN porte sur la mise en place d'un fonds permettant de financer par le biais de la subvention des initiatives ou sollicitations en matière de conseil agricole, de recherche agricole et de renforcement des capacités des acteurs. Cette facilité est adossée à la mise en place du Système National de Conseil Agricole (SNCA) qui vise à relancer le conseil agricole au Niger. Le document du SNCA précise la demande en services de conseil et de renforcement des capacités. Il prédétermine ainsi pour l'essentiel le champ d'intervention de la Facilité 3 qui regroupe les subventions, la fourniture de services aux producteurs et à leurs organisations professionnelles dans les domaines du conseil agricole, de la recherche agricole et du renforcement de compétences des acteurs.

Les bénéficiaires finaux des financements accordés dans le cadre de la Facilité 3 du FISAN sont les producteurs dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la pêche, ainsi que les acteurs des chaînes de valeur associés (en amont en aval), dans toute leur diversité (producteur de base, producteur expérimenté, producteur-expert, groupement/coopérative, entreprise agricole ou agro-alimentaire).

La Facilité assure dans les sous-secteurs cités le financement des programmes relatifs aux aspects suivants : i) la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration et la formation ; ii) le conseil agricole dans toute sa diversité ; iii) l'alphabétisation fonctionnelle ; iv) l'animation rurale ; v) le conseil technique de base ; vi) le conseil technique pointu ; vii) le conseil technico-économique ; viii) le conseil de gestion aux exploitations ; ix) le conseil juridique [en particulier pour les aspects fonciers] ; x) le conseil de gestion aux OP et xi) le

conseil d'entreprise ; xii) la conduite d'expérimentations et de démonstrations pour la transmission du savoir entre la recherche et l'exploitation.

3.3.2. Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (FAFPA)

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) est un établissement public à caractère social disposant d'une autonomie administrative et de gestion. Il a été créé le 03 juillet 2007 par la loi n°2007-24 et placé sous la tutelle technique du ministère des Enseignements Professionnels et Techniques et sous la tutelle financière du ministère des Finances.

Le FAFPA a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage de courte durée, en vue du développement socioéconomique du secteur privé. Il dispose de sept (7) antennes dans les chefs-lieux des huit (8) régions que compte le pays. Le Fonds est administré par un Conseil d'Administration tripartite, où l'Etat, les travailleurs et les entreprises sont représentés à parts égales (respectivement trois sièges par collège, soit neuf sièges au total). Il dispose aussi d'un comité de sélection et d'agrément.

Les ressources du FAFPA proviennent principalement de la taxe d'apprentissage et des subventions des partenaires techniques et financiers. La taxe d'apprentissage (TAP) est collectée par le Trésor Public qui la reverse partiellement au FAFPA²⁰. Le fonds a pu mobiliser pendant l'exercice 2018 deux milliards de subvention de l'État et compte atteindre les huit milliards avec l'appui des partenaires techniques.

Le Fonds finance une grande diversité de publics et de types de dispositifs. Les groupes cibles du FAFPA sont constitués (i) des salariés d'entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage ; (ii) des salariés d'entreprises non assujetties à la taxe d'apprentissage ; (iii) des formateurs exerçant des activités de formation continue et d'apprentissage dans les organismes de formation ; (iv) des maîtres d'apprentissage ; (v) maîtres-artisans, artisans, et apprentis ; (vi) des populations des secteurs artisanal et rural ; (vii) des jeunes déscolarisés et non scolarisés ; (viii) des demandeurs d'emploi ; (ix) des ONG et associations ; (x) des groupements féminins ; (xi) des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables. Les types de formation financés par le Fonds concernent quant à eux :

- ✓ la formation continue ; l'apprentissage simple, l'apprentissage dual, l'apprentissage par alternance ;
- ✓ la formation à la demande ;
- ✓ les formations initiales professionnalisantes ;
- ✓ les perfectionnements ;
- ✓ les formations de reconversion et d'insertion professionnelle.

Pour le secteur agricole et rural, le FAFPA intervient en appui à l'apprentissage agricole dans les métiers agricoles, visant la transformation des produits agricoles et l'élevage. Les requêtes de formation sont soumises par les opérateurs de formation accrédités par le

²⁰ TAP est due par les Entreprises qui relèvent de l'ISB. Elle est payée sur la montant total des salaires versés aux employés. Les taux de la TAP sont : - 2% sur la masse salariale versée aux employés nigériens ; - 4% sur la masse salariale versée aux employés de nationalités étrangères.

Fonds. Le FAFPA s'appuie également sur un mécanisme de consultation restreint de cabinets agréés pour les demandes adressées au Fonds par les entreprises n'ayant pas désigné d'opérateur de formation. Les demandes sont analysées par le Comité de sélection et d'agrément qui s'appuie sur un répertoire des coûts pour évaluer les requêtes. Environ 90 % du coût de la formation est pris en charge par le FAFPA.

3.4. Analyse des Forces Faiblesses Opportunités et Menaces du dispositif de formation du Niger

3.4.1. Les forces du dispositif de formation agricole et rurale

- **Existence d'un dispositif de formation maillant le territoire et offrant une gamme variée de formations**

Il existe au Niger une gamme variée de formations pour tous les niveaux de besoin de renforcement de capacités des acteurs. Une étude conduite en 2016 sous l'égide du HCI3N a permis de savoir qu'en parallèle des dispositifs publics (CFM, les Lycées agricoles, les universités publiques et le conseil agricole public), sur le terrain, un ensemble de dispositifs privés de conseil agricole a progressivement émergé. Il convient de citer notamment : i) les dispositifs des organisations professionnelles agricoles (OPA) ; ii) les Groupements de Services Conseil (GSC) ; iii) les Centres de Prestation de Services (CPS) ; iv) les dispositifs des Services Vétérinaires Privés de Proximité [SVPP] ; et enfin, v) les ONG. Ces dispositifs de conseil agricole représentent une diversité du point de vue des acteurs impliqués, des modalités de gouvernance et des méthodes/outils de conseil. Ils couvrent des formations variées telles que :

- (i) l'appui-conseil en matière de renforcement de capacité des agriculteurs et de diffusion des techniques améliorées ;
- (ii) la formation des jeunes déscolarisés avec des modules de courte durée les préparant à l'installation, avec facilité d'accès aux financements ;
- (iii) une formation supérieure universitaire et professionnelle préparant les cadres moyens et supérieurs du secteur ainsi que des professionnels agricoles (les gestionnaires d'entreprises agricoles, les Conseillers privés de Gestion d'exploitation..) qui peuvent se perfectionner ou compléter leurs formations professionnelles.

- **Forte capacité d'adaptation aux besoins du marché**

Avec la forte évolution des besoins de conseil-formation et l'émergence de nouvelles catégories de producteurs (agriculteurs spécialisés, entrepreneurs agricoles, etc.) certains établissements, et surtout des centres privés, ont su s'adapter au fil du temps à la demande en formation. C'est par exemple le cas de l'ESIMAD qui a développé des filières de formation répondant aux besoins de compétences des professionnels et des hauts cadres du Ministère de l'Agriculture. C'est également le cas de l'IPMI qui s'est spécialisé dans la formation des cadres moyens et supérieurs dans le domaine de la gestion de l'environnement et de l'eau, avec un complément de capacité en entrepreneuriat et en gestion d'exploitation agricole. Ces deux établissements sont pratiquement les seuls à délivrer ces offres de formation.

Grâce à leur capacité d'adaptation stratégique, ces centres ont su améliorer leur attractivité, et maintenir des partenariats stratégiques là où est la demande. Par conséquent, les centres privés et les institutions publiques de formation ont pu élaborer ensemble des curricula de formation qui répondent directement à la demande. Ces curricula permettent de perfectionner des cadres de l'administration publique, envoyés directement dans ces deux centres (ESIMAD et IPMI) pour un stage professionnel.

Les organisations de producteurs, à travers leurs faïtières, ont développé de nouveaux modules de formation qui cadrent avec les besoins des acteurs des chaînes de valeur, pour leur permettre d'être plus compétitifs et de répondre aux exigences du marché.

Le Niger dispose d'un vivier de techniciens supérieurs disposant de compétences techniques et aptes à la fonction d'enseignant/formateur qu'il faut recycler et déployer sur le terrain, en appui aux dispositifs d'accompagnement qui existent.

- **Grande capacité d'autofinancement de la formation par les organisations de producteurs**

Il existe des expériences réussies en matière d'autofinancement de la formation agricole par les OP. C'est par exemple le cas du Centre de prestation de services (CPS)²¹ de Tillabéri qui a été mis en place dans le cadre du projet PAFRIZ (Niger – UE, 2002-2007) par neuf (9) coopératives rizicoles, et comptant aujourd'hui 11 membres. Ledit centre n'intervient que dans la vallée du fleuve Niger. Grâce à ses conseillers, il fournit quatre services principaux qui sont payants. Par exemple, le service d'appui à la gestion de l'eau est facturé 3 890 FCFA/ha exploité à la coopérative. Au total, le CPS s'autofinance à hauteur d'environ 30 % (payés par les coopératives), le reste du financement provenant de divers projets.

En dehors des CPS, il y a des Groupements de Services Conseil (GSC) qui sont des GIE spécialisés en conseil agricole pour la petite irrigation privée ou communautaire (petite et moyenne hydraulique). Les Groupements de Services Conseils (GSC) ont été mis en place initialement dans le cadre du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP 1 et PIP2). Ils apportent du conseil technique (conduite des cultures irriguées, installation d'équipements d'irrigation) et du conseil en montage de projets (montages de microprojets pour des demandes de subventions auprès des projets ou pour l'octroi de crédit bancaire pour des investissements). Ils sont environ une centaine d'agents permanents (ingénieurs, techniciens et agents administratifs) et totalement payés grâce à la facturation des prestations payées par des projets.

²¹Le CPS est une structure paysanne spécialisée dans le conseil Agricole auprès de ses membres et pour des non-membres.

Ces expériences réussies montrent que les OP sont disposées à payer des formations utiles qui leur permettent de rentabiliser leurs productions et leurs activités.

3.4.2. Les faiblesses du dispositif de formation agricole et rurale

Le dispositif de formation agricole et rurale du Niger est caractérisé par un ensemble de faiblesses qui limitent son plein déploiement :

- **Une faible capacité à répondre à la demande de formation et aux besoins quantitatifs et qualitatifs de formation professionnelle dans le monde rural**

Sur le plan qualitatif, la formation telle que dispensée aujourd'hui est peu adaptée au contexte socio-économique du pays et peu articulée avec les besoins des utilisateurs, notamment les jeunes. Le nombre de techniciens formés dans les écoles (publiques et privées) est très faible par rapport à la forte demande publique et privée des sociétés à vocation agricole et des ONG de développement rural (1 Conseiller pour 1 000 producteurs). Les aspects tels que le conseil technique pointu, le conseil technico-économique, le conseil de gestion aux exploitations, le conseil d'entreprise aux OP, le conseil juridique aux OP, le conseil en gestion de l'eau et le conseil pour la gestion collective des ressources naturelles ne sont pas suffisamment pris en compte dans les curricula de formation. Cela est lié à plusieurs facteurs, à savoir :

- (i) l'absence de définition des qualifications requises ;
- (ii) l'absence de programmes et de pédagogie appropriés à la FAR ;
- (iii) l'élaboration des programmes de formation basés sur une approche par contenu : établis de façon empirique, au lieu d'une approche par compétence qui donne des habilités professionnelles aux apprenants ;
- (iv) la faible portée et la faible envergure des formations dispensées (formation limitée aux maillons de la production) ;
- (v) l'absence de formation et/ou de recyclage pour les formateurs, aggravée par l'absence de recherches pédagogiques (il n'y a pas de centre de formation à l'attention des méthodologues) ;
- (vi) l'absence d'une stratégie permettant d'assurer un processus continu de formation avec des passerelles entre les divers types et niveaux de formations.

Sur le plan quantitatif, le nombre d'apprenants dans la formation agricole et rurale (formelle et non formelle) est très faible. En effet, sur la période de 2015/2016, 34 % seulement des 211 509 étudiants de l'EFTP se sont inscrits dans les filières agricoles, soit un effectif de 41 674 apprenants. Or, le dispositif doit pouvoir former près de 300 000 jeunes annuellement en formation initiale ou continue. En dehors du problème d'effectif, les infrastructures et les équipements d'accueil sont en nombre réduit pour accueillir le flux de jeunes arrivants dans le secteur de l'ASP. Sur la même période, on a relevé 263 élèves par atelier de formation, 32 élèves par classe et 20 élèves par enseignant. Ces ratios montrent que les infrastructures sont très limitées par rapport à la demande.

Ces insuffisances quantitatives posent un problème de dimensionnement des infrastructures et des équipements à rénover ou à construire, corollaire des problèmes d'insuffisances en ressources humaines et ressources financières. Les ministères ne disposent pas de véritable programme-cadre de formation des agents ni de plans de gestion stratégique des ressources humaines offrant aux agents des évolutions, dans leur plan de carrière, liées à la formation. Les actions de formation dont bénéficient sporadiquement certains agents dans le cadre des projets spécifiques ou au gré des ONG pour des besoins ponctuels, ne sauraient compenser l'absence de politiques et programmes cohérents de formation aux fins de mise à niveau et de renforcement des capacités existantes.

Les curricula de formation sont diversifiés pour un même niveau de formation. Dans certains établissements, il n'existe pas de véritable programme de formation et la documentation est presque inexistante tant pour les formateurs que pour les apprenants. Les établissements manquent de matières d'œuvre pour assurer les formations pratiques. Les stages en entreprises agricoles sont quasi inexistantes, faute de moyens financiers.

- **Des faiblesses institutionnelles**

Le dispositif de la FAR est dispersé dans plusieurs ministères sans réelle coordination, orientation, planification, ni régulation. Par conséquent, on assiste à :

- (i) une insuffisance de collaboration entre les différents ministères en charge de l'éducation et de la formation (Ministère de l'Enseignement primaire, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle) et le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage ; et un problème d'harmonisation des interventions entre le public et le privé ;
- (ii) une participation limitée des différents ministères à l'élaboration et à l'évaluation des programmes de formation (ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et technique, de la fonction publique et des lois sociales) ;
- (iii) l'absence de cadre institutionnel pour prendre en compte les préoccupations réelles des acteurs de développement des filières agricoles ;
- (iv) une prise de décisions sans considération de l'étude des offres de débouchés ou des carrières à promouvoir par rapport aux besoins régionaux ou nationaux ;
- (vii) une difficile articulation entre la recherche, la vulgarisation, la formation et la production.

L'absence de cadres juridiques et/ou institutionnels permettant d'orienter la FAR se traduit par un foisonnement des organismes non formels, par la difficile coordination des actions entre les différents ministères pour l'adaptation des lois et réglementations à l'évolution des contextes socio-économiques et à la multiplicité des rattachements ministériels. Toutes ces faiblesses démontrent l'absence d'une politique claire d'orientation de la formation agricole.

- **Absence de coordination entre les mécanismes du financement de la FAR**

Sur une période de 3 ans, le budget alloué à la formation professionnelle et technique a connu une baisse de 48 %. En effet, le budget du MEP/T qui a connu une forte évolution de 2009 à 2014, est passé de 2,7 milliards de FCFA en 2009 à 25,5 milliards de FCFA en 2014. Il amorce une régression et passe à 13,27 milliards de FCFA en 2017, soit une diminution de 48 % en 3 ans. Cette diminution rend difficile l'opérationnalisation des modules de formation pratique à cause de l'absence de la matière d'œuvre dans bon nombre d'établissements.

Au-delà de la difficulté financière que connaît la formation professionnelle, les mécanismes de financement de la formation professionnelle et continue mis en place ne collaborent pas ensemble. Il s'agit du FAFPA et la facilité 3 du FISAN. Ces deux fonds sont financés en majorité par les mêmes partenaires techniques et financiers. Même si les cibles sont différentes, les modèles et les contenus de formation à promouvoir peuvent être discutés dans un cadre de concertation pour éviter les doublons.

- **Absence de dispositif de contrôle qualité**

Au Niger, il n'existe pas de structure de contrôle qualité, de certification et de validation des curricula de formation. Chaque centre élabore son propre curricula et le met en œuvre selon ses moyens et ses méthodes. De ce fait, les produits de formation sont hétérogènes d'un centre à un autre.

Il n'existe pas de cadre de formation et de recyclage des formateurs. La plupart des enseignants des centres de formation sont des universitaires ou des professionnels ayant quelques années de formation. Ils ne sont pas passés par un centre de formation de formateurs avant d'être répartis dans les centres. Cela laisse libre cours à beaucoup d'improvisation et de manque de pédagogie propre à la FAR.

Il n'existe pas non plus de Cadre National de Qualification (CNQ) qui assure la mise en place des normes et des standards dans la formation agricole et rurale, au niveau des centres et dans la définition du profil des enseignants. Le CNQ oriente, évalue les centres, et coordonne la formation des formateurs et la mise à niveau des dispositifs dans leur ensemble.

3.4.3. Les opportunités pour le dispositif de formation agricole et rurale

Au Niger, il existe d'immenses opportunités pouvant permettre à la FAR de se rénover et s'adapter à la politique de sécurité alimentaire et d'employabilité des jeunes.

- **Politique en faveur de la croissance économique et soutien de la relation « emploi-formation »**

L'initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (3N) est un cadre fédérateur des efforts et des politiques de nombreux ministères dans le but d'harmoniser les actions nécessaires pour réduire l'insécurité alimentaire au Niger. Ainsi donc, l'initiative crée un cadre de concertation autour des actions de développement et aussi de formation. C'est ainsi que le Gouvernement du Niger a adopté dans le cadre de l'Initiative 3N des actions de financement des centres de formation. Dans le même cadre, le gouvernement nigérien a lancé des projets de réformes pour actualiser les dispositifs et les parcours de formation existants en fonction des compétences requises par le monde économique et professionnel.

L'État a pris des mesures pour renforcer les compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel afin de les aider à mieux former les jeunes dont ils ont la charge.

Il existe aussi des programmes de développement des compétences et d'apprentissage, notamment les programmes d'appui à la formation professionnelle, à savoir : le Projet de Développement pour la Croissance (PRODEC), le Projet de la Coopération luxembourgeoise (NIG025) et d'autres encore présentés en annexe.

- **Un processus de décentralisation bien ancré et fonctionnel**

Le Niger est rentré dans le processus de la décentralisation administrative depuis 2001, avec une division administrative en régions, départements et communes. Le pays compte au total 8 régions, 36 départements, 52 communes urbaines et 214 communes rurales. Les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes créées et l'absence de relations hiérarchiques ou de tutelle entre collectivités de niveaux différents sont déterminés par des textes législatifs.

Au sens des lois existantes, la région et le département assurent la promotion du développement rural. Leurs compétences incluent l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action ou schémas régionaux pour l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture et l'artisanat. Mais la commune est la porte d'entrée de toutes les actions de développement dans le pays. La commune soutient les actions de développement et a pour compétence d'élaborer et de mettre en œuvre les plans ou schémas communaux dans les mêmes domaines. Ainsi donc, la commune reste le cadre de concertation, de planification et de mise en œuvre des actions. Ce cadre de planification permet de connaître de manière précise les besoins en formation agricole, d'assurer une concertation entre les acteurs, une remontée d'informations à l'échelle nationale et de mobilisation du financement de la FAR. Les cas de la Coopération Suisse et de la Coopération LuxDev dans les Régions de Dosso sont des exemples réussis de la fonctionnalité des communes comme cadre de développement et de mise en œuvre des actions de formation agricole et rurale. La commune permet d'autre part de créer plus de synergie entre les interventions des acteurs pour assurer la mise en œuvre des actions de développement de manière concertée.

Dans une autre perspective, les plans de développement communaux et régionaux sont des documents qui serviront aux centres de formation à mieux orienter leurs formations et à s'adapter aux besoins du marché.

• **Renforcement des partenariats autour de la rénovation de la FAR**

Beaucoup de projets sont en cours d'exécution et de préparation dans le cadre du développement agricole avec un focus sur la formation et le renforcement des capacités.

Le Gouvernement du Niger et la Banque Mondiale viennent de mettre en place un projet de développement des compétences pour la croissance (PRODEC) qui aura pour tâches d'améliorer l'efficacité de la formation professionnelle et technique.

Il existe aussi des dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et aux emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs comme : i) le modèle de LuxDev qui est en train de rentrer dans sa phase d'échelle, et qui est même adopté par plusieurs partenaires ; ii) le modèle du développement de l'apprentissage par alternance pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés ; iii) la mise en place d'un dispositif de formations de courtes durées axées sur la demande.

Au-delà des modèles, il existe aussi des partenariats ou projets permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, à la mise en œuvre et à la réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail. Il s'agit entre autres i) de la Coopération luxembourgeoise à travers le programme NIG 025 ; ii) de la Coopération Suisse, parraine du FOPROR [formation professionnelle rurale] ; iii) de la Banque Africaine de Développement [BAD] qui finance le Programme d'Appui à l'Enseignement et à la Formation Professionnelle et Technique PADEFPT.

• **Harmonisation et élargissement du paysage de la finance rurale**

Dans le cadre de la Stratégie de l'initiative 3N, un Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) a été mis en place avec comme principal objectif de proposer une offre de services financiers appropriée, afin de répondre aux différents besoins des producteurs et des entreprises agricoles. Le FISAN établit un cadre de référence harmonisé qui vise à créer plus de cohérence dans les pratiques de financement des investissements agricoles (publics et privés).

Le FISAN offre trois (3) facilités :

- Soutien au Crédit Agricole, basé sur un appui public au financement des investissements de type « privé », à travers des partenariats avec des Institutions Financières (IF) ;
- Financement des investissements structurants agricoles de type « public », basé sur les mécanismes de financement mis en place par l'Agence de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ;
- Financement du conseil agricole de la recherche et du renforcement des capacités, dont la gestion est basée sur une coresponsabilité entre l'État et les structures faitières des OP.

Le FISAN est déjà opérationnel pour les facilités 1 et 2. La facilité 3 est relative à la mise en place d'un fonds permettant de financer, par le biais de la subvention, des initiatives ou

sollicitations en matière de conseil agricole, de la recherche agricole et du renforcement des capacités des acteurs. Cette facilité permettra de financer de manière plus appropriée le besoin de financement de la formation agricole et rurale.

Au-delà des actions publiques, les partenaires tels que LuxDev accompagnent la Banque Agricole du Niger (BAGRI), à se doter de logiciel facilitant le traitement des crédits agricoles. Cette action facilite le traitement des dossiers de crédit des jeunes entrepreneurs agricoles.

- **Intégration de la FAR dans les Stratégies nationales et les dynamiques internationales**

La présente étude est menée dans un contexte de révision des politiques de l'état en matière :

- d'appui-conseil agricole : mise en place du SNPCA et de l'APCA ;
- d'emploi (révision de la Stratégie Nationale de l'Emploi) ;
- du secteur de l'éducation et de la formation (révision du PSEF) ;
- d'approche de l'enseignement technique et professionnel en milieu rural.

La formation agricole et rurale serait un élément fédérateur de toutes les institutions et acteurs intervenants dans le domaine du renforcement des capacités en matière agricole : MFPT, MAG, ME/A/EC, FAFPA, APCA, OCB et leurs faïtières, RECA et ses démembrements, les programmes et ONG du secteur et les institutions de formation et de recherche en agronomie.

L'emploi agricole devra être pris en compte dans la nouvelle politique nationale de l'emploi en cours d'élaboration avec l'appui du BIT (un consultant international a été recruté pour cela). En effet, longtemps considéré dans le secteur informel, l'emploi agricole est entrain de connaître petit à petit une mutation avec l'émergence d'agro businessmen.

Nécessité d'inclure la FAR dans le PSEF au titre des orientations en termes de politiques publiques

L'enseignement technique et la formation professionnelle auront un rôle important à jouer dans la nouvelle architecture sectorielle. Leur développement est une priorité du secteur de l'éducation. Dans le futur, Il devra notamment faire face à un flux d'élèves en constante augmentation venant des cycles de base 1 et base 2 et à un nombre important de jeunes qui sont hors du circuit scolaire ou qui sont en activité ou en apprentissage traditionnel dans le secteur informel. Comme le montre le besoin en formation agricole à tous les niveaux d'apprentissage, la formation agricole constitue un axe important pour résorber la masse critique de plus en plus grandissante des jeunes (scolarisés, déscolarisés et non scolarisé).

Perspectives internationales de la FAR

Le réseau FAR est installé dans une dizaine de pays francophones d'Afrique. Un énorme travail de sensibilisation des décideurs politiques et des praticiens de la FAR est en cours dans plusieurs pays. Certains pays ont développé des expertises et mettent en œuvre des projets FAR et des stratégies sur la FAR ont été adoptées.

Sur le plan international, on peut noter l'existence depuis 2003 du **Global Donor Platform for Rural Development** (GDPRD), qui est un réseau de 40 bailleurs de fonds dont l'objectif est d'améliorer l'impact des investissements des partenaires au développement au bénéfice de l'agriculture, des systèmes alimentaires et conditions de vie et de subsistance en milieu rural, notamment à travers les politiques et programmes d'intervention. La dernière **Assemblée Générale Annuelle du** GDPRD tenu en juin 2018 a été centrée sur le thème « emploi des jeunes en milieu rural : Young and ready to move – empowering the new generation in the rural space ». Bien que la thématique de la « formation » au sens large n'a pas été traité spécifiquement, l'implication de l'UA à travers le NEPAD, de la FAO, du FIDA et du CTA permettra dans un proche avenir de portée la problématique de la FAR dans les fora internationaux.

- **Existence de marchés régionaux intégrés**

La proximité du Niger avec les marchés du Nigéria, du Bénin et du Burkina Faso est un atout majeur. Alors que le Niger a souvent besoin d'importer des produits agricoles, il présente un avantage comparatif dans la production de bétail. L'accès aux marchés des pays voisins, surtout le Nigéria, stabilise un système alimentaire fréquemment secoué par les chocs de production et du marché. La demande dans la région est généralement suffisante pour absorber toute la production nigérienne. L'orientation des formations dans les domaines de l'élevage et des métiers connexes, étendus à toutes les filières agricoles sera alors non seulement un atout majeur à la création d'opportunités d'installation des jeunes, mais aussi une source de revenus additionnels aux producteurs, surtout aux éleveurs, vivant déjà dans des conditions très précaires.

3.4.4. Les menaces au dispositif de formation agricole et rurale

- **La dépendance du pays vis-à-vis des bailleurs de fonds pour l'investissement dans les secteurs de développement**

Une grande partie du budget national est financée par des gouvernements donateurs. L'expérience dans d'autres pays montre que : i) des changements au niveau des politiques internationales de coopération de ces gouvernements peuvent rapidement modifier la quantité des financements disponibles et ii) tout changement politique de façon inappropriée au Niger (tel qu'un coup d'État) peut précipiter des réductions drastiques du financement des donateurs. Donc, il existe un risque sur la durabilité des actions entreprises.

Il faut aussi noter qu'il n'existe pas de stratégie nationale de formation agricole et rurale pour le pays. Cela dénote d'une gestion à vue du secteur de la formation agricole et laisse libre cours aux partenaires externes d'orienter les actions selon leur bon vouloir, même si elles sont définies de manière participative.

- **Incapacité des établissements à mobiliser des financements publics ou privés et à mettre en œuvre un modèle économique viable**

La plupart des centres de formation ont des capacités limitées en gestion stratégique pour mobiliser des ressources financières. Pendant que les budgets qui leur sont alloués sont en train de baisser, les centres pâtissent d'un manque en capacités et de stratégies internes de mobilisation de ressources, alors que l'environnement s'y prête énormément. Ils n'ont pas de projets d'établissement qui devraient leur permettre de se positionner vis-à-vis de la demande, de disposer d'un plan de communication à l'endroit des différents groupes cibles notamment des jeunes puis de travailler une stratégie d'anticipation et de prospection des secteurs porteurs. Il y a donc un manque énorme de capacités des acteurs de la formation, surtout publics, à développer des modèles dynamiques des centres capables de rayonner dans leur environnement. Si ces capacités ne sont pas améliorées, quels que soient les appuis financiers externes déployés à leur endroit, les problèmes de durabilité vont se poser, car le financement externe ne peut apporter que des solutions à court terme, il faut que les acteurs soient eux-mêmes capables de travailler sur le long terme.

- **Les besoins en formation ne sont pas clairement formulés dans les documents de politiques agricoles**

La formation agricole et rurale est reconnue par les autorités nationales comme faisant partie des priorités de développement des ressources humaines, étant donné que le secteur agricole reste l'un des secteurs porteurs de croissance et de développement pour le pays. Mais, elle n'est pas suffisamment mise en relief dans les documents de politique. Dans certains cas, quelques pages seulement lui sont consacrées, mais sans grande consistance, ce qui démontre qu'il y a très peu de sensibilité aux questions de formation agricole et rurale. En outre, il n'existe pas de ligne budgétaire pour entreprendre des actions stratégiques, ce qui pourrait limiter les actions à entreprendre dans le domaine.

L'effervescence constatée ces dernières années autour de la formation agricole et rurale est généralement due aux intérêts des partenaires externes pour lutter contre la migration et l'enrôlement des jeunes dans les actes de terrorisme.

- **Existence des foyers de conflits armés**

L'existence des foyers de conflits au Niger constitue une contrainte majeure pour la relance du secteur agricole dans certaines zones du pays. En effet, depuis début 2013, la violence exercée par Boko Haram au nord du Nigéria a obligé 98 000 Nigériens de se déplacer dans la région méridionale de Diffa. Le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA) indique que quasiment 60 000 Nigériens ont été déplacés à l'intérieur en provenance des dizaines de villages de cette région en 2015 à cause des attaques de Boko Haram, ce qui aggrave la pression sur les réfugiés nigériens. La cohésion sociale se détériore de plus en plus au sein des communautés avec le doute qui s'installe du fait des difficultés d'identification des combattants de la secte Boko Haram. L'instauration de l'État d'urgence par le gouvernement a exacerbé la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire des ménages avec l'interdiction de la culture du poivron et la pêche le long de la Komadougou.

Or, ces activités constituent les principaux moyens d'existence des communautés de la région. Le conflit a réduit la production agricole, le déplacement du bétail et entrave le commerce transfrontalier.

Tableau 16: Analyse FFOM du dispositif FAR du Niger

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Forte capacité d'adaptation aux besoins du marché ; • Existence d'un dispositif de formation maillant le territoire et offrant une gamme variée de formations ; • Grande capacité d'autofinancement de la formation par les organisations de producteurs • Des acteurs nationaux ou régionaux porteurs d'une demande forte en emploi et qualification ; • Un vivier de techniciens supérieurs disposant de compétences techniques et aptes à la fonction d'enseignant/formateur ; • Une capacité d'adaptation relative aux évolutions du secteur. | <ul style="list-style-type: none"> • Offre de formation insuffisamment orientée sur les besoins des acteurs des secteurs agro-sylvo-pastoraux, l'installation effective des jeunes, la dimension entrepreneuriale du métier d'agriculteur ou d'éleveur ; • Absence de coordination institutionnelle, et entre les mécanismes du financement de la FAR ; • Faible capacité d'accueil au regard de la demande des familles, des jeunes, et des agriculteurs déjà installés ; • Faiblesse des ressources nationales (publiques et privées) affectées à l'équipement et au fonctionnement des centres ; • Dépendance continue des centres par rapport à l'aide extérieure ; |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Politique en faveur de la croissance économique et soutien de la relation « emploi-formation » ; • Un processus de décentralisation bien ancré et fonctionnel • Renforcement des partenariats autour de la rénovation de la FAR ; • Harmonisation et élargissement du paysage de la finance rurale ; | <ul style="list-style-type: none"> • La dépendance du pays vis-à-vis des bailleurs de fonds pour l'investissement dans les secteurs de développement et de la FAR ; • Incapacité des établissements à mobiliser des financements publics ou privés et à mettre en œuvre un modèle de centre de formation économiquement viable ; • Les besoins en formation ne sont pas clairement formulés dans les documents de politiques agricoles ; |

- Existence de marchés régionaux intégrés

- Existence des foyers de conflits armés

Chapitre 4 : Plan de rénovation de la FAR

La rénovation du dispositif de formation est un processus d'ensemble de transformation des sous-ensembles qui constituent la structure globale du dispositif. Elle a pour but de préparer les grands chantiers de transformation du dispositif dans un cadre harmonisé, en vue d'atteindre les objectifs qui seront fixés.

Le plan de rénovation du dispositif de la FAR du Niger vise à mettre en place un système capable de former un capital humain qualifié, mieux équipé pour accompagner les objectifs de développement de l'agriculture nigérienne qui engloberait tout le secteur rural. Il est basé sur une théorie de changement qui intègre trois éléments essentiels : i) les perspectives d'évolution du secteur agricole telles que décrites dans les documents de politique du secteur, actées dans les divers documents de stratégie des agences spéciales d'exécution [I3N, APCA, FAPFA...]; ii) les différents besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources humaines dans les secteurs ou filières porteurs de la vision de promotion économique de l'agriculture du pays et iii) les conclusions des analyses FFOM du dispositif FAR dans son ensemble.

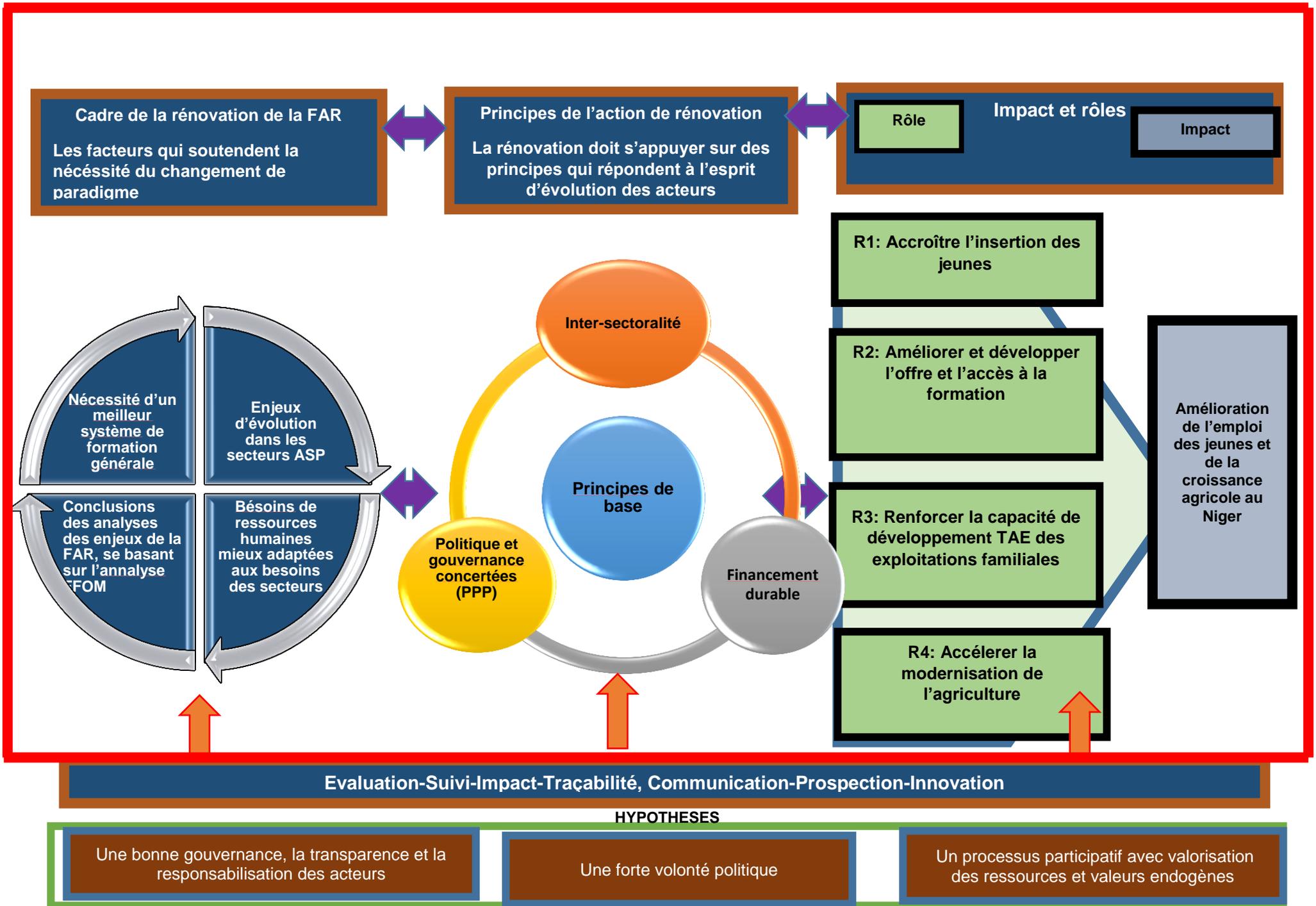
De ce fait, le plan de rénovation du dispositif de la FAR au Niger se définit comme un cadre global de restructuration du système de formation des ressources humaines dans le secteur agricole, un creuset d'actions synergiques de tous les acteurs intervenant dans le dispositif de formation. Et comme tel, le plan de rénovation assumera essentiellement quatre (4) rôles/résultats : i) faciliter l'insertion socioéconomique de la cohorte de jeunes sans qualification professionnelle qui arrive chaque année sur le marché du travail ; ii) disposer de ressources humaines qualifiées, notamment de techniciens, de managers et de conseillers pour le secteur agricole, en améliorant l'offre et l'accès à la formation ; iii) développer des capacités technico-agro-économiques pour accompagner le développement des filières, y compris dans le cadre du développement des exploitations familiales agricoles ; iv) faciliter une modernisation de l'agriculture, adaptée et cohérente avec la diversité des situations tout en veillant à assurer la rentabilité des exploitations agricoles.

Dans sa conception et dans sa mise en œuvre, le plan de rénovation s'appuiera sur certains préalables, notamment des principes de base autour desquels l'action de rénovation sera construite. Ces principes sont les suivants :

- ▶ Inter-sectoralité : le plan de rénovation doit impliquer plusieurs départements ministériels dans un cadre concerté, car la FAR couvre l'ensemble des domaines du monde rural (agriculture, environnement, agro-industrie, artisanat rural, tourisme rural, etc.). Tous ces domaines sont en effet complémentaires et peuvent s'adresser aux mêmes publics.
- ▶ Pilotage et gouvernance concertés : le plan de rénovation doit pouvoir permettre à l'État de jouer son rôle de pilotage et d'orientation du dispositif. Car, l'État a pour rôle la conduite générale du plan de rénovation de la Formation Agricole et Rurale y compris le contrôle de sa mise en œuvre ainsi que l'appui aux acteurs de la FAR. En tant que tel, le plan de rénovation sera conçu et mis en œuvre sous le leadership public en adoptant comme règle le partenariat public-privé.
- ▶ Financement durable de la FAR : les besoins de financement du dispositif de formation doivent être conçus dans le but de doter les acteurs intervenant directement sur la FAR en capacités nécessaires afin de mobiliser des ressources

internes, en complément aux ressources externes, de façon à rendre les actions durables. Dans ce cadre, le renforcement des capacités des centres à être des pôles attractifs de formation, de réponse aux besoins de capacitation des acteurs est un enjeu majeur.

La figure 7 résume le cadre de rénovation tel que décrit plus haut.



4.1. Objectif du plan de rénovation

Le plan de rénovation vise à contribuer à la construction d'une vision (image du secteur dans l'avenir) et des actions (marche à suivre pour transformer la vision en réalité) qui permettront de former un capital humain, capable de répondre aux besoins de développement du secteur rural.

Le plan de rénovation est défini en deux étapes, le court et le long terme :

- dans le court terme, le plan de rénovation permettra de susciter et de renforcer une nouvelle dynamique nationale autour des questions de la formation agricole et rurale, dans son ensemble ;
- dans le long terme, le plan permettra de poser des bases solides pour un dispositif de formation durable, financièrement pérenne capable de former un capital humain plus qualifié et mieux équipé.

4.2. Les axes de la rénovation

Sur la base des éléments de la théorie du changement et des objectifs visés par le projet de rénovation, le plan de rénovation proposé est structuré autour de quatre axes comme indiqué dans le schéma ci-dessous. Chaque axe est décliné en un ensemble d'activités cohérentes qui permettent d'atteindre les objectifs fixés. Les quatre axes du plan de rénovation sont les suivants :

- Axe de pilotage et de gouvernance stratégique de la FAR : traite de la coordination et de la clarification des rôles des acteurs dans un cadre consensuel et partagé ;
- Axe de l'amélioration de l'efficacité interne de la FAR : traite des questions techniques sur le dispositif de formation lui-même, notamment le contenu de la formation, les formateurs et le cadre de la formation (infrastructures et équipements) pour mieux répondre aux différents besoins de formations des acteurs;
- Axe de l'efficacité externe : aborde les questions sur l'effet ou l'impact de la formation sur les apprenants ou les formés ;
- Axe des actions stratégiques et du positionnement : ce sont notamment des actions de financement, et de développement des partenariats puis d'autres actions complémentaires qui assurent la visibilité et la durabilité des actions entreprises dans le dispositif.

Chacun des axes est ci-après exposé avec les différentes actions à mener.

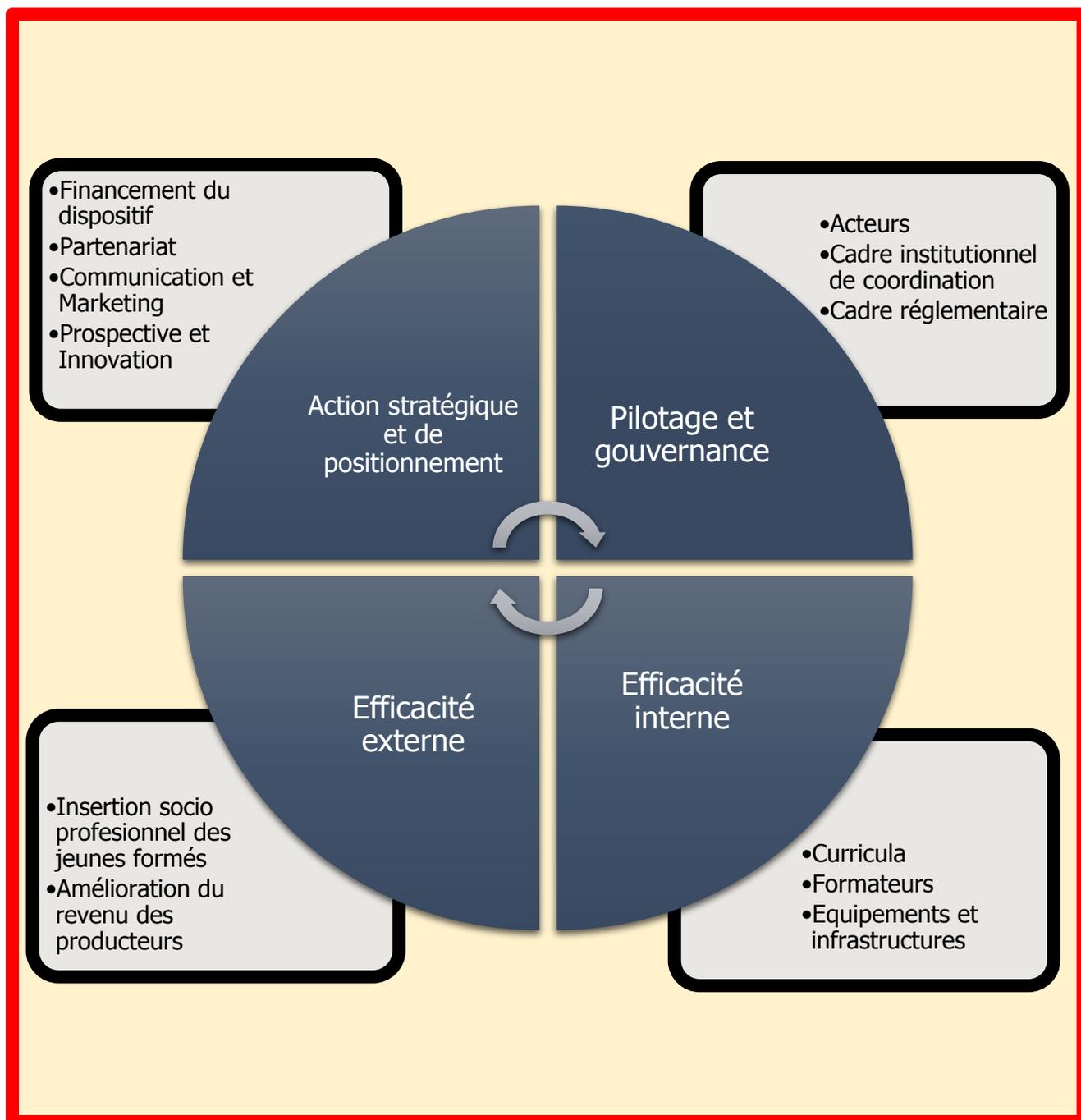


Figure 8: Structuration du plan de rénovation

4.2.1. Axe 1 : Développement de la capacité de pilotage institutionnel et de gouvernance stratégique

L'une des grandes faiblesses des dispositifs de formation agricole et rurale en Afrique concerne le système de pilotage et de gouvernance. Comme exposé plus haut, dans le cas du Niger, le pilotage de la FAR est dispersé entre plusieurs acteurs, ce qui entraîne une difficulté de coordination, couplée à un manque de stratégie cohérente de développement.

L'amélioration du système de pilotage et de gouvernance ne consistera pas à confier la mise en œuvre de la FAR à une seule instance, car cela serait contraire à l'esprit et au principe même de la rénovation. Il consistera plutôt, dans ce cas précis, à clarifier le rôle des acteurs pour une meilleure intervention et à construire les actions autour d'une vision commune. Ainsi donc, deux actions prioritaires seront menées sur cet axe : i) l'élaboration d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale [SNFAR] qui servira de cadre de définition de la vision commune et d'intervention des acteurs et ii) la mise en place d'un cadre opérationnel de coordination et de pilotage du système national de la FAR.

Action 1 : Élaboration d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR)

La Stratégie Nationale de la FAR est une étape importante dans le processus de rénovation de tout dispositif de formation et d'éducation. Elle définit la vision et la portée du dispositif de la formation agricole et rurale, en partant d'une part d'un état des lieux de la FAR (avec la compilation des expériences et des bonnes pratiques en cours), et d'autre part de l'identification des insuffisances dans le système national de formation agricole, pour aboutir à un forum national qui valide et crée un cadre de concertation et de pilotage consensuel du dispositif.

Dans le contexte actuel des dispositifs de formation où certains principes pratiques et cadres réglementaires dépendent de la formation technique et professionnelle (FTP), il est proposé que pour le Niger, l'élaboration de la SNFAR, notamment la réalisation de l'état des lieux complémentaire, prenne en compte le secteur de l'EFTP. Car le sous-secteur de l'EFTP intègre parfaitement les formations agricoles et rurales dans son dispositif de formation, à travers les CFM, les SNP et les SIFA. De surcroît, tous les partenaires qui financent la formation agricole non formelle des jeunes déscolarisés ou non scolarisés interviennent à travers le METFP.

L'état des lieux complémentaire permettra d'avoir un cadre national de qualification unifié et harmonisé des approches d'intervention dans la formation agricole et professionnelle. Car la plupart des centres de formation professionnelle et technique offrent des formations agricole et rurale (métiers agricoles ou connexes) dans leurs curricula.

L'état des lieux prendra en compte les éléments ci-dessous :

- Le rôle et les enjeux de la FAR et de l'EFTP dans l'économie nationale, les priorités pour le développement agricole, le rôle de l'investissement du secteur privé, etc. ;
- L'analyse des modèles d'impact dans la FAR au Niger, notamment les SIFA, le modèle de LuxDev, les CFM, les SNP... ;

- L'analyse et la mise en place d'un cadre réglementaire et juridique de la FAR ;
- l'analyse fonctionnelle complète des centres de formation agricole, y compris leurs structures de gouvernance, leurs modèles financiers, leurs structures administratives et de pilotage stratégique ;
- les bonnes pratiques, les facteurs de succès, les leçons apprises et les difficultés du système de la FAR dans le pays. En outre, l'étude identifiera les opportunités et fera des recommandations pour renforcer et intégrer la FAR dans le processus de mise en œuvre des Plans Nationaux d'Investissement agricole (PNIA/PSD).

Il y aura d'autres aspects que les termes de références de l'étude préciseront au moment opportun, suivant l'évolution des réalités socio-économiques.

Une fois l'étude réalisée, un forum des acteurs nationaux de la FAR et de l'EFTP sera organisé pour partager les résultats de l'étude et convenir sur la stratégie nationale de la FAR, en portant l'analyse sur quatre domaines : 1) politique, gouvernance et gestion ; 2) système d'enseignement et d'apprentissage ; 3) mobilisation publique et privée ; 4) actions d'accompagnement du dispositif.

Le contenu du plan stratégique doit mettre l'accent sur la vision, la mission et les objectifs. Le cadre logique devra quant à lui indiquer les résultats et les indicateurs pendant une période de 10 ans de mise en œuvre, répartie sur un chronogramme à trois phases : une première phase test de 2 à 3 ans, une phase d'échelle de 5 ans et une phase de 2 à 3 ans consolidation.

Action 2. Mise en place d'un Conseil national de concertation opérationnel comme organe de pilotage de l'ensemble des mécanismes stratégiques de la SNFAR

Au Niger, le dispositif de formation est partagé prioritairement entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Chacun des deux ministères dispose d'un instrument d'opérationnalisation d'envergure nationale : le FAFPA pour le METFP et le SNCA/APCA pour le MAGEL. Les deux outils ont des cibles bien distinctes, mais complémentaires dans leurs actions. Le FAFPA intervient dans la formation professionnelle formelle et non formelle auprès des jeunes, tandis que l'APCA intervient dans le Conseil Agricole ou la formation de masse auprès des producteurs agricoles. La FAR prend en compte ces deux groupes cibles d'acteurs bénéficiaires de la formation. Jusqu'à présent, il n'y a pas de cadre de concertation entre les deux instruments des deux ministères pour mieux orienter leurs actions et surtout faciliter le financement des équipements et infrastructures de formation. Il faut impérativement qu'un cadre de concertation soit créé pour faciliter la synergie d'actions.

Ainsi donc, à l'issue de l'étude d'élaboration de la SNFAR et de la vision (définie par l'ensemble des acteurs), un conseil national de pilotage de la FAR sera mis sur pied. Le Conseil national de concertation, organe technique, autonome et inclusif, doit être constitué de plusieurs acteurs, à savoir : i) les représentants du public [FAFPA, SNCA/APCA], les représentants des centres de formation publics et privés ; ii) les représentants du secteur privé, des agro-industries, les organisations agricoles et commerciales ; et iii) les organisations de la société civile, y compris les étudiants/apprenants. Mais vu l'urgence des

actions à entreprendre, un comité *ad hoc* peut être mis en place pour conduire l'étude complémentaire de l'état des lieux et le processus d'élaboration du plan stratégique de la FAR. À la fin de l'étude, le comité peut être reconduit, remanié ou élargi à d'autres acteurs en fonction de la vision et des missions qui seront définies pour le Conseil national.

À part les représentants de l'AFPA et du SNCA/APCA, le choix des autres membres du conseil national doit être basé sur leur expérience avérée en matière de stratégies de développement agricole et de la formation. Le président du conseil doit être élu parmi les membres. Le conseil devra disposer d'une charte de gouvernance claire pour les prises de décisions. Les membres du conseil doivent maîtriser les objectifs du plan de développement de l'agriculture du pays, la déclaration de Malabo sur les priorités agricoles nationales, le Cadre Stratégique de la Formation Agricole et le renforcement des Capacités au niveau Continental (AESIF), les besoins actuels du marché sur la base d'études récentes et les initiatives pour avoir des résultats concrets.

Le Conseil National devra faire des propositions au conseil de l'I3N, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique de développement, pour traduire en action les stratégies de la SNFAR. Ils peuvent y arriver de trois (3) manières :

- Prendre en main les axes de rénovation proposés dans la SNFAR, en internalisant les directives appropriées dans la politique et la stratégie de formation en vigueur. Par conséquent, ce processus doit conduire à faire des réformes approfondies dans le système de formation et de l'éducation agricoles ;
- Encourager le secteur privé à investir dans le dispositif de la FAR, grâce à des législations et à des politiques incitatives, et l'amener ainsi à jouer un rôle de catalyseur dans le processus de mise en œuvre. Dans ce cas, le secteur privé devient un agrégateur autour duquel la mise en œuvre de la SNFAR se construira. Le secteur privé nigérien est encore faible et peu constitué, mais cette option pourra permettre de lui donner une opportunité d'émerger (d'autant que la facilité 2 du FISAN permet de les accompagner ;
- Développer et institutionnaliser les processus qui facilitent le dialogue national pour relever des défis sociaux, économiques, politiques et de gouvernance dans le pays. Il s'agit de se baser sur le plan d'action de l'APCA dans le domaine du Conseil Agricole et du FAFPA dans le domaine de la formation professionnelle.

Le cadre de pilotage doit être renforcé à travers des formations et des remises à niveau continues. Ainsi donc, un plan annuel d'activités sera élaboré et prendra en compte les besoins en renforcement de capacités identifiés sur la base d'un diagnostic interne. Ce plan de renforcement annuel sera mis à jour périodiquement pour doter tous les membres des capacités nécessaires pour atteindre les objectifs assignés au conseil.

4.2.2. Axe 2 : Amélioration de l'efficacité interne de la FAR

L'amélioration de l'efficacité interne sous-entend la réforme des curricula, la formation des formateurs, la rénovation des infrastructures et équipements, etc. Il est important de préciser que pour atteindre les résultats de l'efficacité interne, il faut que les premiers acteurs du dispositif de formation, c'est-à-dire les centres de formation, puissent développer un projet d'établissement. Le RI FAR pourra accompagner les centres dans le cadre de leur projet d'établissement. Ce projet permet d'une part, de comprendre l'environnement immédiat dans lequel le centre évolue pour s'y adapter et proposer une offre appropriée, et d'autre part, de mobiliser des ressources financières endogènes tout en étant bien ancré dans son territoire. Le projet d'établissement sera abordé dans l'axe de mobilisation des ressources. Dans la présente rubrique, l'accent est mis sur les trois premières activités de l'efficacité interne.

Action 3. Révision et mise à jour des curricula

La logique de la mise à jour des curricula de formation tient compte de la dynamique du secteur agricole qui est en pleine évolution vers une agriculture orientée vers les besoins des consommateurs et du marché. Les besoins de formation se situant dans l'environnement immédiat du centre de formation seront les premiers facteurs d'adaptation des curricula. La révision ou la mise à jour des curricula est complexe : ce n'est pas le lieu de le développer. Néanmoins, quelques pistes à prendre en compte pour la conduite de la rénovation ou de la mise à jour des curricula sont ci-après proposées.

Les actions suivantes doivent être menées dans le cadre de la rénovation ou de l'élaboration des curricula :

- **Rendre les curricula plus attractifs** pour les jeunes, comme recommandé par AESIF, en offrant un ensemble de cours plus variés et plus attrayants à l'instar des formations en entrepreneuriat agricole, le développement de l'esprit d'entreprise, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la conservation et la gestion post-récolte, la gestion des ressources naturelles, les finances rurales, la gestion et la prévention des risques et d'autres thèmes plus attrayants pour les jeunes.
- **Adopter une nouvelle démarche d'élaboration des curricula** basée sur des approches qui facilitent l'acquisition des compétences plutôt que celles qui conduisent vers une maîtrise de contenu. Pour rendre les cours plus pratiques et permettre aux apprenants, notamment les jeunes d'être en mesure d'affronter la compétition et la concurrence sur le marché de l'emploi, il faut adopter une démarche d'élaboration des curricula basée sur les compétences plutôt que sur le contenu. Pour ce faire, il faut dorénavant impliquer les professionnels dans l'élaboration des curricula, associer les formations pratiques aux sorties sur le terrain, les séminaires (en fonction des cibles), les mobilités à travers les régions pour motiver les étudiants qualifiés à choisir l'agriculture comme principale priorité.

- **Intégrer l'aspect genre dans le développement des curricula** : la formation doit être suffisamment inclusive pour permettre au plus grand nombre d'acteurs d'en bénéficier, notamment les jeunes filles, les femmes et les personnes vivant avec un handicap. Mais dans la plupart des cas, les curricula de formation sont développés sans tenir compte de certaines catégories de personnes. Il faut reconnaître que ce problème n'est pas simplement lié à l'élaboration des curricula, mais, surtout aux compétences en ressources humaines capables d'intégrer les aspects genre dans les formations. Il faut donc sensibiliser et former les formateurs sur les aspects genres et les accompagner à une nouvelle forme d'élaboration des curricula.

Action 4 : Amélioration des méthodes de formation

L'efficacité interne concerne aussi bien le contenu que la méthode de la formation. Les actions ci-dessous permettront d'améliorer l'ingénierie pédagogique.

- **Utilisation des méthodes modernes de formation** : La formation doit être plus pratique et basée sur l'utilisation de méthodes modernes d'enseignement, fondée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). En plus des formations modulaires, celles à temps plein, les programmes doivent être certifiés selon les règlements des Cadres Nationaux et Régionaux de Certifications (CNQ et CRQ). Aussi, la formation théorique devra être renforcée par un dispositif d'application à travers l'équipement des terrains d'expérimentation agronomiques.
- **Développement et déploiement des centres d'innovation (CI)**: les centres d'innovation sont des centres pratiques de concentration de plusieurs services intégrés offrant une gamme variée de services à différents groupes cibles, tels que les paysans, les travailleurs dans l'agrobusiness, les transformateurs, les agripreneurs et les entreprises en démarrage. L'avantage de ces centres est de créer un cadre de partage entre acteurs, leur permettant d'apprendre plus rapidement sur les nouvelles technologies dans un domaine donné et de les adopter plus facilement. Ces centres peuvent développer des programmes non académiques placés à un niveau élevé pour des groupes cibles spécifiques, tels que les gestionnaires de fermes et les surveillants dans les entreprises de transformation. Ces centres peuvent ouvrir la voie à une nouvelle forme de formation et surtout à la valorisation des acquis expérientiels.
- **Renforcement de la formation par l'alternance** : la formation par alternance est un mode de prestation de programme de formation, assuré en partenariat entre les acteurs du secteur privé (paysans, entreprises de transformation, entreprises de commercialisation, etc.) et les institutions de la FAR. La principale caractéristique de ce modèle est la participation directe du secteur privé dans la formation pratique dans les champs, lors des ateliers et sur les chaînes de production. Ces formations permettent aux apprenants de se familiariser avec le monde professionnel. C'est l'une des formes de formation qui permet aux jeunes

d'acquérir plus rapidement des expériences professionnelles tout en continuant leur formation.

- **Amélioration de la formation informelle** : la formation informelle se déroule en dehors du système institutionnel d'éducation et de formation. Elle ne nécessite pas des structures telles que les sites d'apprentissage définis avec des programmes d'études préétablis et des enseignants et formateurs en permanence. Elle a l'avantage de permettre à ceux qui sont peu disposés à passer de longues périodes de temps loin de leur travail, à cause de la précarité de leur revenu ou des situations familiales à se faire former en un temps record. Elle intéresse aussi des agents qui ont rarement des compétences professionnelles officielles ou des personnes qui ont un niveau scolaire plus bas que les employés travaillant dans l'économie formelle. Elle est très utile pour la formation continue, pour laquelle le nombre de formés est très élevé et ne pouvant pas passer dans une formation classique. Les sites déjà existants notamment les champs-écoles, les SIFA, ont besoin d'être améliorés et portés à l'échelle.

Action 5 : Formation des formateurs

L'amélioration interne d'un dispositif de formation inclut la mise à niveau des formateurs en exercice et la formation spécifique des futurs formateurs. En effet, les enseignants et les formateurs ont tous besoin d'une formation initiale et d'une formation continue pour atteindre l'efficacité dans leurs rôles pédagogiques respectifs. Les études ont prouvé que la qualité de la formation des enseignants et des instructeurs est l'une des questions cruciales qui influencent la qualité de la formation.

Généralement, les systèmes de formation comprennent deux groupes de formateurs : les formateurs qui sont déjà en poste et les jeunes formateurs à enrôler. Pour un meilleur encadrement de tous les groupes de formateurs, le Niger peut adopter deux modèles de formation des formateurs :

- Un programme de recyclage régulier basé sur des études en agriculture incluant des thématiques sur la théorie et la pratique professionnelles de la formation, la pédagogie, la didactique/méthodologie thématique, les théories de l'enseignement professionnel, le système de la FAR, des thèmes en rapport avec le marché du travail, etc.
- Le deuxième modèle concerne les nouveaux formateurs. C'est un modèle combiné où les titulaires de licence (ou diplômes équivalents) en agriculture participent à un programme de courte durée, d'environ deux semestres au cours duquel ils acquièrent des compétences clés sur la pédagogie et les aptitudes professionnelles des formateurs. Les programmes d'études comprennent les mêmes matières comme dans le premier modèle.

Le Niger doit ouvrir un centre de formation des formateurs pour améliorer le niveau pédagogique des enseignants de la FAR.

Pour garder un bon niveau d'enseignement, les formateurs doivent continuellement se mettre à jour, pour faire évoluer leurs compétences et connaissances. Une évaluation des

besoins de formation doit être faite pour déterminer la demande qualitative de la formation des formateurs.

4.2.3. Axe 3 : Efficacité externe

L'efficacité externe mesure la transformation produite par le dispositif sur le vécu quotidien des acteurs ayant été touchés par les actions du système. C'est la capacité du dispositif à atteindre les objectifs de transformation attendus. Elle prend en compte plusieurs éléments de mesure, dont l'amélioration de l'insertion des jeunes et du revenu des producteurs.

Les actions proposées dans cet axe sont :

Action 6. Amélioration de l'insertion socio-professionnelle des jeunes

L'amélioration de l'insertion socio-professionnelle passera par :

- ✚ **la mise en place des structures d'orientation professionnelle:** il est connu de tous que l'insertion socio-professionnelle ne devrait pas commencer après la formation. Au contraire, elle devrait commencer plus tôt, c'est-à-dire avant l'entrée en formation. Donc, la mise en place des structures d'orientation professionnelles est essentielle pour orienter les jeunes vers des secteurs de formation à fort taux d'employabilité et pour les accompagner durant leur parcours d'insertion. L'étape d'orientation étant très importante, un processus d'accompagnement national sera mis en place pour travailler avec les écoles, les collèges et les universités, les structures communautaires, les services gouvernementaux, les services d'emploi public, les syndicats et les entreprises privées à mettre en place des services de conseils/d'orientation éducative et professionnelle.

Pour être efficaces, les services d'orientation en matière de formation et d'insertion socio-professionnelle se focaliseront sur les éléments suivants :

- ✓ Travailler à mettre en place un Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT). Les données collectées seront utilisées par les structures de formation pour analyser des tendances économiques dans le secteur, les emplois, les compétences requises par le marché du travail, les opportunités d'emploi, etc., en vue non seulement de mieux adapter les offres de formation, mais aussi d'orienter les jeunes qui arrivent dans les centres vers des secteurs porteurs.
- ✓ Recenser et publier les offres de stage et de perfectionnement professionnel : sur la base des offres d'emplois publiées par les services de conseil, les CFAR peuvent saisir des opportunités de placement de leurs jeunes. Au-delà des offres, les conseillers peuvent i) aider les stagiaires à clarifier les objectifs de leur carrière, à comprendre le monde du travail et à développer des compétences professionnelles ; ii) prodiguer des conseils individuels et de groupe pour aider à la prise de décisions sur les types de formation, le choix de l'emploi et les opportunités ; iii) fournir les informations des entreprises ; iv) produire et vulgariser l'information sur les emplois et la profession.

- ✚ **Renforcement de l'accès aux services financiers pour l'installation :** l'exemple de LuxDev dans l'appui à l'accès aux financements des jeunes formés est

une belle pratique à porter à l'échelle. Il faut mettre en place une cellule technique au niveau de l'APCA et du FAFPA pour réfléchir aux outils d'accès au crédit les mieux adaptés à l'installation des jeunes. L'expérience du RI-FAR²² au Cameroun et d'autres pays de la sous-région peut contribuer à améliorer le dispositif financier au Niger

Action 7 : Amélioration du revenu des producteurs

Face à la dévalorisation du métier d'agriculteur, liée à la faiblesse des revenus, et au désintérêt des jeunes et de leur famille pour ce secteur, plusieurs interventions en milieu agricole ont à juste titre placé la question de l'augmentation des revenus au centre de leurs préoccupations.

En effet, le plus grand défi de l'agriculture africaine est l'autonomisation financière des producteurs agricoles, avec la possibilité d'un accroissement continu des revenus. Ce défi doit être relevé à tous les niveaux, surtout à travers la formation. Car, les producteurs manquent de compétences complémentaires aux domaines techniques pour mieux valoriser leur activité. De ce fait, les centres de formation agricole peuvent accompagner les producteurs, à travers les formations continues, à améliorer significativement leur revenu, en s'appuyant sur les éléments ci-dessous :

- Accompagner les producteurs à améliorer leur revenu: le rôle des Chambres Régionales d'Agriculture et des faitières des OP devra désormais aller au-delà de la simple formation, pour accompagner à se connecter réellement au marché. Car l'accès au marché est la difficulté majeure rencontrée par les producteurs. Pour ce faire, la formation donnée aux producteurs doit comprendre des thématiques technico-agro-économiques qui permettent aux producteurs de développer des aptitudes d'entrepreneurs, de faire leur plan d'affaires, d'analyser des risques, de savoir analyser le marché, de négocier des contrats, de mobiliser des ressources, d'utiliser les TIC...
- Renforcer les liens de partenariat entre les acteurs économiques : généralement, quand les formations abordent les aspects commerciaux, elles sont plus concentrées sur la compétition entre les acteurs que sur les éléments de coopération. Donc, la formation à l'endroit des producteurs et autres acteurs économiques doit privilégier la coopération. Il s'agira de former les acteurs à faire fonctionner les chaînes de valeur dans lesquelles ils travaillent, construire des relations de partenariat solides entre les familles professionnelles et diversifier leurs sources de revenus pour accroître les entrées d'argent.
- Accompagner les formés à avoir accès aux services d'appui technique et financier : pendant les formations, l'accent doit être mis sur la capacité des apprenants à identifier les services dont ils ont besoin pour le développement de leurs entreprises. Il s'agit essentiellement des services financiers et l'accès aux technologies. Concernant les services financiers, il faut enseigner la gestion du crédit, l'analyse des risques financiers et d'autres thèmes qui permettent aux bénéficiaires d'utiliser au

²² Projet AFOP= Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Cameroun

mieux les crédits obtenus. L'accès aux technologies doit être aussi enseigné, notamment les conditions d'utilisation, les sources potentielles d'accès...

4.2.4. Axe4 : Action stratégique et positionnement

Les actions stratégiques et du positionnement regroupent toutes les actions à mener au niveau du dispositif de formation pour mieux le valoriser. Elles comportent les actions de développement de partenariat, de mobilisation du financement, de communication, de prospection et d'innovation.

Action 8. Mécanisme du financement du dispositif de la FAR

Les besoins de financement de la FAR sont immenses. Ils ne peuvent pas se reposer uniquement sur les capacités du budget national, ni s'attendre au financement extérieur. Il faut donc définir de nouveaux mécanismes innovants qui permettent de financer durablement, et ce, de manière stable, le déploiement de la FAR. Le plan de financement sera détaillé dans la SNFAR et concernera la réhabilitation des infrastructures, le renouvellement des équipements, la mise en place d'un cadre réglementaire et statutaire adapté, la mise à niveau des contenus et programmes de formation aux besoins nationaux et régionaux, le renforcement des capacités en ingénierie pédagogique et de formation et le soutien au fonctionnement des centres de formation. Mais en attendant que le plan stratégique ne soit élaboré et ne donne de manière détaillée les pistes de mobilisation des ressources, surtout celles du FISAN, les actions suivantes peuvent être envisagées pour une meilleure mobilisation des ressources :

- **Renforcement des capacités des CFAR en matière de mobilisation des ressources à l'aide de projets d'établissement** : les CFAR doivent être formés à développer leur projet d'établissement qui est un document qui leur permet d'être un outil au service du développement du territoire ou plus précisément, dans une perspective économique, surtout que c'est de cela qu'il s'agit, dimensionner leur offre de formation en fonction des besoins de leur environnement immédiat. Ainsi, les centres deviennent des réponses aux besoins de formation sur leur territoire, regroupant toutes les différentes catégories d'acteurs. Le projet d'établissement se présente comme un plan d'affaire du centre, ce qui permet au centre de fonctionner comme un pôle économique capable de répondre aux besoins de la demande. Le centre qui dispose de son projet d'établissement sort d'une position passive pour être proactif, identifier de nouveaux partenariats techniques et financiers sur le territoire. Les plans communaux peuvent énormément aider à cela.

- **Mise en place d'un fonds national de la formation** : la mise en place d'un fonds national de formation agricole et rurale sera étudiée, pendant la phase de l'élaboration de la SNFAR. Mais les règles d'approvisionnement et de gestion seront clairement définies à la fin des études et calquées sur l'opérationnalisation des deux fonds qui existent actuellement. D'ores et déjà, certains principes et règles seront fixés quitte à les confirmer ou infirmer plus tard après les études: le fonds sera alimenté, d'une part et de manière progressive dans le temps, par l'État, avec des

contributions également croissantes des régions, à mesure que leur propre fiscalité se met en place, et d'autre part par des contributions multi-bailleurs dans le cadre d'engagements sur des objectifs et des résultats à atteindre. Les ressources devront être cogérées par l'ensemble des acteurs par le biais du Conseil National de la FAR. Le Fonds sera étendu aux contributions des bénéficiaires finaux de la formation agricole et rurale, par exemple les entreprises du secteur agro-alimentaire et agro-industriel ou certaines filières de production. Ces propositions sont déjà contenues dans le guide de fonctionnement du FISAN. Mais étant donné qu'ils ne sont pas totalement testés, l'étude sur l'élaboration de la stratégie permettra de préciser les aspects manquants et à renforcer.

À l'état actuel, il sera difficile pour l'État de mobiliser les ressources nécessaires au bon fonctionnement des centres publics et faire des allocations budgétaires à l'endroit des centres privés, qui jouent un rôle important dans la formation des ressources humaines au plan national. Toutefois, certaines mesures peuvent être prises pour soutenir les centres privés.

Mesure 1 : Mettre à la disposition des structures non publiques de formation agricole et rurale des enseignants et formateurs qualifiés

Pour alléger leur coût de fonctionnement, les promoteurs privés de structures de formation font très souvent appel en majorité à un personnel de formation vacataire et précaire, ce qui est source de baisse de la qualité de la formation. Pour éviter ce désagrément, l'État pourrait former et mettre à la disposition de ces structures privées du personnel enseignant/formateur qualifié et payé sur le budget national. Par ailleurs, compte tenu des conditions de vie difficiles dans certaines contrées rurales, la garantie de l'emploi constituerait une incitation pour sédentariser ce personnel.

Mesure 2 : Accorder annuellement une subvention globale ou individuelle aux structures non publiques de formation agricole et rurale

Cette subvention sera à l'image de celle accordée aux établissements privés et confessionnels d'enseignement par les ministères en charge de l'éducation et de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Il faudra en définir les critères d'attribution en fonction des besoins, des filières, des publics cibles, des régions d'implantation, etc.

Mesure 3 : Exonérer de toutes taxes les importations d'équipements pour les structures non publiques de formation agricole et rurale

Les modalités de mise en œuvre de cette mesure devront être négociées avec le ministère de l'Économie et des Finances. L'exonération pourrait se faire sous la forme de la mise en place d'une centrale d'achat des équipements de formation ou toute autre forme facilitant sa mise en œuvre tout en imposant des mesures de contrôles strictes permettant d'éviter les abus et les dérapages.

Action 4.9. Mise en place d'un partenariat innovant et durable

La mise en place d'un mécanisme innovateur et durable de financement passera par des partenariats durables qui permettent de réduire la charge sur le public et encouragent le secteur privé (apprenants, familles, entreprises, etc.) à investir dans le dispositif de formation.

- **Renforcer les partenariats entre centres publics et centres privés** : il n'est plus un secret pour personne que la rareté des ressources humaines et financières rend indispensable leur meilleure utilisation au sein d'un système basé sur la solidarité et la cohérence entre ses différents niveaux. Généralement, les centres publics sont mieux dotés en infrastructures que les centres privés ; ces derniers peuvent s'appuyer sur les premiers pour former leurs apprenants, en les faisant passer dans les centres publics mieux équipés. Il est aussi nécessaire d'imaginer des mécanismes souples et incitatifs de coordination et de coopération pour promouvoir ces genres de collaboration entre les institutions de formation. La mise en place d'un réseau national des centres de formation pour plus de synergie et de mobilisation de ressources financières à travers des projets communs sera un atout pour le renforcement des partenariats entre les centres. Ce partenariat permettra de bénéficier des appuis technique et financier des partenaires techniques et financiers au développement.

- **Renforcer le partenariat entre les entreprises agroalimentaires et les centres de formation** : les entreprises agroalimentaires sont les premières utilisatrices des produits des centres de formation ou les débouchés potentiels pour les jeunes en formation. De ce fait, le partenariat entre les entreprises et les centres de formation est d'une importance capitale. D'une part, il permettra aux entreprises de recevoir des étudiants venant des centres, pour y réaliser une partie de leur formation, ce qui réduira les charges en équipement et en infrastructures pour les centres qui sont déjà financièrement instables. D'autre part, il favorisera la contribution des entreprises à la formation des apprenants et permettra de détecter plus facilement des potentiels employés pour leur structure. Les entreprises pourront ainsi faire former leurs propres employés dans les centres de formation, au besoin, à des coûts réduits. Les entreprises peuvent aussi contribuer financièrement à la formation des apprenants à travers la création de régimes de prélèvement.

- **Soutenir les centres de formation privés** : Bien que l'éducation et la formation demeurent des missions prioritaires de l'Etat, celui-ci ne peut plus assumer seul la responsabilité de leur mise en œuvre et de leur financement. Dès lors, les centres privés qui assument le rôle de formation au côté de l'Etat doivent être soutenus. Cela peut se réaliser grâce à : i) une amélioration du climat d'investissement en vue de créer des institutions privées de formation ; ii) à la création d'un système efficace d'accréditation ; iii) au retrait progressif du gouvernement des domaines de formation où le secteur privé apparaît plus efficace. Les actions de renforcement des capacités en gestion, de promotion de la génération de revenus seront prises en compte.

Action 10 : Actions complémentaires de valorisation du dispositif

En dehors des actions phares ci-dessus listées, des activités et des mesures complémentaires importantes pour la soutenabilité du dispositif en cours de rénovation ont également été identifiées.

- **Mise en place d'un système d'information et de communication :** depuis plusieurs décennies, l'image de l'agriculture est peu reluisante, surtout auprès du public jeune. L'agriculture est considérée comme l'activité des pauvres et des ratés de la vie ; ce qui explique le désintéressement des jeunes vis-à-vis des activités agricoles, et partant de la formation agricole et rurale. Ainsi, malgré l'existence des opportunités dans le secteur, très peu de jeunes s'y intéressent vraiment. Il va falloir développer une stratégie de communication à l'endroit des différents groupes cibles. La stratégie d'information, de sensibilisation et de communication sur la FAR sera élaborée et exécutée en soutien à la mise en œuvre de la SNFAR. Pour ce faire, les capacités des CFAR et d'autres acteurs clés de la FAR [notamment la cellule de communication du ministère en charge de l'agriculture, d'autres départements ministériels impliqués dans la FAR et des agences de l'emploi] en matière de communication seront renforcés. Les médias seront mis à contribution pour une large diffusion i) des offres de formation. ii) des résultats en fin de formation [insertion ou installation des jeunes formés] et iii) des retombées sur l'amélioration des conditions des populations.

- **Développement d'une stratégie d'innovation et de prospective :** la modernisation du secteur agricole impose une stratégie d'anticipation et d'innovation constantes pour répondre le plus rapidement et efficacement aux besoins des acteurs. De ce fait, une stratégie d'innovation et de prospective sera développée autour de la FAR et pilotée par une cellule technique adossée au Conseil National de la FAR. La stratégie de l'innovation et de la prospective permettra de créer un cadre d'échange des connaissances et expériences. Cela augmentera la qualité et les impacts du dispositif de la FAR puis apportera par là une contribution importante aux politiques et stratégies de développement. Ce cadre permettra aussi : i) départager les derniers résultats de recherches dans le domaine de l'ingénierie de la formation et ii) de donner l'opportunité aux interactions entre les professionnels de la FAR et les entreprises agroalimentaires pour collaborer dans un effort de résolution d'un problème spécifique. Cela peut offrir une plus grande possibilité de produire des résultats innovants.

Pour réaliser les objectifs d'innovation, les étapes suivantes peuvent être suivies :

- ✓ La gestion de l'information : recherche, compilation, documentation, structuration, stockage, classement et mise à jour de connaissances et d'expériences pour une plus grande accessibilité ;
- ✓ L'échange de connaissances et d'expériences par la mise en réseau dans le cadre de l'interaction entre les acteurs de la FAR à travers les événements nationaux, régionaux et continentaux pour permettre le partage des connaissances et des expériences dans des cadres techniques et des instances de décision sur les systèmes de la FAR ;
- ✓ Le développement des compétences et le partage des leçons apprises de l'expérience : analyser, évaluer et vulgariser systématiquement les connaissances ;
- ✓ La gestion de l'innovation : développer de nouvelles idées, changer les façons de faire, combiner les connaissances et les expériences nouvelles.

- **Mise en place d'un mécanisme de suivi de la FAR** : le plan de rénovation sera complété par un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des actions listées. Mais pour plus d'efficacité dans la conduite du mécanisme de suivi, le dispositif de suivi-évaluation de la FAR s'inscrira dans les systèmes de suivi-évaluation respectifs des différents ministères intervenant dans la formation technique, professionnelle et agricole. Ainsi le système de suivi-évaluation de la FAR sera conçu de manière à satisfaire les besoins de la formation des ressources humaines tout en contribuant à renseigner les indicateurs globaux de l'ensemble des systèmes de suivi-évaluation connexes, sur la base d'indicateurs à désagréger selon l'offre de formation, les demandes sur le marché du travail, le genre et l'âge.

Tableau 17: Plan de rénovation du dispositif de la FAR au Niger

| Actions et activités prioritaires | Indicateurs et cibles | Acteur responsable | Acteur partenaire |
|---|--|---------------------------|---|
| Axe 1 : Pilotage et gouvernance stratégique de la FAR | | | |
| Action 1. Élaboration d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'une étude d'élaboration de la SNFAR - Organisation d'un forum National SNFAR - Lancement officiel du plan d'action de la SNFAR | Une SNFAR élaborée et validée | Le Comité National ad hoc | Tous les acteurs |
| Action 2. Mise en place d'un Conseil national de concertation opérationnel comme organe de pilotage de l'ensemble des mécanismes stratégiques de la SNFAR <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des membres d'un comité national ad hoc - Sélection des membres du Conseil national | Une équipe technique de coordination mise en place | Le comité SDR | Les représentants des ministères de tutelle et le représentant du secteur privé, société civile, etc. |
| Axe 2 : Amélioration de l'efficacité interne de la FAR | | | |
| Action 3 Révision et mise à jour des curricula <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des curricula - Formation à une nouvelle démarche d'élaboration des curricula - Élaboration des modèles de curricula en Agribusiness incluant des exemples typiquement africains - Élaboration des modèles de curricula intégrant les approches genres et personnes vivant avec des handicaps | N curricula de Y métiers agricoles sont élaborés et validés par an | Le CN FAR | Tous les acteurs |
| Action 4. Amélioration des méthodes de | Z outils pédagogiques | Le CN FAR | Tous les |

| | | | |
|---|--|----------|------------------|
| formation <ul style="list-style-type: none"> - Introduction des TIC dans la formation - Déploiement des CI - Renforcement de la formation par alternance - Amélioration de la formation informelle | sont produits par an | | acteurs |
| Action 5 : Formation des formateurs <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des besoins de formation des formateurs - Formation des formateurs en poste - Formation des nouveaux formateurs | T formateurs sont recyclés et mis à niveau par an | Le CNFAR | Les CFAR |
| Axe 3 : Efficacité externe | | | |
| Action 6. Amélioration de l'insertion socio-professionnelle des jeunes <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système d'information sur le marché du travail - Publication des offres d'emploi et de perfectionnement professionnel | N jeunes sont insérés par an | CNOP | Tous les acteurs |
| Action 7 : Amélioration du niveau de revenu des producteurs <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'insertion dans les chaînes de valeur stratégiques - Appui à l'amélioration des liens de partenariat entre les acteurs - Faciliter à l'accès aux services techniques et financiers (crédits) | Y producteurs ont amélioré leur revenu moyen de T% par an grâce aux formations reçues | CFAR | Tous les acteurs |
| Axe 4 : Actions stratégiques et de Positionnement | | | |
| Action 8. Mécanisme du financement du dispositif de la FAR <ul style="list-style-type: none"> - Formation des centres à l'élaboration des projets d'établissement - Mise en place de fonds national de la FAR - Mise en œuvre de mesures d'accompagnement aux besoins financiers des centres privés | Un fonds national FAR est mis en place | CNFAR | Tous les acteurs |
| Action 9. Mise en place d'un partenariat innovant et durable <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de partenariat entre centres publics et privés - Renforcement de partenariat entre les centres et les entreprises privées - Mise en place de mesure de soutien aux centres privés | Au moins 50 000 jeunes sont parrainés par an | CNFAR | Tous les acteurs |
| Action 10 : Actions complémentaires de valorisation du dispositif <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une stratégie d'information et de communication sur la FAR - Élaboration d'une stratégie d'innovation et de perspective sur la FAR - Élaboration d'une stratégie de suivi-évaluation de la FAR | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 document de stratégie d'information et de communication est élaboré et validé ✓ Un document de stratégie d'innovation et de prospective est disponible ✓ Un mécanisme de suivi | CNFAR | Tous les acteurs |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | de la mise en œuvre du plan de rénovation est développé et validé | | |
|--|---|--|--|

Tableau 18: Coût du plan de la rénovation

| Actions et activités prioritaires | Montant (milliers de FCFA) | Délai | Observation |
|---|----------------------------|---------|-----------------------------------|
| Axe 1 : Pilotage et gouvernance stratégique de la FAR (100 millions Fcfa) | | | |
| Action 4.1. Élaboration d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'une étude d'élaboration de la SNFAR - Organisation d'un forum National SNFAR - Lancement officiel du plan d'action de la SNFAR | 100 000 | 6 mois | |
| Action 4.2. Mise en place d'un Conseil national de concertation opérationnel comme organe de pilotage de l'ensemble des mécanismes stratégiques de la SNFAR <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des membres d'un comité national ad hoc - Sélection des membres du Conseil national | | 2 mois | N'a pas besoin de coût spécifique |
| Axe 2 : Amélioration de l'efficacité interne de la FAR (2, 3 milliards FCFA) | | | |
| Action 4.3 Révision et mise à jour des curricula <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des curricula - Formation à une nouvelle démarche d'élaboration des curricula - Élaboration des modèles de curricula en Agribusiness incluant des exemples typiquement africains - Élaboration des modèles de curricula intégrant les approches genres et personnes vivant avec des handicaps | 700 000 | 24 mois | |
| Action 4.4. Amélioration des méthodes de formation <ul style="list-style-type: none"> - Introduction des TIC dans la formation - Déploiement des CI | 1500 000 | 24 mois | |

| | | | |
|---|-----------|---------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la formation par alternance - Amélioration de la formation informelle | | | |
| Action 4.5 : Formation des formateurs <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des besoins de formation des formateurs - Formation des formateurs en poste - Formation des nouveaux formateurs | 100 000 | 36 mois | |
| Axe 3 : Efficacité externe (700 millions FCFA) | | | |
| Action 4.6. Amélioration de l'insertion socio-professionnelle des jeunes <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système d'information sur le marché du travail - Publication des offres d'emploi et de perfectionnement professionnel | 200 000 | 60 mois | |
| Action 4.7 : Amélioration du niveau de revenu des producteurs <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'insertion dans les chaînes de valeur stratégiques - Appui à l'amélioration des liens de partenariat entre les acteurs - Faciliter à l'accès aux services techniques et financiers (crédits) | 50000 | 24 mois | |
| Axe 4 : Actions stratégiques et de Positionnement (3,05 milliards F CFA) | | | |
| Action 4.8. Mécanisme du financement du dispositif de la FAR <ul style="list-style-type: none"> - Formation des centres à l'élaboration des projets d'établissement - Mise en place du fonds national de la FAR - Mise en œuvre de mesures d'accompagnement aux besoins financiers des centres privés | 2 500 000 | 36 mois | Le fonds tiendra compte de la dotation initiale pour la construction des équipements et infrastructures |
| Action 4.9. Mis en place d'un partenariat innovant et durable <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de partenariat entre centres publics et privés - Renforcement de partenariat entre les centres et les entreprises privées - Mise en place de mesure de soutien aux centres privés | 50 000 | 12 mois | |
| Action 4.10 : Actions complémentaires de valorisation du dispositif <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une stratégie d'information et de communication sur la FAR - Élaboration d'une stratégie | 500 000 | 60 mois | Les cellules de la Communication et du suivi-évaluation fonctionneront pendant 5 ans. |

| | | | |
|--|--|--|--|
| d'innovation et de perspective sur la FAR - Élaboration d'une stratégie de suivi-évaluation de la FAR | | | |
|--|--|--|--|

Chapitre 5 : Structuration de la Plateforme Nationale

Au Niger, et à l'état actuel du dispositif de FAR, il ne serait pas opportun de parler d'une plateforme nationale. Car les structures existantes qui animent ou doivent animer désormais la FAR viennent d'être créées. Elles sont jeunes, et ont le plus besoin d'être accompagnées à mieux se structurer. Il paraît donc judicieux de travailler à consolider l'existant que de vouloir créer une structure de plus qui ne pourra pas aider au plein déploiement de la FAR. ; et le RI-FAR a un rôle important à jouer dans ce processus de consolidation de l'existant et de mise en œuvre du chantier de la rénovation de la FAR au Niger. Il sera opportun qu'il appuie le processus global de la rénovation, sur la base des actions prioritaires définies dans les chapitres précédents.

Comme déjà présenté dans le plan de rénovation, la création de la plateforme sera réfléchie dans le cadre de l'étude de la stratégie FAR et lors de la mise en place d'un cadre de qualification nationale. Cela permettrait de mieux approfondir les domaines de synergie entre les acteurs et de trouver un consensus de fonctionnement autour de la plateforme. Toutefois, un travail d'appui tel que prévu dans le plan de rénovation de la FAR sera mis en œuvre pour créer un cadre informel de discussions entre les acteurs, notamment le SNCA/APCA et le FAFPA.

Il est important de rappeler que FAFPA est un Fonds de financement, disposant de 7 antennes régionales sur toute l'étendue du territoire. L'APCA est une structure technique de coordination et d'animation, adossée au FISAN, qui est dans un processus de déploiement au niveau national. Le FAFPA finance la formation professionnelle à travers le dispositif formel et non formel, tandis que l'APCA, à travers le FISAN, intervient dans la formation de masse. On comprend donc que les producteurs encadrés par l'APCA sont des jeunes qui sont entre temps formés dans les centres de formation. Ces analyses montrent que les deux structures doivent travailler ensemble et créer de la synergie. Ce qui n'est pas le cas pour le moment. C'est à ce niveau que se trouve la valeur ajoutée de la FAR, pour arriver à créer un cadre de discussion.

Pour y arriver, il est proposé que le travail soit fait par étape et à deux niveaux. La première étape sera faite au niveau communal, et la seconde étape au niveau régional et national

- Étape des communes : grâce à la décentralisation qui fait des communes la porte d'entrée et le centre des décisions de toute initiative de développement, la FAR pourra renforcer les capacités des conseils communaux à faciliter le dialogue entre les acteurs publics et privés de la FAR. Les expériences capitalisées au niveau de ces conseils communaux seront remontées au niveau régional puis national.
- Étape des régions et de la nation : à cette étape, il s'agira plus de partage d'expériences entre les conseils ayant réussi leurs expériences et ceux qui sont en cours. Ce qui permettra d'analyser les forces et les faiblesses d'un potentiel cadre formel d'échanges entre les acteurs.

Les éléments essentiels à analyser dans ces phases expérimentales sont :

- Le rôle des acteurs ;
- Le système de coordination ;
- Le mode de fonctionnement et de financement de ces cadres d'échanges ;

- Le mécanisme de viabilité de la future plateforme nationale de la FAR et sa valeur ajoutée au dispositif de la formation agricole et rurale.

Conclusions et perspectives

Au terme de cette étude, certaines évidences ont été relevées :

- Les défis du secteur agricole sont nombreux et multiformes. Ils comprennent les défis alimentaires, les problèmes de changement climatique, le chômage, etc. ;
- Le besoin en ressources humaines qualifiées et compétentes se pose avec acuité ;
- Le dispositif de la FAR au Niger est très faible pour apporter une solution adéquate à l'état actuel. Il est non seulement réparti entre plusieurs acteurs, aussi bien du public que du privé, mais manque aussi de coordination et de pilotage stratégique.
- Le dispositif ne forme qu'une faible proportion des jeunes et des producteurs dont a besoin le secteur agricole pour se relancer.
- Il existe de multiples défis internes et externes à la FAR, mais aussi des opportunités et forces sur lesquelles il peut s'appuyer pour se rénover ;
- La FAR au Niger a d'énormes possibilités de se relancer pour apporter une réponse adéquate, à condition que les partenariats actuels soient bien gérés pour éviter des doublons, que le plan de rénovation défini soit exécuté, dans un cadre consensuel et participatif. En effet, la stratégie nationale de la formation agricole et rurale (SNFAR) crée un cadre consensuel de vision claire et commune aux acteurs de la FAR. Il permet de travailler sur un modèle de formation des jeunes scolarisés, non scolarisés et déscolarisés qui cadre mieux avec le contexte national ; Il assure la transformation des centres de formation en des réelles unités attractives pour les jeunes, mais aussi de cadre de réponse au déficit de ressources humaines qualifiées sur les territoires ; et surtout de mieux déployer le conseil agricole et atteindre au moins 50 % des producteurs.

En termes de perspectives, il est proposé de :

- Lancer une étude complémentaire sur l'état des lieux du dispositif de FAR, en prenant en compte le sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel ;
- Élaborer la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) ;
- Accompagner la mise en place d'un comité *ad hoc* servant de comité de pilotage de la FAR ;
- Soutenir la structuration du FAFPA et du FISAN/APCA ;
- Travailler à la structuration de la plateforme nationale de FAR, en commençant par les communes, en réalisant des actions expérimentales. Sur la base des expériences capitalisées, définir une meilleure stratégie d'appui à la mise en place de la plateforme nationale ;

Développer un dispositif d'accompagnement et de valorisation de la FAR. Il doit comporter la communication, la traçabilité pour mesurer l'efficacité du dispositif actuel et le taux d'insertion.

Annexe :

Annexe 1 : Évolution de la population (3,3 %)

| Année | Population totale | Augmentation de la population | Population urbaine (25 %) | Population rurale (75 %) |
|-------|-------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| 2000 | 10 703 893 | 353 228 | 2 675 973 | 8 027 920 |
| 2001 | 11 057 121 | 364 885 | 2 764 280 | 8 292 841 |
| 2002 | 11 422 006 | 376 926 | 2 855 502 | 8 566 505 |
| 2003 | 11 798 932 | 389 365 | 2 949 733 | 8 849 199 |
| 2004 | 12 188 297 | 402 214 | 3 047 074 | 9 141 223 |
| 2005 | 12 590 511 | 415 487 | 3 147 628 | 9 442 883 |
| 2006 | 13 005 998 | 429 198 | 3 251 500 | 9 754 499 |
| 2007 | 13 435 196 | 443 361 | 3 358 799 | 10 076 400 |
| 2008 | 13 878 557 | 457 992 | 3 469 639 | 10 408 918 |
| 2009 | 14 336 549 | 473 106 | 3 584 137 | 10 752 412 |
| 2010 | 14 809 655 | 488 719 | 3 702 414 | 11 107 241 |
| 2011 | 15 298 374 | 504 846 | 3 824 594 | 11 473 781 |
| 2012 | 15 803 220 | 521 506 | 3 950 805 | 11 852 415 |
| 2013 | 16 324 726 | 538 716 | 4 081 182 | 12 243 545 |
| 2014 | 16 863 442 | 556 494 | 4 215 861 | 12 647 582 |
| 2015 | 17 419 936 | 574 58 | 4 354 984 | 13 064 952 |
| 2016 | 17 994 794 | 593 828 | 4 498 699 | 13 496 096 |
| 2017 | 18 588 622 | 613 668 | 4 647 156 | 13 941 467 |
| 2018 | 19 202 047 | 633 668 | 4 800 512 | 14 401 535 |
| 2019 | 19 835 715 | 654 579 | 4 958 929 | 14 876 786 |
| 2020 | 20 490 294 | 676 180 | 5 122 576 | 15 367 721 |

Source FAO, 2008

Annexe 2: Effectifs des élèves de l'EFTP (public et privé) par secteur, par région et par sexe

| RÉGION | SECTEUR PRIMAIRE | | | SECTEUR SECONDAIRE | | | SECTEUR TERTIAIRE | | |
|--------------|------------------|---------|-------|--------------------|---------|--------|-------------------|---------|--------|
| | Agricole | | | Industriel | | | Services | | |
| | Filles | Garçons | Total | Filles | Garçons | Total | Filles | Garçons | Total |
| AGADEZ | 4 | 50 | 54 | 182 | 642 | 824 | 1 188 | 600 | 1 788 |
| DJIFFA | - | - | - | 240 | 581 | 821 | 754 | 236 | 990 |
| DOSSO | 35 | 66 | 101 | 106 | 1 058 | 1 164 | 2 090 | 811 | 2 901 |
| MARADI | 103 | 162 | 265 | 188 | 1 359 | 1 547 | 2 220 | 1 241 | 3 461 |
| NIAMEY | 44 | 78 | 122 | 213 | 2 474 | 2 687 | 5 759 | 5 438 | 11 197 |
| TAHOUA | 14 | 61 | 75 | 124 | 574 | 698 | 1 356 | 923 | 2 279 |
| TLABERI | 143 | 600 | 743 | 385 | 658 | 1 043 | 1 073 | 479 | 1 552 |
| ZINDER | 22 | 65 | 87 | 763 | 1 417 | 2 180 | 3 206 | 2 363 | 5 569 |
| TOTAL | 365 | 1 082 | 1 447 | 2 201 | 8 763 | 10 964 | 17 646 | 12 091 | 29 737 |

Source : METFP, 2017

Annexe 3 : Effectifs de l'EFTP (non- formel) par région, sexe et secteur

| RÉGION | SECTEUR PRIMAIRE | | | SECTEUR SECONDAIRE | | | SECTEUR TERTIAIRE | | |
|--------------|------------------|---------|--------|--------------------|---------|--------|-------------------|---------|--------|
| | Agricole | | | Industriel | | | Services | | |
| | Filles | Garçons | Total | Filles | Garçons | Total | Filles | Garçons | Total |
| AGADEZ | 109 | 184 | 293 | 169 | 958 | 1 127 | 863 | 843 | 1 706 |
| DJIFFA | 152 | 333 | 485 | 48 | 829 | 877 | 1 140 | 475 | 1 615 |
| DOSSO | 179 | 100 | 279 | 823 | 2 913 | 3 736 | 3 511 | 940 | 4 451 |
| MARADI | 760 | 4 828 | 9 588 | 276 | 2 405 | 2 681 | 5 983 | 3 977 | 9 960 |
| NIAMEY | 11 299 | 9 388 | 20 687 | 3 230 | 3 225 | 6 455 | 11 384 | 12 555 | 23 939 |
| TAHOUA | 55 | 190 | 245 | 344 | 2 444 | 2 788 | 3 105 | 728 | 3 833 |
| TLABERI | 10 774 | 4 982 | 15 756 | 1 341 | 2 123 | 3 464 | 24 349 | 5 446 | 29 795 |
| ZINDER | 2 406 | 9 166 | 11 572 | 2 047 | 2 537 | 4 584 | 8 111 | 1 354 | 9 465 |
| TOTAL | 29 734 | 29 171 | 58 905 | 8 278 | 17 434 | 25 712 | 58 446 | 26 318 | 84 764 |

Source : METFP, 2017

Annexe 4 : liste des projets dans le domaine de la FAR au Niger

| PTF | Intitulé du projet | Région | Période | MO | Budget | Activités principales en lien avec la formation |
|---|---|---------------|-------------------|-------|-----------------------------|--|
| Coop Suisse à travers Suisse Contact | FOPROR | Dosso-Maradi | 2017-2021 | METFP | 14 Millions de Franc Suisse | Formation des jeunes dans les activités agricoles à travers les Sites Intégrés de Formation agricole |
| LuxDev | NIG 025 | Dosso | 2016-2021 | MAGEL | 18 M\$ | Renforcement de la gouvernance au niveau central et régional pour le meilleur accomplissement des mandats des élus; Accès aux facilités régionales d'investissements sur les filières porteuses au profit des projets des jeunes; Meilleure adéquation entre l'offre d'encadrement, de conseil et de formation aux besoins des projets des jeunes. |
| AFD | Projet pôles ruraux de développement – Agadez et Tahoua | Tahoua Agadez | 2018-2022 (5 ans) | MAGEL | AFD 37M€ UE 30M€ | Projet axé selon les trois facilités du FISAN : • Renforcer les infrastructures et les aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leur mise en marché à travers les investissements des collectivités territoriales au niveau régional et communal (19 communes situées dans 7 départements sur les 2 régions concernées). Financement via ANFICT / FISAN facilité 2. Seuils d'épandage et d'infiltration ou barrages souterrains, épis de rejet, cordons pierreux, reboisement, haies brise vent, enherbement, pare feux), aménagements de jardins, infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits, marchés de regroupement, marchés de collecte, voies de désenclavement • Faciliter l'accès de proximité aux institutions financières pour les acteurs des filières agricoles / FISAN facilité 1. Bénéficiaires : les exploitations familiales agricoles, les micros et petites entreprises rurales, les petites et moyennes entreprises. • Améliorer les services agricole dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés / FISAN Facilité 3. Bénéficiaires : services techniques déconcentrés, RECA/CRA, OP. NB : cette composante bénéficie d'un budget de 5M€ (AFD seulement, pas de contribution UE). |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--|--|-------------------------|-----------------|--|--|
| FIDA, OPEP, FEM, Coop Ita, | ProDAF - Programme de développement de l'agriculture familiale | Maradi, Tahoua, Zinder | 2015 – 2023 | MAGEL | 116 MdFCFA (220M\$) | Appui aux exploitations familiales pour accroître et diversifier la production agricole en développant les techniques de production et des systèmes d'irrigation à petite échelle. Réhabilitation ou construction d'infrastructures rurales (pistes rurales, centres de collecte...). Organisation autour du pôle de développement économique. Augmentation de l'accès aux marchés : aménagement de marchés, plaidoyer avec le Nigéria. En termes de conseil agricole, approche champs école paysan et mise en place des GACAP (groupes d'encadrement locaux). Contractualise avec des ONG, GSC, OP pour l'animation et avec les STD pour le suivi et contrôle qualité |
| BM | PASEC – Projet d'appui à l'agriculture sensible aux risques climatiques | Tillabéri Dosso Tahoua Zinder Maradi | 2016-2022 | MAGEL | 111M\$ | Cible deux communes / région, communes = maîtres d'ouvrage. Élaboration du plan de développement d'une agriculture intelligente face au climat : Focus sur petite irrigation, protection de bassins versants, pistes, stockage ; Stimulation de l'entrepreneuriat selon les modalités FISAN ; Renforcement de capacités, y compris conseil agricole (e-extension avec le RECA), appui à la finalisation FISAN, APCA, mais pas dans l'opérationnalisation de l'APC |
| BAD | PROMOVARE – Projet de mobilisation et de valorisation des ressources en ea | Agadez, Tahoua Tillabéri, Dosso | 2013-2018 | MAGE L/ DGGR | 13 MdFCFA | Aménagements des sites d'irrigation, ouvrages structurants de mobilisation de l'eau, infrastructures communautaires, pistes, aménagement des bassins versants, aménagement et infrastructures pastorales, appui aux OP, centre d'alphabetisation, appui aux comités de gestion |
| AREVA | Projet Irhazer – Tamesna – Air | Agadez | 2013-2015; 2015-2019 | MAGEL | 2 MdFCFA (première phase) 15 MdFCFA | Mise en place et appui au fonctionnement des fermes agricoles (aménagement de 500 ha dans l'Irhazer et de 500 dans l'Air, forage et clôture) gérées par l'ONAHA et exploitées par des entrepreneurs agricoles, renforcement des capacités des agriculteurs et des éleveurs, notamment à travers leurs Organisations de Producteurs, mise en place et fonctionnement d'une ferme pastorale pilote. |

Source : MAGEL, 2018

Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées lors de la visite terrain

| Structure | Nom et prénom des personnes rencontrées | Responsabilité | Adresse complète |
|---|--|--|---|
| Fédération des Unions de Groupements Paysans du Niger (FUGPN) | LADAN Soulana, | Président | 96460789 |
| | Mahamadou Sanoussi Hassane | Directeur | 00227 99056983; 00227 90120117; sanoussi_mooriben@yahoo.fr |
| | IDRISS Saibou | Directeur des Opérations techniques | 22796232988 |
| ESIMAD (École Supérieure d'Industrie, de Management, de Droit et de Développement Rural) | Dr Amadou Daouda | Fondateur | 00227 96522370; 0022790907496 |
| | Marcel Defly | Directeur des Études | 0098357272; fydel_k@yahoo.fr |
| CFPT de Niamey (Centre de Formation Professionnelle et Technique) | Malam M. Moutari | Formateur | 22798000092 |
| | Mme Mamane Mariama | Formatrice | 22 796 551 567 |
| Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger | Patrick DELMAS | Assistant Technique | 0022721767294/91002171 |
| | Youssef Mohamed Elmoctar | Secrétaire Exécutif | 0022721767294/96260262 |
| AFD | Florent Sassatelli | Team Leader-Education, Formation-Emploi | sassatelli@afd.fr ; 0033153443337 |
| | MALINE Julie | Chargée de Mission Education-Formation | 00227 20 75 24 84 00227 20 72 22 20 00227 92 97 52 57; malinej@afd.fr |
| LuxDev | Simbo Koly KEITA | Assistant Technique/ Renforcements de Capacités | simbokoly.keita@luxdev.lu ; 0022780060614 |
| | Sani RIGO | Assistant Technique National Filières Projet NIG/025 | sani.rigo@luxdev.lu ; 0022780065368 |

| | | | |
|---|-------------------|--|---|
| GIZ | Adamou FODI | Assistant Technique National Conseiller Développement des Capacités | 0022720722043;adamou.fodi@eco-consult.com; |
| SWISSCONTACT | Saïbou Garba Ali | Responsable Ingénierie de la Formation | saibou.garba@swisscontact.org ; +22720739637 |
| | Jacques Mivelaz | Directeur Pays | jacques.mivelaz@swisscontact.org ; 0022720739637 |
| Direction du Développement et de la Coopération/Bureau de la Coopération Suisse au Niger | Moussa Haladou | Chargé de programme | moussa.haladou@eda.admin.ch ; 0022796879636 |
| | Adamou Boureima | Chargé de programme | boureima.adamou@eda.admin.ch ; +227207339 |
| IPDR | BIZO Illo | Coordonnateur Pédagogique | 22 796 501 796 |
| | ORODJI Moussa | Chef Service des Études | ordjimoussa@gmail.com ; 0022796882701 |
| SNP | | | |
| IPMI | Dr Seydou Harouna | Directeur des Études | 00227 96283880; harouna.seydou@gmail.com |

TERMES DE REFERENCE

DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF DE LA FAR AU NIGER

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Niger a une superficie de 1 267 000 km² dont les trois quarts sont constitués d'un désert chaud. La population est estimée à 18,3 millions d'habitants en 2015 d'après l'INS1 et est majoritairement jeune (66 % a moins de 25 ans et près de 52 % a moins de 15 ans). Plus de 80% de la population est rurale et est occupée par les activités agricoles. En effet, le secteur primaire représente 42% de la richesse nationale.

Au cours de la période 2012-2016, le taux de croissance de l'économie nigérienne est passé de 11,8% en 2012 à 5% en 2016 avec un taux moyen de 6,7%. Ce taux est proche du niveau de 7% jugé nécessaire pour permettre un essor réel de l'économie nigérienne et réduire significativement le niveau de pauvreté. Toutefois, cette moyenne masque le caractère erratique de la croissance économique dû au poids de l'agriculture, secteur encore peu mécanisé et très vulnérable aux chocs climatiques, aux fluctuations des cours des matières premières, notamment les principaux produits d'exportation (l'uranium et le pétrole), à la faible diversification de l'économie. Aussi, cette croissance apparaît insuffisante pour faire face aux besoins sociaux importants liés à l'accroissement démographique.

Avec un taux de croissance démographique intercensitaire de 3,9% par an, le Niger connaît ainsi une croissance très élevée de sa population. Cette forte croissance démographique est essentiellement engendrée par une fécondité élevée : 7,6 enfants par femme en moyenne. Ce rythme d'accroissement de la population du Niger est synonyme d'un doublement de la population tous les 18 ans. Ainsi, en 2030, la population du Niger dépassera 34 millions d'habitants et en 2050, elle dépassera 68 millions d'habitants. Il en résulte, une population extrêmement jeune : 70% ont de moins de 25 ans. Ce qui induit des besoins énormes de dépenses publiques dans les secteurs de base (santé, éducation, infrastructures, etc.). Le taux de croissance économique actuelle ne pouvant soutenir ces besoins, on assiste à une accentuation de la précarité des conditions de vie.

Sur le plan de l'emploi, le Niger a enregistré, ces dernières années, des progrès notables au niveau de la réduction des inégalités, mais le taux de pauvreté de la population reste encore très élevé (45,41%) et se trouve lié à la configuration du marché de l'emploi qui constitue un des défis majeurs pour le pays. Le taux de chômage global est ressorti en hausse, passant de 13% en 2011 et 17% en 2014 (ENISED, 2016). L'incidence du chômage est plus marquée chez les jeunes, avec un taux de chômage de 23,7% pour la tranche d'âge des 15-29 ans (ECVMA 2011).

Cette importance du sous-emploi est globalement liée à la place du secteur informel qui, représente plus de 60% du PIB et est constitué d'entreprises de petite (voire très petite) taille, dont l'artisanat. Ceci présente des défis majeurs en termes de faiblesse de la protection sociale, de pertes de recettes fiscales et de précarité de l'emploi.

Une autre contrainte dans le domaine de l'emploi reste la faible participation du secteur privé dans l'offre d'opportunités. Selon le document du Profil pays du Niger 2016 de la CEA, le secteur public a créé en 2014 trois fois plus d'emplois permanents que le secteur privé, soit 76% contre 24% des créations d'emplois. Cette situation dénote la nécessité de promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour créer davantage d'emplois productifs et du travail décent pour tous.

Le développement agricole doit faire face à des problèmes de fond : la productivité des sols, les changements climatiques, la productivité du travail agricole, la productivité du capital en agriculture, la maîtrise de la gestion de l'espace rural, l'insertion professionnelle des nouvelles générations, l'accès aux marchés internationaux...Face à ces éléments, les modes d'apprentissages traditionnels agricoles ne parviennent plus à suivre les évolutions techniques nécessaires, et, les dispositifs de la FAR sont en difficulté et souvent dans l'incapacité de préparer les nouvelles générations à affronter les enjeux des 25 prochaines années. Avancer sur tous ces thèmes majeurs exige des dispositifs de formation performants et une organisation adaptée.

La formation agricole et rurale (FAR) est dispensée à différents niveaux (paysan, élémentaire, moyen et supérieur) et portée par quatre (4) ministères (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère de la Formation professionnelle et Technique, Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation nationale) et des privés (Réseau des chambres d'agriculture, les Fédérations et Unions des producteurs, les services privés d'appui-conseils agricoles, etc.). En outre, on note l'émergence des organisations paysannes faitières (y compris le Réseau des chambres d'agriculture – RECA) proches des producteurs ruraux, qui appuient fortement ces derniers dans le renforcement des capacités et le contact avec le monde extérieur. Les projets et ONG de développement renforcent aussi les capacités des producteurs ruraux à travers des formations thématiques, comme les champs écoles paysans et les voyages d'études. Le dispositif d'encadrement de proximité des producteurs sera bientôt coordonné par l'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA) ancrée au Haut-Commissariat pour Initiative 3N.

Le Niger a fait sa demande d'adhésion au Réseau international de formation agricole et rural, lors de l'atelier international qui s'est tenu à Montpellier en décembre 2016. L'adhésion fut actée lors de l'Assemblée Générale du réseau FAR, qui s'est tenue à Conakry (Guinée) du 04 au 06 juillet 2017.

Dans ce cadre, le Réseau International FAR avec l'appui de l'AFD lance la présente étude afin de réaliser un diagnostic exhaustif du dispositif de la FAR au Niger et de proposer un plan d'action permettant de mobiliser tous les acteurs dans la rénovation du dispositif nigérien de formation professionnelle agricole et rurale. Par ailleurs, ce travail pourrait servir de base en vue de la structuration de la future plateforme nationale FAR du Niger.

OBJECTIF GENERAL

Réaliser un état des lieux du dispositif de formation agricole, public et privé, de la République du Niger et proposer les grandes lignes d'un plan d'action visant à améliorer le dispositif FAR du Niger.

Objectifs spécifiques : • Analyser les enjeux et défis de l'agriculture et identifier les métiers et besoins en compétences du secteur agricole ; • Réaliser l'inventaire complet des acteurs et des différentes formations agricoles et rurales du pays ; • Recenser les niveaux, les spécialités, les diplômes, dans les secteurs public, privé, associatif ou confessionnel ; •

Dégager les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces du dispositif de la FAR au Niger ; • Esquisser les grandes lignes d'un plan d'action ; • Indiquer les activités pour la mise en place d'un réseau FAR national et proposer les modalités de son fonctionnement.

LES RESULTATS ATTENDUS

- Les contextes de l'agriculture et de la FAR du Niger ainsi que les enjeux et les défis sont analysés ; - Les compétences et besoins en formations des différents acteurs du secteur sont identifiés et quantifiés ; - L'état des lieux du dispositif FAR public et privé actuel est réalisé ; o les principales caractéristiques du dispositif actuel sont présentées ; o les acteurs impliqués, l'organisation et le pilotage sont restitués et analysés ; o les différents maillons - formation des producteurs, enseignement technique, professionnel, enseignement agronomique supérieur - sont analysés ; o Les modalités de mise en œuvre des formations sont explicitées (y compris les structures et établissements dispensant la FAR); o les diplômes, les flux et le devenir des formés sont restitués ; - Les facteurs de réussite et les facteurs d'échec sont analysés ; - Les mesures d'accompagnement complémentaires nécessaires sont abordées ; - Le plan stratégique d'appui au dispositif de formation au Niger est esquissé ; - Les étapes pour la structuration d'un réseau FAR national Niger sont identifiées.

STRUCTURES/PERSONNES A RENCONTRER

Les acteurs au niveau national du développement agricole et de la formation agricole ; les principaux acteurs de la formation (centres de formation, établissements et Instituts techniques, de recherche) ; les autorités nationales, régionales et les structures d'encadrement professionnel ; les chambres d'agriculture ; les groupements de producteurs, etc.

PRESTATIONS DEMANDEES

- Produire un rapport intermédiaire ;
- Réaliser une restitution aux parties prenantes ;
- Produire un rapport final qui comprend le diagnostic du secteur agricole nigérien, l'analyse des besoins du secteur (métiers /compétences), une analyse exhaustive du dispositif FAR du Niger, et, une proposition d'un plan d'action visant à améliorer le dispositif et répondre aux enjeux et défis du secteur agricole et rural.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif du Réseau FAR situé à l'Institut des Régions Chaudes de Montpellier SupAgro et l'équipe nationale FAR Niger.

PROFIL DES CONSULTANTS RECHERCHES

Pour cette mission il est recherché un consultant international, de préférence ressortissant d'un pays membre du réseau FAR, justifiant : o d'une formation supérieure (agronomie, éducation-ingénierie de formation, économie-sociologie) ; o d'au moins 5 à dix années d'expérience professionnelle dans le domaine des dispositifs de formation agricole et rurale, de l'ingénierie de formation. - Le consultant sélectionné devra accepter de travailler en

collaboration avec un consultant national et sous la supervision du secrétariat exécutif et l'équipe nigérienne de coordination de la mise en place du réseau FAR Niger.

- Le consultant national devra connaître : (i) le contexte de développement agricole et rural du Niger ; (ii) les principales problématiques de la formation professionnelle et technique agricole au Niger, ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale ; (iii) l'environnement institutionnel.

LIEU ET DUREE DE LA MISSION

| Activités | Consultant international | Consultant nationa |
|--|--------------------------|--------------------|
| Bibliographie, terrain, rapport d'étape, restitution | 14 jours | 7 jours |
| Rédaction du rapport | 4 jours | 2 jours |
| Consolidation du rapport final | 2 jours | 1 jour |

Bibliographie

1. BARAGE et al, États des lieux sur les besoins en formation en vue de l'ouverture d'un Master innovant en agronomie durable à la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey – Niger, janvier 2015
2. FUSILLIER Christian et al, Étude pour la relance des interventions de l'Expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne, Rapport de mission, septembre 2004 ;
3. MARAGNANI Alain, Exemple de la Formation Professionnelle Agricole et Rurale des Pays en Développement, Module : Elaborer un projet de dispositifs de formation, Master Ingénierie de la formation et des systèmes d'emploi, Université de Toulouse, février 2001 ;
4. OUSMANE ID Ibrahima, sous la direction de Philippe ANTOINE, Rapport de recherche ODSEF, L'emploi des jeunes dans les grandes villes du Niger, une analyse à partir des données du recensement de 2012, Québec, 2015
5. Rigourd C. et al, Étude sur l'élaboration d'un dispositif d'offre en conseil Agricole ; Mission 1 : diagnostic et orientations stratégiques ; février 2016 ;
6. Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural, Secrétariat Exécutif, Étude sur la Mise en Place d'un Dispositif Intègre d'appui-Conseil pour le Développement Rural au Niger ;
7. Comité Interministériel de Pilotage de la SDR, Secrétariat Exécutif, Plan d'Investissement PNIA/SDR, Niger, Juin 2010
8. Confédération Suisse, Formation Professionnelle Rurale en Afrique de l'Ouest, Rapport de l'atelier tenu a Niamey, du 28 au 30 janvier 2015 ;
9. Cabinet du Premier Ministre, Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté, 2008-2012, août 2007 ;
10. FAO, Étude Prospective du Secteur Forestier : Résumé, 1998 ;
11. FMI, Rapport du FMI No. 17/60, février 2017
12. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Fonds d'Investissement pour La Sécurité Alimentaire Et Nutritionnelle (FISAN)-Document de la Facilité 3 du FISAN : Financement du Conseil agricole, de la recherche agricole et du renforcement des capacités ; Version du 10 avril 2017 ;
13. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N-Plan D'action 2016-2020 de l'Initiative 3N, juillet 2016 ;

14. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N- Synthèse du Cadre Stratégique et Coût Indicatif des Programmes pour La Période 2012-2015, août 2012
15. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N- Plan d'Investissement 2012-2015 Volume 1, octobre 2012 ;
16. Mercy Corps Niger, Strategic Resilience Assessment Report, Mars 2016 ;
17. Ministère de l'Agriculture et de L'Élevage-Résultats définitifs de l'enquête sur les productions horticoles 2017/2018 ; avril 2018 ;
18. Ministère de l'Agriculture et de L'Élevage ; Annuaire Statistique Du Niger 2010 – 2014 ;
19. Ministère des Enseignements Professionnels Et Techniques-Annuaire Statistique ; Année scolaire 2015 – 2016 ; Edition 2017 ;
20. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses- Le Plan National de Formation des Acteurs de la décentralisation du Niger, décembre 2011 ;
21. Ministère du Plan, INS-Niger, Comptes Economiques de la Nation, Comptes Rapides 2016 ;
22. Ministère du Développement Agricole, Education des Populations Rurales en Afrique, Rapport National Du Niger, septembre 2005 ;
23. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Rapport d'étude de l'évaluation d'impact du Prodex, Version finale du 30 octobre 2017 ;
24. NEPAD, Cadre Stratégique pour la Formation Agricole et le Renforcement des Compétences (AESIF) 2015 – 2025, version de 2014 ;
25. Projet de Développement des exportations et des Marchés Agro- Sylvo-Pastoraux (PRODEX), Enquête de Référence sur les Organisations des Professionnels des Filières et les Membres de leurs Ménages, septembre 2012 ;
26. Profil de pauvreté du Niger, 2006 : Rapport d'analyse ;
27. Réseau National des Chambres d'Agriculture-RECA – Niger ; Etude diagnostic des stratégies/politiques nationales agricoles au Niger et propositions d'amélioration- VOLUME 1 : Analyse Des Stratégies Et Politiques Et Propositions D'amélioration- Rapport final, avril 2018 ;
28. Réseau International Formation agricole et rurale, Atelier "Economie des dispositifs de formation agricole et rurale", Note Technique sur la Formation Agricole, 2004